



# Rapport régional de l'Afrique sur les objectifs de développement durable



# Rapport régional de l'Afrique sur les objectifs de développement durable



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique



Union africaine



Banque africaine de  
développement

## Commandes

Pour commander des exemplaires du rapport *Rapport régional de l'Afrique sur les objectifs de développement durable* de la Commission économique pour l'Afrique, veuillez contacter:

Publications

Commission économique pour l'Afrique

P.O. Box 3001

Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900

Télécopie: +251-11-551-4416

Adresse électronique: [ecainfo@uneca.org](mailto:ecainfo@uneca.org)

Web: [www.uneca.org](http://www.uneca.org)

© Commission économique pour l'Afrique, 2015  
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés  
Premier tirage: octobre 2015

ISBN: 978-99944-61-77-6  
eISBN: 978-99944-62-77-3

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Production, création et publication par la Section des publications de la CEA.

Photographies de la page de couverture: UN Photo/Tim McKulka, Stock.xchng/Lars Sundstrom, Robert Parzychowski, Nate Brelsford, UN Photo/Fred Noy, Stock.xchng/Patrick Hajzler, UN Photo/Martine Perret, Stock.xchng/Robert Linder.

# Table des matières

<b>Remerciements .....</b>	<b>V</b>
<b>Acronymes .....</b>	<b>Vi</b>
<b>Résumé .....</b>	<b>viii</b>
A. Introduction .....	viii
B. Historique et contexte.....	viii
C. Objectifs de développement durable : principes, vision, cadre d'orientation et critères .....	ix
D. Priorités du développement durable dans les cinq sous-régions de l'Afrique.....	ix
E. Vue d'ensemble des enjeux et priorités du développement durable en Afrique.....	x
F. Objectifs de développement durable proposés .....	xi
G. Stratégie et moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable proposés.....	xii
H. Suivi et évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.	xii
I. Conclusion et recommandations .....	xiii
<b>I. Introduction.....</b>	<b>1</b>
A. Historique et contexte.....	1
B. Portée et méthodologie .....	2
C. Structure du rapport .....	3
<b>II. Développement durable : concepts, cadres d'orientation et critères ....</b>	<b>4</b>
A. Concept et dimensions du développement durable .....	4
B. Objectifs de développement durable : cadre d'orientation et critères .....	5
C. Objectifs de développement durable : principes et vision .....	6
D. La nécessité de mesurer les progrès accomplis.....	7
E. Objectifs de développement durable : nouveaux thèmes et domaines prioritaires.....	9
<b>III. Priorités de développement durable dans les cinq sous-régions de l'Afrique .....</b>	<b>11</b>
A. Introduction .....	11
B. Aperçu des principales priorités des sous-régions en matière de développement durable .....	11
<b>IV. Objectifs, cibles et indicateurs de développement durable proposés pour la région .....</b>	<b>22</b>
A. Définition des objectifs, cibles et indicateurs proposés.....	22
B. Horizon temporel (2016-2030) et cadre d'analyse.....	22
C. Aperçu des enjeux et priorités du développement durable en Afrique .....	23
D. Questions et priorités relatives à l'environnement et aux ressources naturelles....	33
E. Gouvernance, réformes politiques et institutionnelles .....	38
F. Moyens de mise en œuvre.....	39
G. Liens entre les priorités .....	39
H. Objectifs, cibles et indicateurs de développement durable proposés pour 2016-2030 .....	40

<b>V. Stratégie et moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable proposés</b> .....	<b>55</b>
A. Vue d'ensemble.....	55
B. Ampleur des ressources nécessaires.....	55
C. Financement du développement durable : engagements, mesures et ressources extérieures.....	56
D. Potentiel de ressources financières intérieures.....	58
E. Efficacité du développement.....	60
F. Coopération Sud-Sud.....	60
G. Développement et transfert de technologie.....	61
H. Renforcement des capacités.....	62
I. Commerce et accès aux marchés.....	63
J. Intégration régionale.....	64
<b>VI. Suivi et évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable</b> .....	<b>65</b>
A. Introduction.....	65
B. Éléments d'un cadre de suivi et d'évaluation.....	65
C. Suivi et évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable : questions à examiner et enseignements tirés à partir des OMD.....	67
<b>VII. Conclusions et recommandations</b> .....	<b>71</b>
A. Conclusions.....	71
B. Recommandations.....	72
<b>Références et autres ouvrages</b> .....	<b>75</b>

#### Liste des figures

Figure 1: Dimensions du développement durable.....	5
Figure 2: Ressources financières de l'Afrique : potentiel et défis.....	59
Figure 3: Principaux éléments du cadre logique pour le suivi et l'évaluation.....	78

#### Liste des tableaux

Tableau 1: Aperçu des priorités sous-régionales pour le développement durable par sous-région.....	26
Tableau 2: Objectifs de développement durable proposés.....	40
Tableau 3: Objectifs, cibles et indicateurs de développement durable de la Région Afrique.....	41

## Remerciements

Le présent rapport régional de l'Afrique sur les objectifs de développement durable, a été établi dans le cadre des consultations de l'Afrique concernant le programme pour l'après-2015 et du processus de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Il se fonde, entre autres, sur les rapports sur les objectifs de développement durable établis par les cinq sous-régions du continent. L'équipe chargée d'élaborer le rapport a bénéficié des orientations de Fatima Denton, Directrice de la Division des initiatives spéciales de la CEA et d'Adia Opoku-Mensah, Conseillère spéciale du Secrétaire exécutif de la CEA pour les objectifs du Millénaire pour le développement et le Programme de développement pour l'après-2015.

L'équipe technique chargée du rapport était composée de Isatou Gaye (chef d'équipe), Andrew Allieu, Richard Osaliya, Benjamin Banda, Yacouba Gnegne, Charles Akol, Mathilde Closset, Somlanare Romuald Kinda, Bartholomew Armah et Mama Keita, de la CEA; Albert Ndayitwayeko, Gilles Ogan-daga, Dossina Yeo et Selamawit Mussie, de la CUA; Anthony Nyong, Mwila Musole Musumali, Mbarack Diop et Aimée Bella Corbin, de la BAD.

L'équipe remercie Dr. Genevesi Ogiogio du Centre pour le développement institutionnel, de la contribution qu'il a apportée à la rédaction du rapport. Elle remercie également tous les fonctionnaires de la CEA, de la CUA et de la BAD pour leurs commentaires utiles. Le rapport a également tiré profit des observations et contributions constructives que les participants ont fournies à la Réunion régionale d'application de l'Afrique sur les objectifs de développement durable, organisée conjointement par la CEA, la CUA et la BAD du 31 octobre au 5 novembre 2013.

L'équipe remercie Martha Messele, Tsigereda Assayehegn, Helina Abye, Yealemzer Yilma, Rahel Menda, Asnakech Megersa, Hidat Mebratu, Gezahegn Shiferaw et Tariku Agogi de la CEA d'avoir fourni un appui administratif et organisationnel précieux.

Enfin, Demba Diarra, Chef de la Section des publications et de la documentation de la CEA et toute son équipe, y compris Marcel Ngoma-Mouaya, Teshome Yohannes et Charles Ndungu ont géré avec professionnalisme le traitement de texte, l'édition, la révision, la conception et l'impression. Qu'ils en soient remerciés.

## Acronymes

APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine du développement
BRA/PNUD	Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communautés économiques régionales
CFSSD	Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
COMESA	Marché commun des États de l'Afrique australe et de l'Est
COP	Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CUA	Commission de l'Union africaine
DAES	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
IDE	Investissement direct étranger
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OUA	Organisation de l'Unité africaine
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme alimentaire mondial
PIB	Produit intérieur brut
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement



Rio+20	Conférence des Nations Unies sur le développement durable, juin 2012
RNB	Revenu national brut
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
UA	Union africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

# Résumé

## A. Introduction

Le présent rapport décrit les priorités et objectifs de l'Afrique en matière de développement durable, établis dans le cadre des consultations de l'Afrique pour l'après-2015 et du processus de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Il se fonde sur des informations recueillies par le biais de consultations dans les cinq sous-régions du continent et sur un examen de la littérature existante.

Le rapport a été présenté à la Réunion consultative régionale pour l'Afrique sur les objectifs de développement durable, qui s'est tenue du 31 octobre au 5 novembre 2013, et finalisé sur la base des observations et recommandations formulées à la réunion. Cette dernière, à laquelle participaient des ministres et hauts responsables de pays africains et d'organisations régionales et sous-régionales, de nombreux grands groupes et partenaires dans le domaine du développement, a avalisé douze objectifs énoncés dans le présent rapport. Le document final de la Réunion consultative régionale pour l'Afrique sur les objectifs de développement durable, a été adopté en tant que contribution aux travaux du Comité de haut niveau pour l'Afrique sur le Programme de développement pour l'après-2015.

## B. Historique et contexte

La formulation d'objectifs de développement durable figurait parmi les principaux engagements pris à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 (Rio+20). Dans le document final de Rio+20 intitulé « L'avenir que nous voulons » (ONU, 2012c), il est établi que les objectifs de développement pourraient contribuer à une action ciblée et cohérente en faveur du développement durable. Le document souligne, entre autres, que les objectifs doivent tenir compte, de manière équilibrée, des trois volets du développement durable et des liens qui existent entre eux. La Conférence reconnaissait également que les objectifs devaient être conformes et intégrés au programme de développement de l'Organisation des Nations Unies pour l'après-2015 et demandait qu'un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif, ouvert à toutes les parties prenantes soit mis en place.

Dans le prolongement de Rio+20, l'Assemblée générale a constitué en janvier 2013, un Groupe de travail intergouvernemental ouvert afin d'encadrer la formulation des objectifs de développement durable au niveau mondial. Au niveau régional, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a créé en mai 2013 le Comité de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015, afin de superviser le processus africain et de lui fournir ses orientations politiques. Dans ce contexte, le Comité de haut niveau a également été chargé de finaliser la position africaine commune et de veiller à ce que les priorités retenues soient intégrées dans le programme de développement pour l'après-2015.

Par ailleurs, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) a organisé une Réunion régionale africaine d'application. Cette dernière rassemblait les parties prenantes régionales concernées par le développement durable afin d'examiner les principales conclusions de Rio+20 et de délibérer sur leurs implications pour le continent. La Réunion a notamment conclu qu'il était nécessaire de veiller à ce que la région s'exprime d'une voix unie et ferme, encourage l'appropriation des objectifs et se prépare suffisamment à leur mise en œuvre. Le Programme de développement pour l'après-2015 a également fait l'objet de consultations sous-régionales et régionales visant à orienter la définition de domaines d'action prioritaires susceptibles de recueillir un large assentiment auprès des multiples parties prenantes de la région.

## C. Objectifs de développement durable : principes, vision, cadre d'orientation et critères

Lors de l'élaboration des objectifs de développement durable, des efforts considérables ont été faits pour veiller à ce que les objectifs, cibles et indicateurs proposés soient alignés sur la vision, les principes, le cadre d'orientation et les critères définis aux niveaux mondial et régional. Au niveau mondial, le Groupe de haut niveau mis en place par le Secrétaire général, a proposé que le cadre des objectifs réponde à certains critères afin de traiter efficacement des enjeux du développement durable. Ainsi, les objectifs doivent être de caractère universel, couvrir une variété de domaines essentiels qui ne sont pas pleinement couverts dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ; refléter également les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable ainsi que les liens entre elles, et inclure des mesures des progrès et permettre un examen des objectifs en fonction de l'évolution des connaissances et de faits concrets. La Réunion régionale d'application de l'Afrique a proposé que l'élaboration des objectifs de développement durable soit guidée, notamment, par les principes de Rio. Les objectifs, cibles et indicateurs devraient intégrer toutes les trois dimensions du développement durable, être orientés vers l'action de façon à permettre un suivi efficace et une évaluation et assurer l'universalité et la flexibilité. En outre, des moyens suffisants devraient être disponibles pour la mise en œuvre. Enfin, la Réunion a souligné la nécessité de promouvoir un développement centré sur l'être humain, qui soit équitable et inclusif.

Le document final de Rio+20 fournit également des orientations sur les objectifs à poursuivre. Il s'agit, par dessus tout, d'éliminer la pauvreté, et pour ce faire, la condition sine qua non est d'assurer une croissance économique soutenue, inclusive et équitable dans les pays en développement. Pour l'Afrique en particulier, il est crucial, en cette période du développement mondial, d'élaborer des objectifs de développement durable. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) arriveront à terme en 2015. Bien que des progrès aient été accomplis à l'échelle mondiale, l'Afrique n'est pas en passe de réaliser la plupart des cibles et les OMD resteront d'actualité au-delà de 2015. Il importe par conséquent de reconnaître, dans le processus d'élaboration des objectifs de développement durable, qu'il doit y avoir une complémentarité avec les OMD.

## D. Priorités du développement durable dans les cinq sous-régions de l'Afrique

Le présent rapport et les objectifs de développement durable qui y sont proposés sont fondés sur une analyse approfondie de la littérature, sur des consultations avec des organes régionaux et sous-régionaux et sur les priorités de développement durable identifiées dans les rapports des cinq sous-régions du continent, à savoir l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. Les cinq rapports sous-régionaux ont été établis sur la base d'un examen détaillé de la littérature, d'enquêtes de terrain et de consultations avec les parties prenantes dans les sous-régions. Les projets de rapport ont été discutés lors de la Réunion consultative régionale pour l'Afrique sur les objectifs de développement durable, organisée par la CEA conjointement avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD) du 31 octobre au 5 novembre 2013.

Outre les thèmes transversaux communs tels que la gouvernance et les institutions, la paix et la sécurité, le financement, le renforcement des capacités et le transfert de technologie, les enjeux suivants ont été reconnus comme étant prioritaires pour le développement durable au niveau sous-régional :

**Afrique du Nord** : les changements climatiques et les problèmes environnementaux; la dépendance à l'égard des produits primaires et la diversification économique peu poussée; une croissance insuffisante pour créer des emplois; l'insécurité alimentaire; l'accès inégal et insuffisant aux services de base; l'insécurité énergétique et la nécessité d'investir dans les énergies renouvelables.

**Afrique de l'Ouest** : la lutte contre la pauvreté; l'égalité des sexes; l'amélioration de la qualité de l'enseignement; l'élargissement de l'accès à des soins de santé de bonne qualité et abordables; le développement durable des infrastructures d'approvisionnement en eau, énergétiques et de transport, et la croissance inclusive; la sécurité agricole et alimentaire; la bonne gestion des ressources environnementales et naturelles; la protection sociale pour les personnes pauvres et vulnérables; la gestion urbaine et l'assainissement; le renforcement des partenariats pour le développement.

**Afrique centrale** : la diversification économique pour se dégager de la trop forte dépendance à l'égard des ressources naturelles; le développement des infrastructures; la lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition; l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement; l'élargissement de l'accès à une éducation de meilleure qualité; la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes; la lutte contre le chômage et le sous-emploi; l'amélioration de la gestion des ressources environnementales, des ressources en eau et la gestion urbaine.

**Afrique de l'Est** : une croissance économique forte et soutenue qui se traduit en emplois et en développement humain; l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle; l'augmentation de la productivité et de la valeur ajoutée agricoles; le développement des énergies renouvelables; l'élargissement de l'accès à des soins de santé abordables; des mesures pour s'attaquer aux défis environnementaux et climatiques; le développement des infrastructures.

**Afrique australe** : la lutte contre la pauvreté et les inégalités; l'amélioration de la santé et de la nutrition; l'amélioration de l'éducation; la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes; la gestion durable de l'environnement et les changements climatiques.

## *E. Vue d'ensemble des enjeux et priorités du développement durable en Afrique*

Au cours de la dernière décennie l'Afrique a connu une croissance économique soutenue et impressionnante. Un quart des pays de la région ont connu une croissance égale ou supérieure à 7 %, et certains d'entre eux figuraient parmi les pays du monde connaissant la croissance la plus rapide. Cette croissance doit cependant être réorientée afin de fournir un fondement solide pour le développement durable. En effet, la croissance a été tirée principalement par les prix relativement élevés des produits de base. La contribution de l'industrialisation a été très faible la contribution des exportations de produits manufacturés et la création de valeur ajoutée dans le secteur manufacturier ont même diminué. La croissance économique impressionnante doit entraîner la création d'emplois et un mieux-être pour les populations.

La région a accompli des progrès remarquables sur le plan du développement social. L'incidence de la pauvreté a diminué dans de nombreux pays, les dépenses publiques consacrées à l'éducation et à la santé sont en augmentation constante et la plupart des pays ont atteint la scolarisation universelle et la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire. Les progrès sont lents mais encourageants en ce qui concerne la santé, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes mais des problèmes considérables demeurent. Ainsi, la pauvreté, les inégalités et la faim extrême restent les problèmes fondamentaux pour le cadre de développement de l'après-2015. D'autres enjeux liés au développement social sont, entre autres, l'accès aux services infrastructurels de base, le chômage des jeunes, la qualité de l'éducation et la protection sociale insuffisante. La structure démographique projetée en Afrique, ainsi que l'accroissement de la population et le développement de l'urbanisation, ont des implications considérables et offrent des opportunités énormes pour le développement humain, la transformation structurelle et une croissance économique soutenue.

Le développement durable de l'Afrique dépend largement des biens et services dérivés de son environnement et de ses ressources naturelles. Ces deux éléments sont essentiels dans les efforts que la région déploie pour éliminer la pauvreté et sont inextricablement liés aux dimensions sociales comme la santé, l'égalité entre les sexes et la sécurité alimentaire. Les stratégies de subsistance et la sécurité alimentaire des

pauvres dépendent souvent directement d'écosystèmes sains et des multiples biens et services écologiques qu'ils fournissent. La terre, le sol, l'eau, les forêts, la biodiversité, les écosystèmes marins et les ressources minérales forment la base de la production primaire et constituent le fondement de la plupart des secteurs qui assurent le développement socioéconomique de l'Afrique. L'agriculture, le tourisme, l'industrie, l'exploitation minière et de nombreuses formes de commerce local, national, régional et international prospèrent grâce aux biens et services que les ressources naturelles fournissent. Les modes de consommation et de production fondés sur ces ressources déterminent également le rythme du développement durable (Réseau des solutions pour le développement durable, 2013). La variabilité et les changements climatiques, avec leurs implications à long terme pour les systèmes sociaux, économiques et écologiques, constituent un défi incontournable et urgent. La gestion du capital naturel est essentielle à mesure que le continent s'engage sur la voie du développement durable et de la transformation structurelle. Des stratégies novatrices seront nécessaires afin de maximiser de manière durable les avantages sociaux, économiques et écologiques provenant de ces ressources.

## F. Objectifs de développement durable proposés

Les objectifs de développement durable proposés dans le présent rapport sont fondés sur la synthèse des cinq rapports sous-régionaux, une analyse approfondie de la littérature relative aux défis, priorités, préoccupations et perspectives du développement de l'Afrique, ainsi que sur les discussions et consultations au sujet du cadre de développement pour l'après-2015, le processus de suivi de Rio+20 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Les consultations et processus concernant les objectifs de développement durable, dont le présent rapport, s'inscrivent dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. En tant que tels, les objectifs de développement durable, ainsi que les cibles et indicateurs connexes présentés ici, se rapportent à une période de 15 ans débutant en 2016, conformément au calendrier du programme de développement pour l'après-2015.

Sur la base de ce qui précède, les 12 objectifs de développement durable ci-après ont été proposés afin d'alimenter les discussions et consultations en cours au sujet des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015.

<b>Objectif 1 :</b>	Éliminer toutes les formes de pauvreté
<b>Objectif 2 :</b>	Promouvoir l'agriculture durable, assurer la sécurité alimentaire et une nutrition adéquate pour tous
<b>Objectif 3 :</b>	Assurer des services de santé de qualité, suffisants, abordables et complets pour tous
<b>Objectif 4 :</b>	Assurer l'accès à une éducation abordable et de qualité pour tous, à tous les niveaux
<b>Objectif 5 :</b>	Réaliser l'égalité des sexes, protéger et autonomiser les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité
<b>Objectif 6 :</b>	Assurer l'inclusion et la protection sociales, y compris un revenu minimum garanti et la sécurité sociale et un emploi décent pour tous, en particulier pour les jeunes
<b>Objectif 7 :</b>	Réaliser une transformation structurelle des économies et une croissance économique soutenue et inclusive; accélérer le développement des infrastructures, l'industrialisation inclusive et durable, et l'élargissement de l'accès à une énergie abordable; construire des villes résilientes et des établissements humains durables
<b>Objectif 8 :</b>	Améliorer la qualité, la résilience et la protection de l'environnement; et promouvoir l'exploitation, l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles
<b>Objectif 9 :</b>	Lutter contre la désertification et la dégradation des terres, atténuer les effets de la sécheresse et promouvoir la gestion durable des terres et des océans
<b>Objectif 10 :</b>	Promouvoir la culture, la recherche, la science, l'innovation et le développement technologique
<b>Objectif 11 :</b>	Intensifier les partenariats mondiaux et régionaux pour le développement
<b>Objectif 12 :</b>	Promouvoir la bonne gouvernance aux niveaux national et international

## ***G. Stratégie et moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable proposés***

Les moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable examinés dans le présent rapport, sont notamment les ressources financières intérieures et extérieures, le renforcement des capacités, l'intégration régionale, le commerce et l'accès aux marchés, l'innovation, la science et le développement et le transfert de technologie, ainsi que la bonne gouvernance et l'efficacité des institutions.

À l'heure actuelle, il n'existe pas d'estimations concrètes des ressources requises pour réaliser les aspirations ambitieuses exprimées dans les objectifs de développement durable proposés. Tout porte cependant à croire que des ressources énormes seront nécessaires, et que la réalisation des objectifs, conformément aux attentes, posera certainement un défi tout aussi gigantesque. C'est pourquoi, il est essentiel que l'Afrique commence par procéder activement à l'évaluation des besoins financiers et à l'élaboration d'une stratégie de financement pour la réalisation des objectifs. En particulier, étant donné que l'Afrique a été largement tributaire de sources extérieures pour financer son développement durant les décennies passées, il est crucial qu'elle consacre suffisamment de temps et de ressources à l'évaluation des moyens qui seront requis pour la réalisation des objectifs de développement durable, afin de contribuer, au niveau des experts, aux plates-formes de coopération pour le développement et aux tribunes à caractère informel, et qu'elle présente ses idées sur la façon de financer la réalisation desdits objectifs.

Si les pays développés devront réaffirmer leur engagement à consacrer pas moins de 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement (APD), conformément à l'objectif fixé par l'ONU, l'Afrique devra également assumer la responsabilité de son développement et, à cette fin, intensifier considérablement la mobilisation des ressources financières intérieures nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable. Les éléments disponibles donnent fortement à penser que le continent a le potentiel financier de couvrir, lui-même, une large part de ses besoins de développement. Surtout, l'Afrique a besoin d'instruments de mobilisation adéquats, d'un partenariat effectif avec la communauté internationale lui permettant de tirer pleinement parti de ses ressources naturelles, d'un système de commerce équitable, d'un accès réel aux marchés, d'une bonne gouvernance et d'institutions efficaces.

## ***H. Suivi et évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable***

Afin de s'assurer que les objectifs de développement durable soient réalisés, il est impératif que soit mis en place un cadre solide de suivi et d'évaluation destiné à mesurer les progrès accomplis, recenser les domaines de préoccupation, contrôler les ressources financières affectées aux priorités fixées, et évaluer l'impact général des politiques et programmes clefs. Le dispositif de suivi doit aussi prévoir des examens par plusieurs parties prenantes à divers niveaux, un cadre analytique commun à tous les pays et régions, et des interventions bien coordonnées pour renforcer les capacités statistiques des institutions chargées de recueillir et d'analyser les données.

Le dispositif de suivi des objectifs de développement durable devrait, idéalement, s'appuyer sur les mécanismes institutionnels existants, principalement ceux utilisés pour les OMD, afin de recenser et corriger les faiblesses éventuelles. On devrait veiller, en particulier, à inclure dans les objectifs de développement durable, des thèmes nouveaux ne figurant pas dans les OMD et prêter attention aux questions d'appropriation nationale, à la sélection et à l'adaptation des cibles et indicateurs en fonction des circonstances nationales, au renforcement des capacités des systèmes nationaux de statistique, ainsi qu'aux rôles et responsabilités institutionnels.

Un cadre commun pour l'établissement des rapports relatifs aux indicateurs sera nécessaire pour assurer la comparabilité, la coordination, la crédibilité et la viabilité du suivi et de l'évaluation des prestations et des résultats des pays, sous-régions et régions. Les principaux organismes concernés, parmi lesquels la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, l'Agence du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, la Banque africaine de développement, le Programme des Nations

Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, pourraient prendre l'initiative d'assurer le suivi et d'établir des rapports à l'échelon régional, tandis que les communautés économiques régionales (CER) seraient chargées de documenter l'exécution et les résultats à l'échelon sous-régional. Les systèmes nationaux de statistique devraient être renforcés afin de recueillir, regrouper et analyser les données nationales et infranationales. Les programmes nationaux de suivi et d'évaluation devraient être, dès le départ, intégrés au renforcement des capacités statistiques de sorte à garantir la disponibilité de statistiques de base fiables pour le suivi et l'évaluation des progrès enregistrés dans le cadre des objectifs de développement durable.

## I. Conclusion et recommandations

### Conclusion

L'Afrique a connu une croissance économique soutenue et impressionnante. Cette croissance doit toutefois être plus inclusive, se traduire en emplois et contribuer au mieux-être des personnes. Malgré des progrès encourageants, des défis énormes subsistent sur le plan du développement social, notamment la pauvreté et les inégalités. L'environnement est essentiel pour soutenir les progrès économiques de la région et lutter contre la pauvreté et est inextricablement lié aux dimensions sociales comme la santé, l'égalité des sexes et la sécurité alimentaire. La terre, le sol, l'eau, les forêts, la biodiversité, les écosystèmes marins et les ressources minérales forment la base de la production primaire et appuient les principaux secteurs moteurs du développement socioéconomique. La gestion du capital naturel est dès lors fondamentale pour le développement durable et la transformation structurelle de l'Afrique. Le développement durable exigera également de s'attaquer aux défis que constituent la variabilité et les changements climatiques.

La voie du développement durable nécessite une réorientation significative des politiques et les ressources qui sont nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable proposés, seront d'une ampleur gigantesque. Les institutions nationales, régionales et mondiales, ainsi que les partenaires du développement devront œuvrer ensemble pour élaborer et mobiliser des moyens de mise en œuvre appropriés et suffisants aux fins de la réalisation des objectifs et cibles proposés dans le présent rapport. Un cadre solide pour le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports est essentiel pour réaliser les objectifs.

### Recommandations

Les mesures suivantes, entre autres, seront nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable :

- Renforcement de l'engagement politique et de la participation des parties prenantes, tous deux essentiels pour s'approprier le processus, susciter un appui, mobiliser des ressources et assurer la responsabilisation ;
- Mobilisation de moyens de mise en œuvre suffisants. Bien que des ressources financières extérieures soient nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable, l'Afrique doit également assumer une responsabilité active dans son propre développement. Il faut prendre des mesures déterminées afin de renforcer la mobilisation des ressources intérieures, d'endiguer les flux financiers illicites, d'attirer les investissements directs étrangers (IDE) et de mettre en place des structures de financement efficaces. Les partenaires du développement devraient, moyennant des programmes efficaces de coopération internationale, compléter les efforts faits dans les pays pour le renforcement des capacités et le développement de technologies.
- Promotion de la bonne gouvernance, d'un leadership ouvert et responsable, d'institutions efficaces et de partenariats effectifs et réactifs au niveau mondial. À cette fin, des stratégies et programmes de renforcement des capacités humaines et institutionnelles seraient nécessaires.
- La CEA devrait également, collaborer avec d'autres institutions régionales afin d'élaborer et d'appliquer des cadres de suivi et d'évaluation appropriés des objectifs, cibles et indicateurs, de mettre en place des bases de données facilitant l'évaluation de la performance et de fournir un appui technique aux pays.





# I. Introduction

## A. Historique et contexte

La formulation d'objectifs de développement durable figure parmi les principaux engagements pris à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 (Rio+20). Par sa résolution A/RES/66/288, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le document final de Rio+20, intitulé « L'avenir que nous voulons » (ONU, 2012c). Il reconnaît que les objectifs de développement pourraient contribuer à une action ciblée et cohérente en faveur du développement durable et insiste notamment sur le fait que les objectifs devraient viser et intégrer, de manière équilibrée, les trois volets du développement durable et les liens qui existent entre eux. La Conférence a également reconnu que les objectifs devraient être conformes et intégrés au programme de développement de l'Organisation des Nations Unies pour l'après-2015 et demandé qu'un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif, ouvert à toutes les parties prenantes soit mis en place.

En janvier 2013, l'Assemblée générale des Nations Unies a créé un Groupe de travail intergouvernemental ouvert afin d'encadrer la formulation des objectifs de développement durable. Un Forum politique de haut niveau sur le développement durable, autre produit de Rio+20, a également été constitué afin de fournir une direction et des orientations politiques pour le développement durable et servir de tribune pour examiner les engagements pris et les objectifs fixés au titre du développement durable. L'Afrique a, quant à elle, créé le Comité de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 afin de renforcer l'engagement politique. En mai 2013, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a chargé le Comité de superviser le processus africain et de lui fournir des orientations politiques. Le Comité a également été chargé de mettre au point la position africaine commune et de veiller à ce que les priorités retenues, soient intégrées au programme de développement pour l'après-2015.

Afin de discuter des principaux résultats de Rio+20 et de leurs implications pour le continent, la Commission économique pour l'Afrique a, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies organisé, du 19 au 21 novembre 2012, une réunion régionale africaine d'application. Le document final de cette réunion sur le processus de suivi de Rio+20, y compris la 20<sup>ème</sup> session de la Commission du développement durable de l'ONU, représente la contribution collective de l'Afrique au processus de la CDD-20 et aux activités de suivi de Rio+20 de l'Assemblée générale des Nations Unies, y compris les objectifs de développement durable.

La réunion a souligné que les objectifs devaient être fondés sur des domaines prioritaires clairement définis et faisant l'objet d'un large consensus de la part des diverses parties prenantes de la région. Ainsi, l'Afrique pourrait, notamment :

- Parler d'une seule voix ferme pour définir des objectifs de développement durable conformes à ses priorités de développement durable et galvaniser l'appui international à cet égard;
- Établir une base solide permettant aux organisations régionales et sous-régionales, aux pays et aux principaux groupes de parties prenantes de s'approprier, d'intégrer et d'entreprendre des activités menant à la réalisation des objectifs de développement durable et s'en fassent les champions;
- Mobiliser, relever le niveau de compréhension des organisations régionales et sous-régionales, des pays et des grands groupes et renforcer leurs capacités à élaborer et à mettre en œuvre, ensuite, des programmes et activités menant à la réalisation des objectifs de développement durable fixés;
- Renforcer les liens entre les priorités aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial.

La CEA, la CUA, la BAD et le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (BRA/PNUD) ont organisé conjointement en Afrique des consultations sous-régionales et régionales au sujet du programme de développement pour l'après-2015. Ces consultations se sont déroulées comme suit : en novembre 2011 à Accra (Ghana), en octobre 2012 à Mombasa (Kenya), en décembre 2012 à Dakar (Sénégal) et en mars 2013 à Hammamet (Tunisie). Cette dernière consultation visait notamment à circonscrire les priorités de l'Afrique pour le programme de développement pour l'après-2015, à identifier les catalyseurs et les principaux facteurs de succès pour le programme de développement pour l'après-2015 et à aligner les priorités du programme de développement pour l'après-2015 sur d'autres programmes de développement, y compris Rio+20 et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Dans son document final, la réunion a conclu que le programme de développement pour l'après-2015 devrait incorporer, entre autres, les conclusions de Rio+20 ainsi que les résultats des initiatives prises à l'échelle du continent, des consultations nationales et régionales et des forums des Nations Unies comme la réunion qui a examiné la voie à suivre 20 ans après la tenue de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+20).

La réunion de Hammamet a également conclu que le programme de développement pour l'après-2015 devrait :

- (a) Mettre l'accent sur la croissance économique inclusive et la transformation structurelle;
- (b) Réorienter le paradigme du développement vers des initiatives inspirées et financées non de l'extérieur mais plutôt de l'intérieur et faisant l'objet d'une solide appropriation nationale ;
- (c) Donner la priorité à l'équité et à l'inclusion sociale et évaluer le progrès en termes de disponibilité et de qualité des services;
- (d) Accorder une plus grande attention aux groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes déplacées;
- (e) Mettre l'accent sur les facteurs catalyseurs de développement ainsi que sur les résultats, notamment la transformation économique structurelle et la croissance inclusive, l'innovation et le transfert de technologie, le développement humain, le financement et les partenariats.

Les consultations sur les objectifs de développement durable en Afrique, y compris l'établissement du Rapport régional de l'Afrique sur les objectifs de développement durable, s'inscrivent dans le cadre des consultations menées en Afrique au sujet du programme de développement pour l'après-2015 et des processus de suivi de Rio+20.

## B. Portée et méthodologie

### Portée

Portée sur la base des enquêtes et des consultations tenues avec les institutions sous-régionales et régionales ainsi que des cinq rapports sous-régionaux, le présent rapport :

- (1) Examine et analyse les enjeux, opportunités et défis prioritaires du développement durable en Afrique;
- (2) Identifie, analyse et propose les domaines et thèmes prioritaires pour le développement durable de l'Afrique afin de guider la formulation des objectifs de développement durable;
- (3) Cerne et propose des objectifs de développement durable en se fondant sur les domaines et thèmes prioritaires, en tenant compte des aspirations et particularités uniques de l'Afrique dans

le contexte mondial. Les objectifs proposés visent tant les résultats escomptés du développement durable que les éléments propices à ce développement. Les objectifs de développement durable reflètent les trois dimensions du développement durable, à savoir économique, sociale et environnementale, ainsi que les aspects relevant de la gouvernance et des institutions, qui sont essentiels pour atteindre les objectifs;

- (4) À la lumière de ce qui précède, le présent rapport propose des cibles et indicateurs qui serviront à suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable proposés.

## Méthodologie

Le présent rapport a été établi à la suite d'une analyse exhaustive et fouillée de la littérature, notamment de rapports d'enquêtes sur le terrain et de consultations menées dans les cinq sous-régions, à savoir l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. Le rapport s'est, en particulier, fondé sur :

- Des données et informations recueillies dans le cadre des rapports sous-régionaux sur les objectifs de développement durable; du Document final de Rio+20; du Document final de la réunion régionale d'application de l'Afrique en vue de la vingtième session de la Commission du développement durable (CSD-20); le rapport de la huitième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable (CFSSD-8)/Réunion régionale d'application de l'Afrique; la Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20; les résultats des consultations africaines pour le programme de développement pour l'après-2015; le rapport régional de l'Afrique sur l'examen des progrès vers le développement durable; les rapports sous-régionaux sur l'examen des progrès vers le développement durable; le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (Sommet mondial pour le développement durable, 2002) et Action 21 (ONU, 1992). Le rapport s'est également fondé sur les stratégies, plans et programmes sous-régionaux concernant le développement durable.
- Des consultations avec des institutions et organismes sur des propositions visant à circonscrire des domaines et thèmes prioritaires pour le développement durable et élaborer des objectifs, cibles et indicateurs connexes. Les objectifs ont été affinés sur la base d'observations et recommandations formulées à la Réunion consultative régionale pour l'Afrique sur les objectifs de développement durable, organisée par la CEA conjointement avec la CUA et la BAD, du 31 octobre au 5 novembre 2013.

## C. Structure du rapport

Le présent rapport comprend sept sections. L'introduction présente l'historique et le contexte, ainsi que la portée et la méthodologie. La deuxième section décrit brièvement le concept du développement durable et ses dimensions, analyse la nécessité de mesurer les progrès, aborde les principes, le cadre directeur et les critères du développement durable ainsi que les thèmes émergents et les domaines prioritaires dans l'élaboration des objectifs, cibles et indicateurs de développement durable. La troisième section passe en revue les priorités du développement durable dans les cinq sous-régions du continent. La quatrième section présente les priorités au niveau régional et propose des objectifs de développement durable ainsi que les cibles et indicateurs connexes. Dans la cinquième section, les auteurs présentent et examinent la stratégie et les moyens de mise en œuvre. Le suivi et l'évaluation sont examinés dans la sixième section et la septième est consacrée aux conclusions et aux recommandations.

## II. Développement durable : concepts, cadres d'orientation et critères

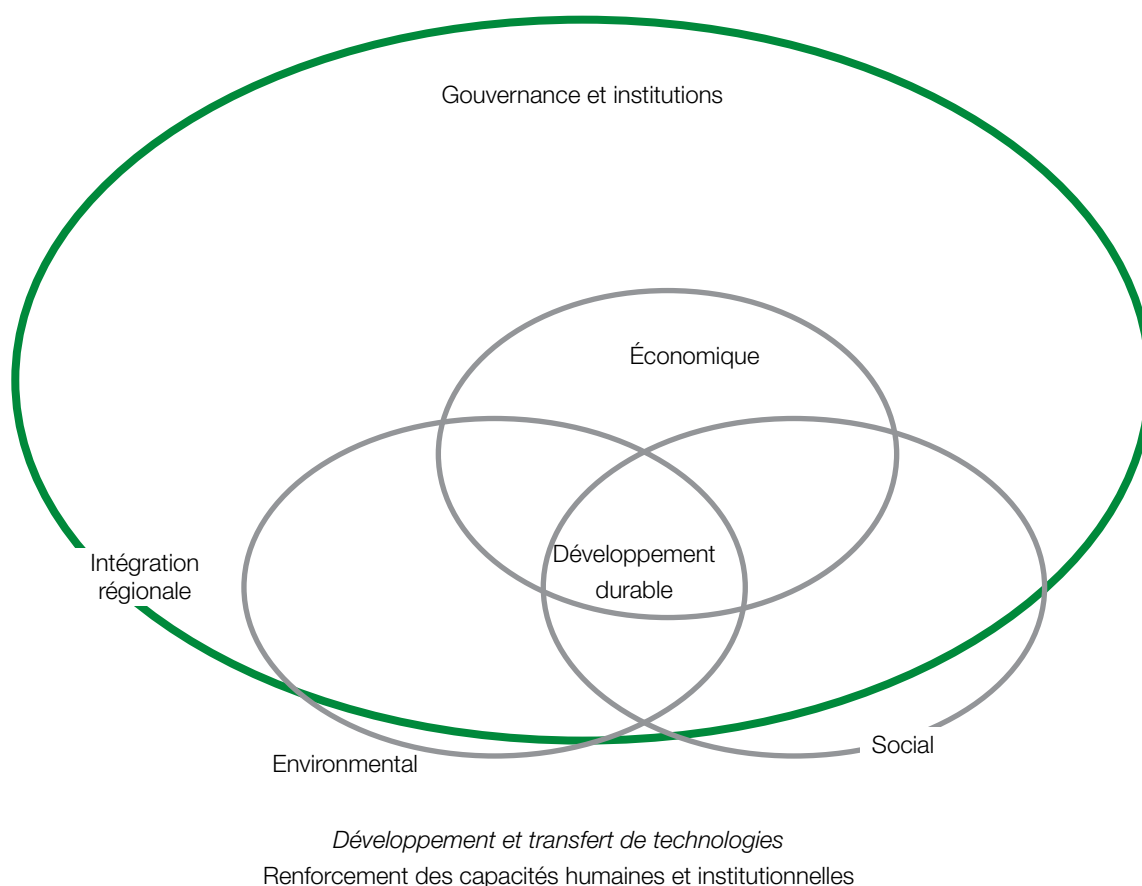
### A. Concept et dimensions du développement durable

L'humanité a les moyens d'assumer un développement durable, c'est-à-dire qu'elle peut répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs. Le concept du développement durable découle d'une évolution graduelle des perspectives de développement. Dans les années 50 et 60, le développement était principalement axé sur la croissance économique et les augmentations de production, conformément aux théories d'efficacité de la production. Cependant, on a remarqué pendant les années 1970 que le fossé entre les riches et les pauvres se creusait, tant au sein des régions qu'entre elles et cela a motivé la volonté de s'attaquer aux problèmes d'équité, en mettant l'accent sur le développement social et la distribution des revenus (CEA, 2012a). Vers la même période, on a remarqué que la croissance économique avait des conséquences sur l'environnement, ce qui a mis en exergue l'importance d'intégrer les questions environnementales au programme de développement.

Le développement durable englobe les liens réciproques entre les trois dimensions que sont croissance économique, développement social et durabilité de l'environnement. L'environnement est considéré comme source de vie et génère des activités économiques. Celles-ci, à leur tour, sous-tendent le développement social. Sans croissance, il ne saurait y avoir de développement social. Cette relation n'est toutefois pas nécessairement linéaire puisque l'environnement influence aussi directement le développement social. Le défi du développement durable est de parvenir à un équilibre entre les trois dimensions. La croissance économique actuelle doit donc respecter l'environnement et être socialement responsable. Pour que la croissance économique soit durable, il faut redoubler d'efforts afin de parvenir à une utilisation efficace et durable des ressources naturelles, y compris : des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, des énergies renouvelables, la production de biens et services moins intensive en carbone, un transport efficient et des modes de production et de consommation moins intensifs en ressources, biens et services. Ces efforts favoriseront des systèmes de production efficaces et résilients, réduiront au minimum l'épuisement et la dégradation des ressources ainsi que les gaz à effet de serre et produiront des économies plus résilientes.

Le volet social vise l'élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités, l'égalité des sexes et un meilleur accès à l'éducation, la santé, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et d'autres infrastructures et services socioéconomiques.

**Figure 1: Dimensions du développement durable**



Source: CEA, Progrès vers le développement durable en Afrique, mai 2012

Les trois volets du développement durable sont définis dans un cadre où la bonne gouvernance et les institutions jouent un rôle majeur. Pour la région en particulier, la gouvernance et les institutions sont essentielles au développement durable parce qu'elles constituent le fondement sur lequel reposent la croissance économique et le développement socialement responsable et respectueux de l'environnement. Un environnement favorable en termes de gouvernance et d'institutions fonctionnelles fournit les cadres constitutionnel, comptable, réglementaire et juridique permettant aux activités productives de prospérer et de renforcer le développement durable. Ainsi, une bonne gouvernance, des institutions solides et efficaces, des ressources financières suffisantes, un bon dosage des politiques, une utilisation efficace des ressources, un accès aux technologies nouvelles et respectueuses de l'environnement, un renforcement des capacités humaines et institutionnelles, ainsi que des partenariats internationaux continus et renforcés contribueront ensemble à assurer que l'Afrique s'engage effectivement sur la voie du développement durable.

## ***B. Objectifs de développement durable : cadre d'orientation et critères***

La Conférence de Rio+20 a demandé que soit élaboré un ensemble convenu d'objectifs et de cibles de développement durable, ainsi que d'indicateurs permettant de suivre les progrès. Le Secrétaire général de l'ONU proposait : « Arrêtons une nouvelle génération d'objectifs de développement durable qui succéderont aux OMD. Mettons-nous d'accord sur les moyens de les atteindre » (ONU, 2011).

Le Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale (ONU, 2012b) du Secrétaire général de l'ONU a également demandé que soit établi un indice de développement durable ou un ensemble d'indicateurs qui fournirait des orientations et critères précis pour répondre aux problèmes du développement durable. Le Groupe a proposé que les objectifs de développement durable présentent, entre autres, les caractéristiques suivantes :

- Revêtir un caractère universel, viser des difficultés communes à tous les pays plutôt qu'aux seuls pays en développement;
- Être l'expression d'une stratégie mondiale largement acceptée en faveur du développement durable;
- Intégrer une série de domaines clefs que n'abordaient pas entièrement les OMD, notamment la sécurité alimentaire, l'eau, l'énergie, les emplois verts et le travail décent, l'inclusion sociale, les modes de production et de consommation durables, les villes durables, le changement climatique, la biodiversité et les océans, ainsi que la réduction du risque de catastrophes et la résilience;
- Être de nature globale, refléter également les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable ainsi que les liens entre elles;
- S'inscrire dans le long terme, avec 2030 comme éventuelle date butoir, tout en prévoyant des jalons à court terme;
- Faire participer toutes les parties prenantes à la mise en œuvre et à la mobilisation de ressources, y compris les collectivités locales, la société civile, le secteur privé et les gouvernements;
- Être assortis, outre de cibles absolues, de paramètres pour mesurer les progrès afin d'orienter l'attention sur les politiques et stimuler ainsi le développement, et refléter les diverses priorités et conditions du développement en fonction des pays et régions;
- Prévoir la possibilité de réexaminer ces objectifs en fonction de l'évolution des connaissances et des données.

## C. Objectifs de développement durable : principes et vision

Le document final de Rio+20 fournit des orientations sur ce que les objectifs de développement durable doivent viser<sup>1</sup>. Il s'agit avant tout d'éliminer la pauvreté, ce qui dans les pays en développement exige une croissance économique soutenue, inclusive et équitable. En outre, les objectifs de développement durable devront également avoir comme résultats la réduction des inégalités, la promotion de l'égalité des sexes, la garantie d'un accès équitable à une éducation de qualité. Le document final de Rio+20 indiquait également que l'élaboration des objectifs de développement durable devait se faire de manière coordonnée et cohérente avec l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 afin de favoriser l'émergence d'un seul ensemble d'objectifs, cibles et indicateurs appropriés pour le programme de développement pour l'après-2015.

L'élaboration des objectifs, cibles et indicateurs de développement durable est essentielle à ce stade du développement mondial. Les OMD arriveront à terme en 2015. Des progrès ont été accomplis au niveau mondial pour réaliser ces objectifs mais l'Afrique accuse un retard dans la réalisation de la plupart des cibles, et les OMD resteront donc d'actualité au-delà de 2015. L'élaboration des objectifs de développement durable doit par conséquent reconnaître la nécessité d'une complémentarité avec les OMD.

---

<sup>1</sup> Une des principales difficultés rencontrées dans l'élaboration des objectifs de développement durable, et que le présent rapport tente d'aborder, vient du fait que ces objectifs doivent revêtir un caractère universel et en même temps refléter les différentes priorités régionales, sous-régionales et nationales.

Les objectifs de développement durable devraient donc veiller à ce que les efforts actuellement déployés, les ressources existantes et les travaux en cours ne soient pas détournés de la réalisation des OMD. La réunion régionale d'application de l'Afrique a noté qu'en reliant les objectifs de développement durable aux OMD et en définissant des objectifs qui fassent partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015, on favoriserait l'élaboration de politiques cohérentes et la mise en œuvre synergique des objectifs convenus au niveau international. On réduirait également la pression sur les capacités institutionnelles restreintes de nombreux pays africains. Les objectifs de développement durable devront englober toutes les dimensions du développement durable, de manière à assurer une convergence accrue entre les enjeux visés par le programme de développement pour l'après-2015. À cette fin, la réunion a proposé que les objectifs de développement durable soient conformes aux principes suivants :

- Les principes de Rio, en particulier le principe de la responsabilité commune mais différenciée, en tenant compte des circonstances, capacités et priorités propres à chaque pays;
- Les objectifs, cibles et indicateurs devraient viser les trois dimensions du développement durable, ainsi que les questions relatives à la bonne gouvernance et à l'efficacité des institutions au service du développement durable;
- Les objectifs de développement durable devraient être orientés vers l'action pour que leur réalisation puisse être suivie et évaluée au fur et à mesure. À cet égard, ils devraient être assortis de cibles précises et mesurables, qui tiennent compte des différences régionales et nationales en termes de priorités, contexte, capacités et niveau de développement;
- Ils devraient avoir un caractère universel et être suffisamment souples afin de s'adapter aux différentes priorités nationales. Les objectifs de développement durable doivent faire fond sur les OMD et les compléter. Ces derniers doivent également être maintenus et effectivement mis en œuvre et soutenus.
- Les objectifs de développement durable doivent s'accompagner de moyens suffisants de mise en œuvre, en particulier en termes de financement, transfert de technologie et renforcement des capacités. Chaque objectif devrait être relié à des moyens de mise en œuvre définis avec précision;
- Les objectifs devraient promouvoir un développement équitable, inclusif et centré sur la personne ;
- Les objectifs devraient se fonder sur les priorités identifiées lors du processus africain relatif au programme de développement pour l'après-2015.

## *D. La nécessité de mesurer les progrès accomplis*

Le concept de développement durable existe depuis plus de deux décennies. Cependant, il n'existe encore aucun paramètre d'évaluation universellement accepté permettant de mesurer systématiquement les progrès accomplis vers sa réalisation.

De très nombreuses demandes ont pourtant été formulées en ce sens. Le document « Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous » (ONU, 2012a, par. 250) indiquait que les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs devaient être évalués et assortis de cibles et indicateurs et tenir compte des contextes, capacités et stades de développement propres à chaque pays. Parmi les autres demandes faites pour l'évaluation des progrès, on peut citer les suivantes :

- (a) En 1987, la Commission mondiale de l'environnement et du développement a demandé que soient élaborées de nouvelles façons de mesurer et d'évaluer les progrès (CMED, 1987);
- (b) Le chapitre 40 d'Action 21 invitait les pays et la communauté internationale à élaborer des indicateurs de développement durable;

- (c) Le chapitre X du Plan de mise en œuvre de Johannesburg;
- (d) La Commission du développement durable de l'ONU (CDD-11) a encouragé les pays à poursuivre leurs travaux sur les indicateurs de développement durable, conformément à leurs conditions et priorités propres.

Bien qu'il n'existe aucune mesure universellement acceptée d'évaluation du développement durable, diverses parties prenantes ont notamment proposé et appliqué les objectifs, indicateurs et indices suivants au cours des deux décennies écoulées :

- (e) Les indicateurs de développement durable (indicateurs de la CDD)<sup>2</sup> élaborés par la Division de statistique et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU pour la Commission du développement durable ;
- (f) L'indice de développement humain du PNUD;
- (g) Le Cadre des indicateurs du développement durable en Afrique de la CEA (CEA, 2012);
- (h) La Commission économique pour l'Europe, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Eurostat : mesurer le développement durable;
- (i) Le PNUE mesure les progrès accomplis en matière d'économie verte;
- (j) Votre indicateur du Vivre mieux de l'OCDE et les indicateurs pour sa stratégie de croissance verte; empreinte écologique et indice de société durable;
- (k) L'évaluation de la durabilité par le raisonnement flou (SAFE), Indice de planète heureuse;
- (l) L'indice de durabilité environnementale (devenu Indice de performance environnementale), l'indicateur de progrès véritable et l'indice de bien-être économique durable;
- (m) L'indice du bonheur national brut du Bhoutan.

D'autres tentatives de faire rapport sur le développement durable, existent et incluent les rapports du PNUE sur l'avenir de l'environnement mondial et régional; les OMD et les cibles connexes; les Rapports de la CEA sur le développement durable en Afrique ; le Rapport sur les femmes africaines, qui mesure les inégalités entre les sexes dans la région en se fondant sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA); le Rapport sur la gouvernance en Afrique, qui évalue et suit les progrès réalisés en matière de bonne gouvernance en Afrique; et les Tendances en matière de développement durable du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

Malgré ces efforts louables, il n'existe aucun ensemble exhaustif et universellement accepté d'objectifs, de cibles et d'indicateurs permettant d'orienter les pays dans leur quête de « l'avenir que nous voulons ». Pour qu'un objectif, quel qu'il soit, soit efficace, il est important de l'assortir de cibles précises, numériques, mesurables et définies dans le temps et de mécanismes permettant de surveiller, suivre et évaluer les progrès. Les indicateurs et les indices composites illustrent et communiquent des données et tendances complexes sous une forme simplifiée et peuvent contribuer à élaborer des politiques sur la base d'informations transparentes. Si de bons ensembles d'indicateurs ou indices agrégés existent parfois sur papier, les données pour leur donner corps font souvent défaut, en particulier dans les pays et régions en développement.

---

<sup>2</sup> Les indicateurs et la méthodologie ont été revus en 2001 puis en 2006. Les indicateurs reflètent les chapitres de Action 21 et ont été initialement élaborés sur la base du modèle Pression – État – Réponse.



## E. Objectifs de développement durable : nouveaux thèmes et domaines prioritaires

### Niveau mondial

L'analyse des résultats des consultations qui ont eu lieu jusqu'à ce jour au niveau mondial, montre que l'élimination de la pauvreté et la gestion durable des ressources naturelles constituent les priorités majeures du développement durable. La gestion durable des ressources naturelles suppose une capacité renforcée des écosystèmes naturels à soutenir le bien-être de l'humanité, la conservation et la restauration des écosystèmes, la gestion durable des écosystèmes et la réduction de la pollution des écosystèmes.

D'autres domaines prioritaires émergents sont, entre autres, l'accès égal pour tous aux besoins de base tels que l'énergie, l'eau, la nourriture, l'éducation et les services de santé ainsi que l'amélioration de la qualité de ces services, mais également l'agriculture durable, la sécurité alimentaire, la nutrition, la gestion de l'eau, la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, l'énergie durable et la sécurité énergétique. D'autres, mentionnent des priorités telles qu'un système de commerce équitable et stable au niveau mondial, un financement suffisant pour le développement, un accès abordable aux technologies et aux connaissances et des pratiques de bonne gouvernance fondées sur l'État de droit.

### Niveau régional africain

Il ressort des consultations régionales tenues en Afrique que l'élimination de la pauvreté est considérée comme le défi majeur du continent et une condition sine qua non du développement durable. Sur la base des priorités sous-régionales, il apparaît que les objectifs de développement durable devront s'attaquer aux principaux enjeux suivants sur le continent :

- Éliminer la pauvreté et créer de la richesse;
- Lutter contre la faim et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- Garantir l'accès à un approvisionnement en eau potable et à des services d'assainissement suffisants;
- Garantir l'accès à des services d'éducation et de santé de bonne qualité;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- Améliorer l'accès équitable pour tous aux services sociaux et à la protection sociale;
- Promouvoir une croissance économique durable et inclusive;
- Diminuer la vulnérabilité et augmenter la résilience aux impacts du changement climatique;
- Créer des opportunités d'emploi décent;
- Renforcer le développement des infrastructures;
- Améliorer l'accès à une énergie abordable et durable;
- Arrêter la dégradation des terres, la désertification, les sécheresses et la déforestation;
- Promouvoir la gestion durable des ressources en eau ;
- Garantir le transfert des technologies écologiquement rationnelles pour l'adaptation aux effets du changement climatique et l'atténuation de ces derniers, ainsi que l'accès à ces technologies;
- Promouvoir la paix et la sécurité.

En outre, les priorités ci-après se sont dégagées du vaste processus consultatif régional africain pour le programme de développement pour l'après-2015. Elles englobent trois domaines prioritaires essentiels : la transformation économique structurelle et la croissance inclusive; l'innovation et le transfert de technologies et le développement humain.

#### I. Transformation économique structurelle et croissance inclusive :

- Création d'emplois décents, en particulier pour les jeunes;

- Développement rural, transformation de l'agriculture et promotion des liens entre les villes et les campagnes;
  - Mobilisation de ressources intérieures et extérieures;
  - Initiatives en faveur d'une croissance verte inclusive;
  - Commerce équitable, développement du commerce et des investissements intrarégionaux et coopération Sud-Sud;
  - Augmentation des investissements dans les infrastructures;
  - Industrialisation et création de valeur ajoutée.
- II. Renforcement des capacités, accès aux technologies et innovation**
- Éducation de qualité;
  - Transfert effectif de technologies;
  - Investissements dans la recherche-développement.
- III. Développement humain**
- Parité hommes-femmes : autonomisation des femmes et des jeunes;
  - Accès à la protection sociale pour les groupes vulnérables;
  - Des services de santé pour tous, avec une attention particulière pour les femmes et les enfants;
  - Autonomisation des personnes âgées et handicapées;
  - Initiatives pour réduire les risques de catastrophes, augmenter la capacité à les gérer et à s'adapter aux changements climatiques;
  - Logement approprié et accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.
- IV. Facteurs propices au développement**
- Paix et sécurité;
  - Bonne gouvernance, transparence et réduction de la corruption;
  - Capacités humaines et institutionnelles;
  - Accès à la justice et à l'information, égalité devant la justice;
  - Droits humains;
  - Mobilisation de ressources intérieures;
  - Processus participatif crédible;
  - Capacité statistique à mesurer les progrès accomplis et à assurer la responsabilisation;
  - Politique macroéconomique axée sur la croissance;
  - Existence d'un État développementaliste;
  - Accès aux moyens de mise en œuvre et de suivi.

## III. Priorités de développement durable dans les cinq sous-régions de l'Afrique

### A. Introduction

Ce chapitre donne un aperçu des priorités du développement durable dans les cinq sous-régions, à savoir l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. Les cinq rapports sous-régionaux ont été établis sur la base d'un examen détaillé de la littérature, d'enquêtes par questionnaires et de consultations avec les parties prenantes dans les sous-régions et ont été discutés à la Réunion consultative régionale pour l'Afrique sur les objectifs de développement durable. Les rapports sous-régionaux ont fourni les données pour le rapport régional qui a également été présenté à la réunion.

### B. Aperçu des principales priorités des sous-régions en matière de développement durable

#### Afrique du Nord

##### Défis environnementaux et vulnérabilité climatique

Les pays de la sous-région sont confrontés à de graves problèmes environnementaux et climatiques, notamment la désertification, la raréfaction des ressources en eau, la dégradation des sols, forêts et pâturages, la détérioration progressive des ressources naturelles, une forte pression sur l'environnement marin, les changements climatiques et la pollution industrielle, urbaine et agricole. La variabilité climatique a entraîné une perte de la fertilité du sol, la dégradation des terres, une perte de végétation, une pénurie d'eau de plus en plus aigüe, la désertification et la concentration des populations dans les zones côtières avec des conséquences considérables sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau. Il est urgent de lutter contre les effets des variations environnementales et climatiques par le biais de stratégies et politiques d'adaptation au changement climatique et d'augmenter la résilience des collectivités, de conserver la biodiversité et de protéger les écosystèmes.

##### Économies dépendantes des produits de base et faible diversification économique

Les économies de la sous-région dépendent fortement des produits primaires issus des ressources naturelles et ne sont pas diversifiées. Les hydrocarbures représentent 98 % des exportations de l'Algérie et 70 % de ses revenus budgétaires. Les exportations de la Mauritanie se limitent à un nombre restreint de produits, à savoir les minerais, le poisson, le bétail et, dans une moindre mesure, le pétrole. Du fait que les produits primaires dominent les exportations, le secteur manufacturier ne représente que 13 % en moyenne du produit intérieur brut (PIB) de la sous-région. Ce pourcentage varie de 6 à 8 % pour la Mauritanie, le Soudan, la Libye et l'Algérie et s'élève à près de 17 % pour le Maroc, l'Égypte et la Tunisie. La diversification de l'économie de la sous-région, axée actuellement sur la production primaire, constitue dès lors une priorité.

##### Croissance peu génératrice d'emplois

Le taux de croissance de la sous-région a pratiquement stagné depuis l'augmentation enregistrée entre les années 60 et 80. Selon les prévisions, la croissance devait être d'environ 4,2 % en 2013 et atteindre 4,6 % en 2014 grâce à la normalisation de l'environnement politique et à la reprise des activités économiques. Il était prévu que l'économie de la Libye se redresse et retrouve son niveau d'avant la crise et que le Soudan, la Mauritanie et l'Algérie profitent de meilleures récoltes. Cependant, en raison de la faible croissance, le

chômage a atteint des proportions inquiétantes, surtout chez les jeunes. De profondes disparités dans les revenus et la richesse indiquent également que des stratégies et politiques sont nécessaires pour redistribuer les revenus provenant des ressources naturelles. Dans l'ensemble, une transformation économique structurelle est nécessaire afin de promouvoir une croissance inclusive et créer des emplois. Ce sont deux conditions essentielles au rétablissement de la stabilité sociopolitique.

### **Sous la menace de l'insécurité alimentaire**

Les pays de la sous-région sont largement tributaires des importations de produits alimentaires, en particulier de céréales. La variabilité climatique influe sur la production agricole locale et la dépendance vis-à-vis des importations rend les pays vulnérables aux chocs liés aux fluctuations, sur le marché international, des prix des produits alimentaires et de base. Ces derniers augmentent régulièrement au cours des dix dernières années, faisant de la sécurité alimentaire un enjeu stratégique prioritaire et un facteur important pour la stabilité financière, sociale et politique.

### **Inégalités et accès aux services de base**

Les événements survenus dans la sous-région depuis le printemps arabe de 2011 ont mis en avant plusieurs priorités en terme de développement, notamment la nécessité de s'attaquer aux inégalités et au chômage des jeunes, au manque de compétences dont a besoin le marché du travail, à l'insuffisance de la protection sociale, au manque d'accès aux services de base dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement, aux inégalités entre les sexes et à la discrimination à l'égard des femmes en termes de salaire, d'emploi et de prise de décision.

### **Insécurité énergétique et besoin d'énergie renouvelable**

La demande d'énergie augmente de manière continue dans tous les pays de la sous-région (de 6 à 8 % par an en moyenne) et ces besoins sont actuellement encore couverts par l'énergie fossile subventionnée. L'épuisement à long terme des sources d'énergie fossile et la demande croissante d'une réduction des émissions de carbone placent l'énergie au centre des défis auxquels la sous-région est confrontée, et plaident en faveur d'investissements dans d'autres sources d'énergie, l'énergie renouvelable notamment.

### **Autres questions transversales**

Outre les défis d'ordre économique, social et environnemental susmentionnés, les pays de la sous-région connaissent également les problèmes suivants, qui doivent être examinés dans le cadre des politiques de développement :

- (i) La transition vers une économie verte afin d'assurer la durabilité des mesures mises en place;
- (ii) L'intégration équilibrée des trois piliers du développement durable, dont l'absence constituait une des principales lacunes de la mise en œuvre des OMD;
- (iii) La mobilisation des ressources financières nécessaires au développement des secteurs de croissance, comme les énergies renouvelables;
- (iv) La bonne gouvernance pour renforcer l'efficacité et la transparence dans la gestion des affaires publiques et assurer la responsabilité sociale;
- (v) La coordination sous-régionale, afin de renforcer l'efficacité des politiques nationales visant à accroître la productivité, atténuer la pression sociale et veiller à la durabilité de l'environnement et des ressources naturelles.

## Afrique de l'Ouest

### Éducation

Des améliorations progressives ont été obtenues dans le secteur de l'éducation, même si c'est davantage en termes de scolarisation que de qualité. Les différences entre les sexes à cet égard se sont estompées dans presque tous les pays. Cependant, des obstacles empêchent toujours le système éducatif officiel actuel de répondre aux attentes du marché du travail par le développement de filières professionnelles et techniques. Il faudrait redoubler d'efforts afin d'augmenter la qualité de l'éducation pour garantir un équilibre entre la demande et l'offre sur le marché du travail et faciliter la création d'emplois décents pour les citoyens, en particulier les jeunes.

### Santé

Si de légères améliorations ont été observées en termes de santé maternelle et infantile, d'espérance de vie, de couverture sanitaire et de personnel de santé, il reste toutefois beaucoup à faire pour améliorer l'état de santé de la population. À cette fin, des politiques et investissements efficaces sont nécessaires pour éliminer les maladies évitables, améliorer la sécurité nutritionnelle, élargir l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement et améliorer l'accès à des services de santé abordables et de bonne qualité.

### Protection sociale pour les pauvres et les personnes vulnérables

Non seulement la protection sociale est généralement faible et limitée à une minorité de la population dans le secteur formel, mais elle n'offre pas de prestations appropriées. La majorité de la population travaille dans le secteur informel et appartient aux catégories les plus vulnérables de la population, dépendant de systèmes traditionnels d'entraide familiale ou sociale qui, lorsqu'ils existent, ne suffisent plus. Les mécanismes de protection sociale existant dans le secteur informel, très inégaux dans le meilleur des cas, sont largement insuffisants pour répondre aux besoins de cette tranche de la société en la matière. Il faut mettre en place des systèmes de protection sociale pour tous à l'échelle nationale, qui garantissent un revenu minimum et la sécurité des moyens d'existence ainsi qu'un accès abordable aux soins de santé essentiels, à une alimentation et à une nutrition suffisantes, à l'éducation, au logement et à d'autres services pour tous, en veillant tout particulièrement aux besoins des pauvres et des groupes vulnérables.

### Assainissement et gestion urbaine

L'urbanisation se développe de façon galopante et entraîne de nombreux problèmes d'ordre environnemental et social, tels qu'un mauvais assainissement et une mauvaise gestion des déchets, une augmentation de la criminalité et de la violence, l'apparition d'embouteillages, de bidonvilles, le chômage ou le sous-emploi des jeunes, etc. Il est vraiment nécessaire d'investir dans des installations modernes d'assainissement et dans des logements décents et abordables ainsi que de concevoir des villes plus vertes moyennant la proximité des fonctions urbaines, une évolution des modes de transports et une fourniture plus efficiente des infrastructures de base.

### Agriculture et sécurité alimentaire

L'agriculture, un secteur économique clef dans la sous-région, est toujours largement sous-développé, principalement en raison de l'insécurité de la propriété, de mauvaises pratiques agricoles, d'un faible développement de la chaîne de valeurs, d'un accès limité aux marchés internationaux et d'un lien limité entre la recherche et le développement. Ces facteurs contraignants ont rendu le secteur peu attrayant, entraînant des conséquences graves pour la sécurité alimentaire. Des politiques de développement agricole durable devraient viser la fourniture d'infrastructures agricoles et la mécanisation; la recherche, la fourniture de services de vulgarisation agricole et la commercialisation; la mise en place d'agro-industries; un meilleur accès aux intrants et au crédit; et une réforme des systèmes de propriété foncière afin d'encourager les investissements dans l'agriculture.

## **Développement durable des infrastructures : énergie, eau et transport**

Les infrastructures font cruellement défaut dans les domaines de l'énergie, de l'eau et du transport. Près d'un tiers des Africains de l'Ouest n'ont pas accès à des sources d'eau potable ni à des transports efficaces et fiables et les services d'approvisionnement en énergie sont quant à eux inaccessibles. Qui plus est, le secteur privé participe toujours très peu au développement et à l'exploitation des infrastructures et au recouvrement des coûts. Une fourniture plus efficiente et efficace d'énergie durable, d'eau et de services de transport permettrait d'accélérer considérablement les progrès vers le développement durable.

## **Croissance économique inclusive, diversification et transformation**

Au cours des deux dernières décennies, la sous-région a connu une croissance économique stable, attribuée largement à la stabilité politique, à la forte demande des principaux produits d'exportation, à une meilleure gestion macroéconomique, à un redressement rapide des pays sortant de conflit et à de nouvelles découvertes de minerais. Cependant, il sera difficile de maintenir voire d'augmenter cette croissance à long terme, parce que, notamment elle a été principalement stimulée par des apports d'investissements directs étrangers et non par l'épargne nationale et qu'elle n'a pas créé d'emplois, étant donné que ces investissements étaient surtout axés sur l'exploitation de ressources naturelles, avec peu ou pas de valeur ajoutée. Les gouvernements devraient entreprendre une transformation structurelle qui assurera la diversification, réduira les risques, améliorera considérablement la qualité de vie de la population et assurera un développement durable.

## **Environnement et gestion des ressources naturelles : forêts, eau et sols**

L'environnement et les ressources naturelles comme les forêts, les plans d'eau et les sols qui fournissent des moyens de subsistance se dégradent et s'épuisent rapidement à cause d'une utilisation excessive, de la surexploitation et de la pression d'autres formes d'utilisation de la terre comme l'agriculture. Afin de réduire au minimum la dégradation de l'environnement, il faudrait s'efforcer d'évaluer les services que ces ressources fournissent, de manière à donner des informations sur leur valeur économique, à encourager la conservation, renforcer les institutions et les cadres réglementaires et développer les partenariats public-privé et les investissements visant à restaurer, conserver et augmenter le stock de ces ressources.

## **Bonne gouvernance, État de droit, paix et sécurité**

Même si des améliorations ont été observées au fil du temps, la bonne gouvernance, le respect de l'État de droit, la paix et la sécurité restent des défis majeurs. En effet, la faiblesse des institutions étatiques chargées de faire appliquer les lois et règlements, la corruption, les lacunes juridiques en la matière ou des lois anti-corruption dépassées sont autant de facteurs qui n'encouragent pas, comme il le faudrait, la population et les dirigeants à respecter les lois. Il faut renforcer les institutions de gouvernance et l'État de droit et assurer une participation plus large des parties prenantes aux processus de prise de décisions et à la gouvernance.

## **Afrique centrale**

### **Dépendance à l'égard des ressources naturelles**

Le taux de croissance de la sous-région reste vulnérable en raison d'une faible diversification de l'économie, de la dépendance vis-à-vis des produits de base agricoles, des forêts, du pétrole et des ressources minières du fait qu'il est sujet aux fluctuations des prix des matières premières sur les marchés internationaux. Les exportations de matières premières représentent plus de 40 % du PIB dans la moitié des pays de la sous-région, plus de 60 % en République du Congo et même 64 % dans les pays qui dépendent des exportations de pétrole comme la Guinée équatoriale, le Tchad et l'Angola. La part de l'industrie et du secteur manufacturier dans le PIB est très faible. À l'exception du secteur minier, l'industrie souffre gravement du manque d'investissements, de la faiblesse du cadre réglementaire et de systèmes de financement sous-développés, notamment.

## **Insuffisance des infrastructures**

La sous-région souffre de l'insuffisance d'infrastructures essentielles dans les domaines du transport, de l'énergie, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de la santé. La pression démographique et l'urbanisation rapide exacerbent encore cette situation. S'agissant des infrastructures de transports, les interconnexions et les liens entre les différents modes (air, route, rail) sont insuffisants. Les liaisons aériennes sont rares et chères, les ports sont mal équipés, les chemins de fer sont obsolètes et insuffisants. Les transports publics intra-urbains dans les grandes villes sont insuffisants et de mauvaise qualité et les routes sont souvent en mauvais état, puisque moins de 10 % d'entre elles sont bitumées. La plupart des régions agricoles sont inaccessibles parce que non desservies par les réseaux routier, ferré ou aérien.

## **Pauvreté, faim et malnutrition**

En raison de l'accès limité aux services sociaux de base (eau et assainissement, logement, santé, éducation, transport), la sous-région connaît l'un des taux les plus élevés de pauvreté du continent. Il est en moyenne de 50 %, sauf pour quelques pays comme le Cameroun, le Gabon, Sao Tomé et Príncipe, où moins d'un tiers de la population vit sous le seuil de pauvreté. La prévalence de la malnutrition est élevée et des poches de population souffrent de faim extrême. La sous-région dispose de vastes étendues de terres agricoles vierges. Toutefois, sur les 1,6 million d'hectares de terres arables, seuls 3,7 % sont utilisés pour l'agriculture. Le potentiel de croissance agricole est donc énorme. La production agricole est médiocre dans la sous-région qui connaît une grave insécurité alimentaire.

## **Besoin d'un meilleur accès à l'eau et l'assainissement**

L'accès à l'eau et à des installations d'assainissement varie selon les pays dans la sous-région. Au Gabon par exemple, 87 % de la population ont accès à l'eau et 36 % à des services d'assainissement; au Burundi les taux sont de 79 % et de 35 % respectivement, et à Sao Tomé-et-Príncipe, de 79 % et 24 %. Il s'agit-là des trois pays les plus performants à cet égard. Les pays qui connaissent les plus grandes difficultés dans le domaine de l'accès à l'eau sont le Tchad (34 %) et la Guinée équatoriale (44 %). Un accès insuffisant à l'eau et aux services d'assainissement est un facteur déterminant dans la transmission de maladies d'origine hydrique et de la mortalité qu'elles entraînent.

## **Accès à une éducation de qualité**

Plusieurs pays de la sous-région ont réalisé des progrès remarquables dans le domaine de la scolarisation primaire universelle. Le Burundi, le Cameroun, le Gabon et Sao Tomé et Príncipe figurent parmi les pays qui atteindront la cible des 100 %. Quelques autres, comme le Tchad ou la République centrafricaine, connaissent encore des difficultés. La faiblesse des dépenses consacrées à l'éducation primaire et les conflits affectent, entre autres facteurs, la qualité des infrastructures scolaires et l'accès à l'éducation. La qualité et l'accès continuent de déterminer le niveau de scolarisation.

## **Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes**

La sous-région a réalisé des progrès considérables en ce qui concerne l'adoption de lois visant à protéger les droits des femmes. La parité entre les sexes a été réalisée pour la scolarisation dans le primaire. Cependant, elle fait encore défaut dans plusieurs domaines : ainsi, la représentation des femmes au parlement est inférieure à 20 %, leur accès à la terre est limité et un nombre extrêmement limité de femmes occupe des postes à responsabilités dans des domaines autres que l'agriculture.

## **Chômage et sous-emploi**

Le taux de chômage dans la région de l'Afrique centrale varie de 23 % à 70 %. Le chômage des jeunes est particulièrement élevé et pourrait devenir un facteur de déstabilisation. Il faut investir des ressources pour s'attaquer au problème du chômage et contribuer à la stabilisation de la sous-région.

## **Pression démographique et nécessité d'un développement urbain durable**

La pression démographique va s'accroître considérablement au cours des prochaines décennies, la population devant atteindre, selon les projections, les 200 millions d'ici 2025, alors qu'elle était de 108 millions en 2002. Cela créera des pressions sur les ressources naturelles, la terre, le logement, les transports intra-urbains, l'eau, l'assainissement et l'électricité. Si cette pression n'est pas convenablement préparée et gérée, elle pourrait exacerber la pauvreté urbaine, le chômage et le sous-emploi, en particulier chez les jeunes. Les populations des bidonvilles pourraient augmenter et de graves pénuries alimentaires et de services infrastructurels pourraient surgir.

## **Pressions sur les ressources environnementales**

La plupart des pays de la sous-région ont élaboré et s'efforcent d'appliquer des plans d'action concernant l'environnement. Ils ont également pris des mesures pour intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans les projets économiques. Cependant, le pillage des ressources naturelles et les activités minières ont causé des dommages à l'environnement. Il faut non seulement y remédier mais également gérer les effets des changements climatiques. Il faut protéger les groupes les plus vulnérables à ces effets, qui affectent la biodiversité et les écosystèmes.

## **Gestion durable des ressources en eau**

La gestion de l'eau constitue un problème majeur dans la sous-région en raison du manque de coopération entre les pays et de capacités institutionnelles insuffisantes pour une gestion efficace. En outre, le secteur de l'eau souffre de la variabilité hydro-climatique, d'un stockage inadapté et d'une demande qui augmente par rapport à l'offre. Il importe de renforcer la coopération entre pays et de gérer efficacement les eaux partagées dans les zones de surplus ou de pénurie. La sous-région compte 16 bassins hydrographiques internationaux qui se limitent à la sous-région ou sont partagés avec d'autres sous-régions. Seuls cinq de ces bassins sont gérés dans le cadre d'organisations intergouvernementales comme par exemple des commissions pertinentes. Il est urgent d'élaborer des cadres institutionnels pour une gestion formelle des bassins hydrographiques afin de prévenir les conflits et de renforcer les capacités de gestion des ressources en eau.

## **Gouvernance et défis institutionnels**

La sous-région est en proie à de fortes tensions politiques, à des émeutes et à de fréquents coups militaires. Cet état de choses s'explique par la mauvaise gouvernance et les cadres institutionnels médiocres résultant de la corruption et du manque de transparence et d'obligation redditionnelle dans l'exploitation des ressources naturelles, minières notamment. À quelques exceptions près, la crédibilité des processus et mécanismes électoraux est sujette à caution. La gouvernance et les institutions démocratiques doivent absolument être renforcées afin de permettre un processus démocratique transparent et participatif.

## **Afrique de l'Est**

### **Croissance économique forte et soutenue se traduisant en développement humain et en emplois**

Les pays de l'Afrique de l'Est ont connu des taux de croissance économiques impressionnants au cours des dernières années, 5 % en moyenne de 2010 à 2012, en dépit de la crise financière mondiale. Cette croissance n'a toutefois pas donné lieu à un développement humain élevé. En 2012, presque tous les pays, à l'exception des Seychelles, avaient de faibles scores (de 0,316 à 0,773) sur l'Indice de développement humain. La création d'emplois, en particulier pour les jeunes, la répartition équitable des revenus et la lutte contre la pauvreté restent les principaux défis pour les pays de l'Afrique de l'Est. La région a fait des progrès significatifs dans la lutte contre les inégalités, en particulier entre les sexes, et en faveur de l'autonomisation des femmes, mais des disparités subsistent dans les domaines de l'emploi et des revenus selon les pays de la sous-région, le sexe, les tranches d'âge et d'autres catégories.



Le taux moyen de pauvreté dans la sous-région est de 47,5 % et plus de 100 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté dans la sous-région. L'insécurité alimentaire constitue l'un des problèmes les plus aigus en Afrique de l'Est. Le niveau de production alimentaire y a considérablement baissé et les prix des produits alimentaires ont considérablement augmenté au cours des deux dernières années, rendant la nourriture pratiquement inaccessible pour de nombreux ménages. La majorité des petits agriculteurs produisent seulement pour leur consommation.

## **Agriculture**

La sous-région est largement tributaire de l'agriculture et le secteur représente plus de 25 % du PIB dans la plupart des pays, voire 40 % dans certains. Il fournit également les principaux moyens de subsistance à plus de 70 % de la population, habitant principalement dans les zones rurales. De meilleures performances du secteur sont donc indispensables pour la réalisation du développement durable. Il faut revitaliser la productivité, essentielle à l'augmentation de la croissance économique globale et à la réalisation des objectifs de développement concernant la diminution de la pauvreté et de la faim. Si des progrès ont été réalisés dans les domaines des pratiques agricoles durables, moyennant des innovations et des technologies, il est indispensable cependant, de consacrer plus d'efforts, en priorité, à l'augmentation de la productivité et à la création de valeur ajoutée.

## **Éducation et formation des compétences**

Bien que des variations existent au sein de la sous-région, les pays d'Afrique de l'Est ont réalisé des progrès significatifs dans le domaine de l'éducation, s'agissant notamment de la scolarisation et des taux d'achèvement dans le primaire et dans le secondaire, du nombre d'inscriptions universitaires et de l'alphabétisation des adultes. Toutefois, ce dernier point ainsi que la qualité de l'éducation restent préoccupants. Des progrès ont également été réalisés en termes de parité entre les sexes. Les pays devraient adopter des politiques appropriées afin de rationaliser le secteur de l'éducation et doter la population des compétences nécessaires pour une transformation assurant un développement durable.

## **Santé**

Les problèmes liés à la santé, notamment les maladies et les taux de mortalité maternelle et infantile continuent de peser sur l'Afrique de l'Est. Ces derniers ont considérablement diminué mais les améliorations sont lentes et ils restent préoccupants pour de nombreux pays dans la région. Des progrès ont également été réalisés dans la lutte contre le VIH/sida mais il reste beaucoup à faire. L'accès aux soins de santé reste limité, même si les systèmes d'assurance-maladie qui existent dans certains pays améliorent l'accès aux soins de santé, tant d'un point de vue financier que géographique. Les taux de prévalence des maladies non transmissibles restent élevés dans la sous-région.

## **Développement des infrastructures**

Pour la sous-région, le développement des infrastructures est prioritaire pour fonder la transformation des économies de ses États membres. Le développement des infrastructures a été jugé prometteur et des organes d'intégration économique régionale ont soutenu le processus en appuyant et en reliant les infrastructures en développement dans les différents pays. Le développement des infrastructures accélèrera la croissance dans d'autres secteurs, comme la santé, l'agriculture, le commerce, la fabrication et la transformation.

## **Énergie**

Le développement de sources d'énergie durable et l'accès à des sources d'énergies renouvelables abordables, propres, fiables et sûres continuent de poser problème. Bien que la sous-région ait un potentiel élevé tant pour les énergies renouvelables que non renouvelables, celles-ci restent inexploitées en raison du faible

niveau d'investissements nationaux et étrangers et de l'adoption trop rare de politiques connexes. L'Afrique de l'Est reste un importateur net de pétrole et de gaz. En améliorant l'exploitation des ressources naturelles et en recourant à des technologies efficaces, la sous-région pourrait devenir une plaque tournante énergétique.

## **Problèmes liés à l'environnement et au climat**

S'agissant de l'environnement, la sous-région est confrontée aux effets des changements climatiques, à la dégradation des terres, à la déforestation et à la pollution. Il faut élaborer et promouvoir des cadres politiques respectueux de l'environnement, qui s'attaquent à des problèmes environnementaux précis, mais il faut redoubler d'efforts afin de dissocier la transformation économique et sociale de la dégradation de l'environnement. Il faut mobiliser davantage de ressources financières et les allouer à des objectifs environnementaux, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. La région reconnaît également qu'une gestion rationnelle des terres et une utilisation efficace des ressources naturelles, constituent des priorités en matière de développement durable.

## **Gouvernance**

Les pays de la sous-région ont réalisé des progrès significatifs dans la mise en place de systèmes de gouvernance démocratiques, y compris l'organisation régulière d'élections, mais des problèmes d'insécurité subsistent (guerres civiles, conflits frontaliers, troubles sociaux, piraterie et trafic d'armes) et il faut déployer davantage d'efforts afin d'instaurer une paix durable dans la sous-région. Les démocraties sont fragiles. L'insécurité et l'instabilité politique freinent le progrès économique et social national et entravent l'intégration plus poussée et effective, nécessaire au développement durable. Les pays doivent déployer des efforts considérables et prendre des engagements afin de consolider la bonne gouvernance et créer une paix durable dans la sous-région. Les processus d'intégration régionale en seraient renforcés et les pays pourraient se concentrer sur le développement durable.

## **Afrique australe**

### **Pauvreté et inégalités**

Le taux moyen de pauvreté en Afrique australe se situe à 45 % et ne diffère pas tellement de celui de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne (48,5 %). Dans la plupart des pays, plus de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté depuis dix ans ou plus. Les efforts visant à éliminer la pauvreté devraient porter sur les taux élevés de pauvreté, les inégalités de revenus, le manque de valeur ajoutée (dans les secteurs minier et agricole), le chômage élevé et la diversification économique insuffisante, la sécurité alimentaire, les pratiques agricoles et d'autres. L'éradication de la pauvreté devrait permettre aux plus pauvres de monter dans l'échelle des revenus, ce qui réduirait automatiquement les inégalités dans ce domaine. Ces progrès entraîneraient une meilleure sécurité alimentaire et un accès plus large aux services sociaux de base, ce qui nécessiterait la mobilisation de financements et de ressources pour le développement.

### **Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes**

L'inégalité entre les sexes reste un obstacle majeur au développement durable dans la sous-région. De nombreux instruments et politiques relatifs au genre ont été élaborés au niveau des pays. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a réalisé des progrès dans ce domaine et la plupart des pays, sinon tous, ont signé les conventions internationales. Au niveau national, l'intérêt politique remarquable pour les questions concernant l'égalité des sexes, mérite d'être félicité. Malgré ces progrès, les femmes restent marginalisées en termes de statut et de contrôle des ressources. Le manque de progrès tangibles dans les mesures publiques, rend d'autant plus nécessaire d'intégrer de façon systématique, la dimension de l'égalité des sexes dans tous les aspects du développement durable. On a souvent fait remarquer que les considérations liées au genre étaient un élément ajouté à des programmes et interventions qui avaient

été conçus antérieurement. Cependant, il faut une approche beaucoup plus énergique et ambitieuse pour vaincre les inégalités persistantes dans la sous-région.

Les principaux problèmes que connaît la sous-région sont notamment la violence à l'égard des femmes, la distribution inéquitable de la richesse et de grandes différences entre hommes et femmes, s'agissant de la participation et de la prise de décisions à tous les niveaux. La parité hommes-femmes dans le domaine de la participation politique est meilleure dans la sous-région que dans d'autres, en particulier dans la prise de décisions dans les entreprises et au niveau des communautés. Malgré ces progrès, les disparités entre les sexes en termes de participation et de prise de décisions, restent grandes et doivent être examinées.

## Éducation

Une éducation et des compétences de bonne qualité restent des atouts importants pour accéder à des emplois plus gratifiants ou bénéficier de meilleures opportunités d'affaires. L'éducation devrait améliorer le bien-être social, y compris la santé, contribuer à ralentir la croissance démographique, améliorer la gouvernance et stimuler une culture plus tournée vers l'entrepreneuriat au sein de la société. Le nombre d'inscriptions en Afrique australe, en particulier dans l'enseignement supérieur, figure parmi les plus faibles au monde. La sous-région connaît également un important exode de compétences, en particulier les médecins, les professeurs d'université et les ingénieurs. Les défis comprennent l'accès à l'éducation et la qualité de cette dernière; l'utilisation efficace des personnes instruites; l'absence de compétences techniques et professionnelles nécessaires, de filières pour acquérir ces compétences et/ou les améliorer; l'inadéquation avec le marché du travail.

## Santé et nutrition

Concernant la santé et la nutrition, les défis sont la lutte contre le VIH/sida et contre les maladies transmissibles et non transmissibles, souvent dues à une mauvaise nutrition. La santé est à la fois un moyen et un objectif du développement. Le thème de la santé est fortement lié à l'intensification des efforts de mobilisation de financement et de ressources en faveur du développement, car de nombreux pays en développement ne disposent pas des ressources nécessaires à la construction d'hôpitaux modernes. Une population en bonne santé est essentielle à l'amélioration de la production économique, puisqu'elle augmente au maximum la main-d'œuvre disponible. Le taux élevé de prévalence du VIH (environ 12,6 %) que connaît la sous-région, touche principalement le groupe de la population économiquement productif, âgé de 20 à 49 ans. L'incidence de maladies transmissibles comme le paludisme, est également élevée dans la sous-région. Le régime alimentaire d'une grande partie de la population n'est pas diversifié, malgré la disponibilité de différents produits alimentaires. L'amélioration de la santé et du bien-être de la population reste un objectif important.

## Environnement et changements climatiques

L'Afrique australe est confrontée à de graves problèmes d'environnement : disparition importante de forêts avec les conséquences connexes sur l'environnement, dégradation de la biodiversité et de la qualité des écosystèmes, en raison de facteurs climatiques et, politiques économiques et sectorielles de portée restreinte qui n'accordent pas la priorité à la conservation de l'environnement. La dépendance à l'égard des ressources naturelles est relativement élevée dans un contexte de pauvreté généralisée.

Le secteur agricole est affecté par les changements et de la variabilité climatiques. Ces derniers, combinés à la faible fertilité des sols, aux ravageurs, aux maladies qui frappent les cultures et au manque d'accès à la technologie, aux marchés et aux infrastructures, ont d'importantes conséquences sur les moyens de subsistance dans la sous-région. Les saisons de bonnes pluies amènent l'abondance alors que les saisons sèches représentent l'adversité, les privations, les frustrations, la famine et éventuellement les déplacements. En raison des changements climatiques, on observe de plus en plus souvent de graves sécheresses ou périodes sèches, des inondations, des modifications du régime pluviométrique, la hausse des températures et

d'autres changements. Les émissions de carbone dues à l'utilisation des combustibles fossiles, sont relativement faibles en Afrique australe mais l'intensité de carbone est assez élevée; il convient de la réduire et de favoriser la transition vers une économie à faible émission de carbone.

## **Gouvernance et institutions**

Les principales difficultés posées par la gouvernance en Afrique australe tiennent à la pénurie chronique de compétences et au manque de professionnalisme dans tous les domaines de la fonction publique. Une meilleure gouvernance aiderait la sous-région à s'attaquer aux problèmes qu'elle connaît dans les domaines du développement institutionnel, de la paix et de la sécurité, de la gestion du secteur public et de la mobilisation de ressources. La gouvernance institutionnelle regroupe les trois dimensions du développement durable et suppose que les États soient capables d'exprimer les besoins sociaux et d'y répondre, d'appliquer des politiques, de mettre en place de nouvelles institutions pour l'utilisation durable des ressources naturelles et de négocier des accords économiques et commerciaux bilatéraux.

**Tableau 1: Aperçu des priorités sous-régionales pour le développement durable par sous-région**

Afrique Centrale	Afrique De L'est	Afrique Du Nord	Afrique Australe	Afrique De L'ouest
<ol style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sociopolitique</li> <li>Promouvoir la bonne gouvernance et l'obligation redditionnelle</li> <li>Développer les infrastructures physiques, économiques et sociales</li> <li>Lutter contre la pauvreté et promouvoir la sécurité alimentaire</li> <li>Promouvoir une croissance verte et la création d'emplois décents</li> <li>Élargir l'accès à la santé pour tous</li> <li>Assurer l'éducation secondaire et la formation professionnelle</li> <li>Veiller à la protection de l'environnement et promouvoir la résilience aux changements climatiques</li> <li>Promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une croissance et une transformation économiques durables et inclusives</li> <li>Sécurité alimentaire durable</li> <li>Gestion durable des terres et protection de la biodiversité</li> <li>Promotion de la science et de la technologie pour le développement</li> <li>Gestion du risque de catastrophes</li> <li>Gouvernance, paix et sécurité</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Réduire la marginalisation et l'exclusion sociale des populations vulnérables</li> <li>Stimuler la transition vers une économie verte et inclusive</li> <li>Garantir un accès universel aux services de base</li> <li>Instaurer une paix durable sur une base transparente</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Éliminer durablement la pauvreté</li> <li>Amélioration de l'apprentissage</li> <li>Égalité des sexes et autonomisation</li> <li>Amélioration de l'état de santé et de la nutrition</li> <li>Garantir la durabilité environnementale</li> <li>Gouvernance et institutions</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Diminution de la pauvreté extrême et de la faim</li> <li>Égalité des sexes, éducation équitable et universelle aux niveaux du primaire et du secondaire</li> <li>Amélioration de la santé maternelle et infantile</li> <li>Accès universel aux services de santé</li> <li>Augmenter et améliorer les infrastructures et la gestion urbaine</li> <li>Améliorer la croissance économique inclusive</li> <li>Réaliser une transformation économique structurelle</li> <li>Assurer la bonne gouvernance, la paix et la sécurité</li> <li>Réduire la pollution (veiller à l'utilisation et à la gestion durables des ressources naturelles)</li> <li>Créer des partenariats public-privé aux niveaux régional et mondial en faveur du développement (financements extérieurs et partenariats)</li> </ol>

## IV. Objectifs, cibles et indicateurs de développement durable proposés pour la région

### A. Définition des objectifs, cibles et indicateurs proposés

Les objectifs, cibles et indicateurs régionaux de développement durable identifiés et examinés dans ce chapitre se fondent sur une synthèse des priorités des cinq sous-régions, une analyse fouillée de la littérature sur les problèmes et priorités de développement de l'Afrique, des sujets préoccupants, des perspectives des discussions et consultations en cours sur le cadre de développement pour l'après-2015, des processus de suivi de Rio+20 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Les cinq rapports sous-régionaux étaient fondés sur des questionnaires remplis par les institutions clefs, les praticiens du développement et les partenaires dans les sous-régions.

Le projet de rapport, comprenant une série d'objectifs de développement durable proposés, a été présenté à la réunion consultative régionale pour l'Afrique, qui s'est tenue du 31 octobre au 5 novembre 2013. Les participants à la réunion ont discuté du projet de rapport et ont adopté les 12 objectifs de développement durable y figurant. Ils ont également formulé des observations sur les cibles et indicateurs, qui ont été finalisés sur la base des orientations et recommandations fournies.

### B. Horizon temporel (2016-2030) et cadre d'analyse

Les consultations et processus concernant les objectifs de développement durables, notamment la réunion consultative régionale pour l'Afrique, s'inscrivent dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 et sont conçus pour y contribuer. C'est pourquoi, les objectifs de développement durable proposés ainsi que les cibles et indicateurs connexes présentés dans ce rapport, ont une échéance de 15 ans, à compter de 2016, conformément au cadre temporel du programme de développement pour l'après-2015.

Plusieurs facteurs ont permis de circonscrire les objectifs prioritaires, notamment les résultats des enquêtes réalisées, les documents analysés, les problèmes de développement prioritaires cités par les parties prenantes africaines, les principaux éléments de la vision africaine à long terme en voie d'être formulée dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, en particulier la nécessité de finir les tâches qui n'ont pas été terminées dans le cadre des OMD, les principes directeurs des objectifs de développement durable et la nécessité d'équilibrer la croissance et le développement.

Selon la réunion consultative régionale pour l'Afrique, il est possible d'atteindre les objectifs de développement durable proposés dans le délai fixé. Cet optimisme se justifie notamment par les robustes taux de croissance économique actuels de la région, les progrès encourageants obtenus dans la mise en œuvre des OMD, les progrès impressionnants et l'impact des technologies de l'information et de la communication, le potentiel de ressources accru du fait de la découverte de ressources minérales dans de nombreux pays de la région, les progrès continus dans les domaines de la gouvernance et des institutions, les efforts déployés en vue de la transformation structurelle et le redressement de l'économie mondiale après la crise financière de 2009 et les difficultés que traverse la zone Euro.

## C. Aperçu des enjeux et priorités du développement durable en Afrique

Sur la base du cadre d'analyse décrit ci-dessus, la présente section examine les priorités collectives pour le développement durable du continent. Si le développement et le transfert de technologie, le financement et le renforcement des capacités constituent également des priorités, ils sont abordés en détail dans la section consacrée aux stratégies et moyens de mise en œuvre car ils jouent un rôle capital à cet égard.

### Principaux enjeux et priorités du développement économique

#### Croissance économique, emplois et transformation structurelle

Au cours de la dernière décennie, l'Afrique a connu des taux de croissance économique soutenus et impressionnants. En 2013, les taux de croissance étaient de 4 % en moyenne, soit près du double de la moyenne dans le monde. Un quart des pays de la région ont eu une croissance égale ou supérieure à 7 % et plusieurs pays africains figurent parmi les pays dont la croissance était la plus rapide. Cette croissance a été tirée par les prix relativement élevés des produits de base, une augmentation de la demande intérieure (en raison d'investissements privés accrus dans les infrastructures et l'énergie) et une gouvernance et une gestion économiques meilleures (CEA, 2014). La contribution de l'industrie a cependant été relativement faible : les parts du PIB provenant des exportations de produits manufacturés et de la valeur ajoutée manufacturière, sont en baisse. Les perspectives de croissance à moyen terme sont bonnes : le taux moyen de croissance du PIB devrait, selon les projections, atteindre 5 % en 2014 voire 5,1 % en 2015 (DAES, s.d.).

Cette croissance impressionnante présente toutefois un troublant paradoxe. Les résultats éclatants obtenus en matière de produit intérieur brut (PIB) n'empêchent pas l'Afrique d'enregistrer les niveaux de développement humain et social les plus bas et de voir une grande partie de sa population engluée dans la pauvreté et confrontée à un chômage et à des inégalités généralisés. Le continent abrite la plus grande partie des pauvres de la planète et n'est pas en passe de réaliser les OMD. La majorité des Africains sont confinés dans des emplois vulnérables, faiblement rémunérés et peu productifs. L'emploi vulnérable reste très élevé en comparaison avec d'autres régions et 46,5 % des travailleurs gagnaient moins de 1,25 dollar par jour en 2012 (OIT, 2013). Cette situation est surtout due à une main-d'œuvre abondante combinée à l'absence de filets de protection sociale : il est réellement difficile pour les travailleurs peu qualifiés de sortir du marché du travail du fait qu'ils n'ont pas d'autre moyen de subsistance (ONU, 2013).

Le chômage des jeunes est généralisé et menace l'ordre social. Le taux de chômage des jeunes en Afrique subsaharienne était estimé à 11,8 % en 2012, soit le double de celui des adultes (OIT, 2013). En moyenne en Afrique, 72 % des jeunes vivent avec moins de 2 dollars par jour. Et même si la génération actuelle d'Africains qui entrent sur le marché du travail est la plus éduquée dans l'histoire du continent, nombreux sont ceux qui pensent que leurs perspectives en termes d'emploi et de rémunération, ne sont pas tellement différentes de celles de leurs parents (Banque mondiale, 2014).

De nombreux Africains ne sont pas satisfaits de leur situation économique : 53 % d'entre eux jugent la situation économique de leur pays comme étant « assez mauvaise » ou « très mauvaise » ; 67 % estiment que leurs conditions de vie personnelles sont restées les mêmes ou ont empiré par rapport à l'année précédente, 71 % considèrent que leurs gouvernements sont « assez mauvais » ou « très mauvais » s'agissant de créer des emplois ; et 56 % disent la même chose pour la gestion économique globale (Afrobaromètre, 2013).

La désillusion croissante et le décalage continu entre la performance économique (largement tirée par les produits de base et mesurée par le PIB) d'un côté et l'emploi et le développement social de l'autre, prouvent que la plupart des pays africains n'ont pas réussi la transformation structurelle de leur économie. Pour que sa forte croissance économique se traduise par un développement économique soutenu et inclusif, l'Afrique doit se doter de stratégies de développement qui favorisent la diversification économique, créent des emplois, réduisent les inégalités et la pauvreté, et élargissent l'accès aux services de base. Seule une transformation structurelle de ses économies lui permettra d'atteindre ces objectifs. Pour assurer sa trans-

formation structurelle, l'Afrique devra passer d'une configuration où l'emploi et la production reposent sur des économies agricoles, fortement tributaires des ressources naturelles, à une structure économique privilégiant le développement industriel et les services modernes, et se caractérisant par un potentiel d'emplois élevé, une distribution plus équitable des revenus, la diversification des produits manufacturés, l'ajout de valeur grâce à la transformation des matières premières, une utilisation optimale et durable des ressources naturelles, une plus grande résilience aux chocs exogènes, et une intégration régionale plus poussée.

L'Afrique a donc besoin de stratégies de croissance et de transformation bien conçues, qui renforcent les capacités productives de tous les segments de la population active, afin de réduire les inégalités en créant des chances égales pour l'emploi. Les stratégies de transformation économique devraient également comprendre des politiques visant à promouvoir une éducation et des services de santé de bonne qualité, tout en favorisant l'accroissement de productivité et une croissance plus inclusive.

## **Agriculture et sécurité alimentaire et nutritionnelle**

L'agriculture est la principale source de subsistance pour les deux tiers environ de la population de la région ; elle représente à peu près le tiers du PIB de l'Afrique et emploie quelque 60 % de la population (BAD, 2013). Il est donc essentiel d'en renforcer les résultats pour assurer la sécurité alimentaire et réduire durablement la pauvreté. Des estimations de la Banque mondiale indiquent que la croissance dans le secteur agricole contribue deux fois plus efficacement à réduire la pauvreté que la croissance dans d'autres secteurs. Un secteur agricole plus prospère bénéficiera au reste de l'économie en ce qu'il renforce les liens en amont et stimule la demande de produits industriels.

Malgré l'augmentation de la production alimentaire dans presque tous les pays, de nombreux Africains vivent dans l'insécurité alimentaire, une situation qui s'est aggravée avec la crise alimentaire au niveau mondial. À cet égard, l'Afrique accuse un retard par rapport aux autres régions. Les produits alimentaires provenant de la production locale et des importations sont souvent insuffisants pour répondre à la demande croissante et à l'évolution des habitudes de consommation. De manière générale, il n'y a eu que peu de progrès vers la réalisation de l'OMD consistant à réduire de moitié d'ici 2015 la population vivant en situation de faim chronique. Le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de 35 % au cours des deux dernières décennies et 239 millions de personnes étaient sous-alimentées en Afrique en 2012 (FAO, FIDA et PAM, 2013). La situation est grave dans le Sahel en Afrique de l'Ouest et dans la Corne de l'Afrique, ce qui s'explique par plusieurs facteurs : la croissance démographique élevée, la fréquence des conflits politiques et liés aux ressources, les changements climatiques et la pauvreté endémique. La situation pourrait devenir plus précaire encore à mesure que la population s'accroît ; selon les projections, celle-ci doublera d'ici 2050.

Le secteur agricole est en proie à de nombreuses difficultés : les agriculteurs africains connaissent un manque d'accès chronique aux facteurs de production, notamment les compétences et connaissances spécialisées pour la transformation du secteur; des investissements insuffisants dans les initiatives agricoles, telles que la recherche-développement visant à augmenter la productivité et à renforcer les capacités dans le secteur agricole; les entraves que constituent les cadres juridiques et d'utilisation des terres ; les défis environnementaux et les changements climatiques.

Il est impératif de s'attaquer à ces difficultés dans le cadre des objectifs de développement durable. Une intensification viable de l'agriculture et l'utilisation accrue de technologies améliorées stimuleront la productivité et la transformation du secteur. Il importe de rendre l'agriculture plus écologique si l'on veut pouvoir faire face aux risques associés à l'intensification de l'agriculture. À cet égard, l'application de pratiques agricoles climatiquement rationnelles et des améliorations générales de l'efficacité de l'agriculture, offrent d'importantes possibilités de concilier l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation des effets de ces changements avec l'augmentation de la productivité agricole et le règlement des questions de sécurité alimentaire et de nutrition.



## Énergie

L'Afrique se trouve confrontée à de nombreux défis dans le domaine de l'énergie. Plus de 75 % de sa population n'ont pas accès à l'électricité et 81 % des Africains dépendent des biocombustibles solides traditionnels pour la cuisson de leurs aliments. Les niveaux de consommation d'électricité par habitant sont beaucoup moins élevés en Afrique (535,7 kWh/habitant) que les moyennes mondiales qui s'élèvent à 3 044,4 kWh par habitant (Indicateurs du développement mondial en 2011, Banque mondiale, 2014). La croissance démographique que l'Afrique subsaharienne a connue entre 1990 et 2010 a été supérieure à l'accroissement du nombre de personnes ayant accès à l'électricité et à des combustibles modernes pour la cuisine, ce qui signifie que davantage de personnes n'avaient pas accès à l'électricité et dépendaient de combustibles solides en 2010 qu'en 1990. D'ici à 2030, si les tendances se maintiennent, sur une population totale estimée à 1,5 milliard de personnes, 655 millions (44 %) n'auront pas accès à l'électricité et 883 millions (59 %) ne disposeront pas d'installations de cuisson écologiques (IRENA, 2012).

La population africaine continue de dépendre dans une large mesure de l'exploitation non durable des formes traditionnelles de bioénergie que sont le charbon de bois et le bois de chauffage, alors que l'utilisation de ces combustibles peut entraîner une importante mortalité en raison de la pollution de l'air intérieur. Le bois de chauffage se raréfie de plus en plus, comme en témoigne le temps de plus en plus long que les femmes et les enfants consacrent à le ramasser. Cette pratique contribue d'ailleurs à la dégradation des forêts et des terres. Plus de 30 pays subsahariens ont connu des pénuries de courant électrique pendant les 5 à 10 dernières années, les délestages et l'approvisionnement insuffisant affectant divers aspects du développement. En Afrique subsaharienne, l'offre d'électricité est insuffisante par rapport à la demande, en raison d'investissements tardifs et limités dans la production et du manque d'efficacité aux niveaux des centrales et de l'exploitation. Le secteur est également caractérisé par des coûts de production élevés, dus en partie à la forte dépendance à l'égard des combustibles fossiles pour la production d'électricité.

Ces problèmes existent alors que l'Afrique regorge d'abondantes ressources d'énergie fossile et d'énergie renouvelable. Le modèle de développement énergétique n'a pas été en mesure de livrer le niveau souhaité de services énergétiques. La promotion d'une croissance verte et inclusive dans ce secteur est susceptible de mettre un terme aux problèmes d'insécurité énergétique sur le continent, de réduire l'intensité énergétique, d'augmenter la part des énergies propres, d'élargir l'accès à l'énergie et d'en augmenter la consommation, de réduire les prix de l'énergie ainsi que les effets néfastes sur l'environnement et enfin, d'améliorer le bien-être des populations.

## Consommation et production durables

En Afrique, le niveau de productivité des ressources ou l'intensité matérielle (une mesure de la quantité totale de ressources directement utilisées par une économie par rapport à l'activité économique, généralement mesurée par le PIB) est relativement bas : il est d'environ 516 dollars par tonne de ressources (à titre de comparaison, la moyenne mondiale était de 950 dollars par tonne en 2008). Les modes de consommation sont des sujets de grande préoccupation, notamment en raison de l'évolution des habitudes de consommation d'une classe moyenne de plus en plus aisée. L'Afrique maintient en outre sa grande dépendance à l'égard des combustibles solides (tels que le bois, le charbon de bois, les résidus de culture, les autres déchets agricoles, le fumier, les arbustes, la paille et le charbon) comme sources primaires d'énergie domestique pour la cuisine et le chauffage. En 2010, plus de 90 % de la population de 21 pays utilisaient ce type de combustibles.

L'intensité de la pollution reste inférieure à la moyenne mondiale et, à l'instar des émissions de gaz à effet de serre, a diminué entre 2002 et 2009 sous l'effet des campagnes de sensibilisation renforcées qu'ont menées les gouvernements afin de réduire la pollution dans tous les secteurs. Les modes de transport durables restent un sujet de préoccupation. Malgré un développement des infrastructures, de nombreux défis subsistent, comme les accidents de la route, la mauvaise gouvernance des transports, la connectivité et les émissions de plus en plus importantes de gaz à effet de serre par les véhicules.

Face à l'industrialisation menée par l'Afrique en vue de sa transformation structurelle, et à l'inévitable intensification de l'utilisation des ressources naturelles qui s'ensuit, une attention plus grande doit être accordée à la durabilité de la consommation et de la production. Il est impératif que les gouvernements, le secteur privé, les communautés locales et les individus redoublent d'efforts afin d'améliorer la responsabilisation sociale et environnementale des processus de production et de consommation. Le développement accéléré de modes de consommation et de production durables nécessite des cadres politiques plus cohérents, portant tant sur l'offre que sur la demande de ressources naturelles, et assortis de meilleures mesures d'application et de contrôle des politiques existantes. Des mesures doivent être prises et des responsabilités assumées dans tous les secteurs. Enfin, il est urgent de prendre des dispositions favorisant le renforcement des capacités et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement.

## Développement des infrastructures

Le développement des infrastructures est un facteur de progrès déterminant pour l'ensemble du continent africain, en ce qu'il permet une augmentation de la productivité et une croissance économique durable. Il contribue de façon significative au développement humain et à la réduction de la pauvreté. Il est crucial pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les résultats du Diagnostic des infrastructures nationales en Afrique indiquent que les investissements dans les infrastructures sont responsables à plus de 50 % de l'amélioration récente de la croissance économique en Afrique et qu'elle a le potentiel de faire mieux encore. Malgré ses abondantes ressources naturelles, notamment minérales, l'Afrique est la région du monde qui affiche la productivité la plus faible. Cette situation est pour une large part due aux importants déficits d'infrastructures qu'on observe dans tous les sous-secteurs : énergie, eau, assainissement, transports et technologie de la communication.

Le déficit infrastructurel de l'Afrique limite les initiatives d'intégration régionale, augmente le coût des transactions commerciales et restreint la croissance. Selon certaines estimations, il rabote de ce fait au moins deux points de pourcentage de la croissance annuelle du continent. L'infrastructure est également cruciale pour la promotion d'une croissance inclusive et durable. En milieu rural, les routes de desserte et les lignes de transport reliant les communautés rurales aux réseaux nationaux, permettent aux individus, aux ménages, aux communautés et aux petites entreprises de se lancer dans des activités génératrices de revenus. Le développement infrastructurel soutiendra également le développement durable en donnant à l'Afrique les moyens d'exploiter les sources d'énergie renouvelable ou propre, comme l'énergie solaire, éolienne, géothermique et hydroélectrique, dont elle est abondamment pourvue.

Les initiatives régionales en cours, notamment le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) devraient continuer à appuyer fermement le développement des infrastructures sur le continent. Les initiatives régionales doivent prendre en compte les considérations et technologies écologiquement rationnelles et viser le développement des transports, les infrastructures rurales, l'accès aux marchés, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication ainsi que les bassins versants transfrontières.

## Principaux enjeux et priorités du développement social

### Pauvreté, inégalités et exclusion sociale

Bien que l'extrême pauvreté ait reculé dans de nombreux pays, les progrès réalisés dans l'élimination de la pauvreté restent lents, et l'Afrique n'est pas en passe de réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté. La pauvreté reste le principal défi : 48 % (près de la moitié) des Africains connaissent l'extrême pauvreté et 72 % des jeunes du continent vivent avec moins de deux dollars par jour. Au Burundi, en Éthiopie, au Nigéria, en Ouganda et en Zambie, les taux de pauvreté chez les jeunes dépassent les 80 % (Mubila, Lannes et Ben Aissa, 2012).

L'Afrique reste la région du monde où s'observent les plus grandes inégalités de revenus, comme l'indiquent le coefficient de Gini et la proportion du revenu ou de la consommation nationaux, associée à différents segments de population. Le coefficient de Gini pour l'Afrique était de 44,2 en 2008, ce qui situait le continent au deuxième rang mondial après la région Amérique latine et Caraïbes (Ortiz et Cummins, 2011). En Afrique, où les inégalités entre sexes subsistent, une augmentation de 1 % des inégalités se traduit par une augmentation de 2,2 % de la pauvreté. En Algérie, en Côte d'Ivoire et en Mauritanie, à travail égal, les salaires des femmes sont inférieurs de près de la moitié à ceux des hommes (CEA, 2014). En raison des profondes inégalités de revenus dans la région, tous les citoyens n'ont pas également accès aux services de base. Les 20 % les plus pauvres dans tous les pays comptent parmi les plus durement touchés, ce qui complique la lutte contre la pauvreté et les efforts visant à réduire les vulnérabilités de ces segments de la population. Moins de 5 % de la population en âge de travailler bénéficie d'une protection sociale.

La pauvreté est multidimensionnelle et est liée à d'autres priorités du développement durable identifiées dans le présent rapport : éducation, santé, accès à l'eau potable, assainissement et autres services de base. Du fait de cette nature multidimensionnelle, combattre la pauvreté en utilisant une approche reposant sur les liens d'interdépendance permettrait d'examiner rationnellement et efficacement d'autres questions prioritaires en matière de développement durable. Les résultats obtenus par l'Afrique en ce qui concerne l'accès à l'eau potable, l'assainissement, l'énergie et le logement décent sont insuffisants, les disparités entre zones rurales et urbaines sont très marquées. En Afrique, la lutte contre la pauvreté, dans toutes ses dimensions, exigera la mise en place de réformes institutionnelles et de gouvernance complexes, qui renforcent la responsabilisation de l'État, améliorent la qualité des services fournis ainsi que l'environnement économique et social d'ensemble, y compris l'éducation, la santé, l'énergie et le logement.

## Éducation

Le secteur de l'éducation en Afrique a connu des améliorations constantes au fil des ans. Aller à l'école primaire devient la norme, la plupart des pays ayant atteint l'objectif d'assurer l'éducation primaire pour tous (avec des taux d'inscription supérieurs à 90 %). Près de la moitié des pays du continent ont réalisé la parité des sexes à l'école primaire.

Cependant, il reste quelques défis à relever en ce qui concerne la qualité de l'éducation, les taux d'achèvement, les taux d'inscription dans le secondaire et le supérieur, la réforme des systèmes éducatifs et des programmes, les capacités pédagogiques et l'infrastructure. La qualité de l'éducation primaire est une source de préoccupation particulière. Le premier cycle du secondaire élargit et consolide les compétences de base acquises au primaire alors que le deuxième cycle du secondaire approfondit l'éducation générale et ajoute des compétences techniques et professionnelles. Ceci n'est toutefois possible que si tous les enfants terminent une éducation primaire de bonne qualité, condition indispensable au développement des compétences dont les individus, les sociétés et les économies ont besoin.

Des niveaux d'instruction plus élevés sont importants, pour que les étudiants acquièrent les compétences nécessaires aux employeurs et se lancent dans des activités techniques ou dans l'entrepreneuriat. Il ne suffit pas de savoir lire et compter pour obtenir un bon emploi. L'inscription au secondaire est un important moyen pour les jeunes d'acquérir des compétences qui leur donnent plus de chances de trouver un bon emploi. En 2010, la scolarisation dans le secondaire était de 40 % en Afrique (à l'exception de l'Afrique du Nord) contre plus de 90 % dans les pays développés et l'Asie du Sud-Est (UNESCO, 2012). Une éducation secondaire de qualité qui inculque l'éventail le plus large d'aptitudes tout en répondant à divers intérêts et contextes, est essentielle pour le bien-être des jeunes et fournit aux pays la main-d'œuvre instruite dont ils ont besoin pour être compétitifs dans le monde actuel dominé par la technologie.

En outre, la médiocrité des établissements d'enseignement ainsi que les effectifs et la qualité des enseignants sont de sérieux obstacles empêchant d'obtenir de bons niveaux d'éducation. Le nombre d'enseignants a augmenté de 59 % entre 1999 et 2010, mais c'est plus de deux millions de nouveaux enseignants dont l'Afrique a besoin pour assurer l'éducation primaire pour tous (UNESCO, 2012). Dans de nombreux pays, la proportion d'enseignants formés selon les normes nationales, est très faible et les enseignants pos-

sèdent rarement les compétences ou connaissances thématiques nécessaires pour dispenser efficacement les enseignements.

Les fonds publics consacrés à l'éducation augmentent constamment depuis des années, il reste cependant beaucoup à faire pour aligner celle-ci sur les compétences requises par le monde du travail et pour en augmenter la qualité générale, notamment par l'investissement dans l'enseignement supérieur, l'amélioration de l'infrastructure éducative, la planification stratégique et la réforme des programmes.

## **Eau, assainissement et accès aux services de base**

Bien que l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié la proportion de la population sans accès à l'eau potable d'ici à 2015 ait été atteint dès 2010 à l'échelle mondiale (soit cinq ans avant l'échéance prévue), l'Afrique abrite encore 40 % des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable. La majeure partie du continent n'est pas en voie d'atteindre la cible des objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'accès à des installations d'assainissement améliorées, dont la couverture n'a augmenté que de quatre points de pourcentage pendant la période allant de 1990 à 2010 et présente des disparités flagrantes entre les zones urbaines et rurales.

L'absence d'installations d'assainissement de base compromet la lutte contre l'extrême pauvreté et la maladie dans les communautés les plus pauvres d'Afrique, en particulier dans les zones d'installation rurale et les établissements urbains informels. L'eau potable et l'assainissement sont vitaux pour la santé humaine, la dignité sociale, la santé des écosystèmes et la productivité des moyens de subsistance. L'absence d'eau potable, l'assainissement insuffisant et le manque d'hygiène sont d'importants facteurs de mortalité de l'enfant. Ainsi, chaque jour 2 000 enfants meurent de maladies diarrhéiques. Les femmes et les filles sont affectées de façon disproportionnée par les pénuries chroniques en eau potable et en installations d'assainissement appropriées.

## **Démographie et accroissement de la population**

Le Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale du Secrétaire général de l'ONU a réaffirmé dans son rapport (ONU, 2012b) que les effets de l'augmentation démographique sont au nombre des facteurs déterminants des défis de la planète en matière de développement durable. Le rapport insiste encore sur l'importance de comprendre l'évolution démographique, en particulier dans les pays en développement où les jeunes représentent une large part de la population, et de tenir compte des dynamiques démographiques dans l'élaboration de politiques gouvernementales efficaces.

La population africaine devrait passer de 1 à 1,6 milliards de personnes d'ici à 2030, et doubler d'ici à 2050 (BAD, 2011). Combinée avec les risques, les vulnérabilités et les défis que posent la pauvreté, la faim, la maladie, les modes de production et de consommation, et les changements climatiques, cet accroissement de la population exercera des pressions accrues sur les terres, les océans, l'eau douce et les autres ressources naturelles nécessaires à la vie humaine. Des mesures doivent être mises en place dès à présent afin que puissent fructifier les efforts qui seront entrepris à l'avenir pour éliminer la pauvreté et les inégalités, pour lutter contre la faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire en général, pour élargir l'accès à l'énergie, pour concevoir des villes durables et pour atténuer les effets des catastrophes naturelles et causées par l'homme.

La population jeune augmente en Afrique, où elle représente, selon les estimations, 60 % de la population totale et 45 % de la population active totale. Si les politiques adaptées et services d'appui sont mis en place, notamment l'éducation et les soins de santé, ces nombreux jeunes présentent des opportunités énormes au moment où ils entrent sur le marché du travail, notamment leur potentiel à innover et leur capacité à adopter de nouvelles technologies, favorisant éventuellement une accélération du progrès économique et de la transition vers un développement durable. Une croissance économique soutenue peut créer des emplois et entraîner les investissements sociaux nécessaires mais peut également, si elle n'est pas fondée sur des politiques écologiquement rationnelles, entraîner la dégradation et l'épuisement des ressources et réduire à néant, en fin de compte, les progrès économiques.

La structure démographique de l'Afrique pourrait représenter un bonus démographique mais elle exige une attention particulière. Les niveaux actuels de pauvreté extrême sévissant dans de nombreux pays signifient peut-être que les défis pour exploiter pleinement ce bonus démographique, moyennant un maintien ou une augmentation des dépenses par habitant dans les domaines de l'éducation et de la santé, sont énormes et multiples. Les gouvernements auront besoin de politiques visant particulièrement cette nombreuse jeunesse, tout en élargissant l'accès à la planification familiale, aux droits en matière de procréation et aux services de santé. Ces politiques ne contribueront pas seulement à réduire la mortalité maternelle et infantile, mais également à ralentir l'accroissement de la population, à mettre un terme à la transmission de la pauvreté de génération en génération et, enfin, à alléger le fardeau qui pèse sur les familles ainsi que sur les pays peu dotés en ressources naturelles.

Il conviendra également de mettre en place des politiques globales qui assurent la dignité des personnes âgées moyennant des systèmes de pension, des soins de santé, des logements, des soins de longue durée et des systèmes adéquats de soutien au revenu pour les personnes âgées.

## Urbanisation et établissements humains viables

Tout en étant la moins urbanisée du monde, avec une population urbaine ne représentant que 38 % de la population totale, l'Afrique est la région du monde où la population des villes croît le plus rapidement, avec un taux de croissance urbaine de 4,5 %<sup>3</sup>. Selon les projections de l'ONU, le continent devrait être urbanisé à 50 % d'ici à 2035, un chiffre qui pourrait même avoisiner les 60 % à l'échéance de 2050, si les projections de croissance modérée se confirment (DAES, 2012). Entre 2010 et 2050, le nombre de citoyens africains passera d'environ 400 millions à 1,26 milliards de personnes, représentant ainsi plus que la population totale actuelle du continent et près d'un quart de la population urbaine anticipée au niveau mondial. Cette croissance est le fruit de l'exode rural, de l'accroissement naturel de la population et de la classification géographique de zones urbaines.

Le paysage changeant d'une Afrique de plus en plus urbanisée a d'énormes implications pour le développement humain, la transformation structurelle des économies du continent et le maintien de la croissance économique, entre autres. En moyenne, les villes représentent à présent environ 55 % du PIB des économies africaines.

D'un point de vue historique, l'urbanisation a été étroitement liée à l'émergence de l'économie industrielle et des services moderne, à la transition démographique vers une baisse des taux de natalité et de mortalité et vers de meilleures normes sanitaires dans les zones urbaines. Elle s'est également accompagnée d'un développement humain accru, de revenus en hausses et de meilleures conditions de vie. Cependant, ce potentiel n'a pas été pleinement exploité en Afrique. Les auteurs de la note conceptuelle de ONU-Habitat écrivent très justement : « Le phénomène de l'urbanisation n'est ni considéré comme prioritaire par les gouvernements nationaux – hommes politiques, bureaucrates et technocrates – ni parfaitement compris par la population de manière générale. Ce manque d'intérêt se manifeste par le fait que les décideurs politiques africains n'accordent pas la priorité aux problèmes d'urbanisation et n'exploitent pas les potentialités qu'offrent les villes pour en faire des vecteurs de développement. L'urbanisation se poursuit sans s'accompagner d'un développement économique et d'une planification systématique de l'espace urbain, favorisant la pauvreté urbaine et l'expansion physique chaotique des villes. Les centres urbains s'étendent sans une planification adéquate et, cependant, aucun effort notable n'est déployé par les services gouvernementaux compétents pour mobiliser tous les acteurs en faveur de leurs plans pour arriver à bout des problèmes urbains. » (ONU-Habitat, 2013).

La croissance urbaine à laquelle on assiste n'a pas entraîné les résultats escomptés sur les plans humain, social et économique. Quelque 60 à 80 % de citoyens africains vivent encore dans des bidonvilles surpeuplés, sans logements adéquats, régime foncier garanti, accès à l'eau et à l'assainissement. Ces conditions sont associées à des vulnérabilités sur les plans social, sanitaire et de l'environnement.

3 La Division de la population de l'ONU fournit les taux d'urbanisation officiels de la plupart des pays du monde, par décennie, de 1960 à 2010. En ligne (en anglais) : <http://esa.un.org/unpd/wup/index.htm>.

Il est impératif de faire face aux problèmes posés par l'urbanisation rapide, et de tirer parti des possibilités que cette problématique ouvre en cette période de croissance économique accrue pour un certain nombre de pays africains. L'Afrique doit repositionner les villes en moteurs de développement. Pour ce faire, elle doit mettre en place de nouvelles approches politiques et privilégier l'urbanisation en tant que moteur de transformation au service du développement durable à tous les niveaux. Pour lutter contre la pauvreté urbaine et les conditions qui prévalent dans les bidonvilles, il faudra, comme jamais auparavant, faire participer les très nombreux pauvres urbains à la définition des solutions politiques nécessaires et une meilleure intégration des économies sociales, informelle et formelle. Pour que les villes soient durables, il faut tenir compte de la nature dynamique des villes au fil du temps. Des politiques urbaines prospectives aideront les pays à réaliser des économies d'échelle dans la fourniture d'infrastructures essentielles, notamment la terre, le logement, l'eau, l'assainissement et le transport. Planifier l'urbanisation permettra également de garder des espaces verts et des écosystèmes essentiels.

## Santé

La santé est à la fois facteur déterminant et produit des actions en faveur du développement durable. Elle est intrinsèquement liée à d'autres objectifs de développement durable, comme le fait d'avoir une meilleure éducation, d'être par conséquent plus productif et de toucher un salaire plus élevé. Des enfants en bonne santé apprennent mieux et atteignent des notes meilleures car ils sont moins affectés par l'absentéisme et l'abandon précoce. La prévalence des retards de croissance chez les jeunes enfants en Égypte, en Éthiopie, au Swaziland et en Ouganda varie entre 40 % et 67 % et se répercute plus tard sur la population active en entraînant éventuellement des pertes significatives de productivité de 0,5 % à 3,8 %, qui affectent à leur tour le PIB (CEA, 2013). Selon l'économiste Jean-Louis Arcand, un mauvais état de santé dû à la malnutrition pourrait amputer la croissance du PIB par habitant de 0,23 % à 4,7 % au niveau mondial (Arcand, 2001).

La santé est un atout économique d'une importance capitale pour des personnes vivant dans l'extrême pauvreté (OMS, 2003). La perte de la santé et de la productivité pose des problèmes énormes pour des personnes socialement vulnérables et leurs familles. Lorsqu'une personne pauvre, ou un membre d'une famille pauvre tombe malade, le ménage tout entier peut être obligé de faire face aux besoins de santé du malade en manquant l'école, laissant passer des opportunités de revenus ou en vendant des moyens de subsistance de valeur. Dans l'État d'Oyo (Nigeria) le paludisme a causé la perte de 64 jours de travail par an pour les ménages vivant de l'agriculture et en Éthiopie, 42 jours/personnes par an étaient consacrées à prendre soin d'un enfant atteint de paludisme (Asenso-Okyere et al., 2011). Des individus en meilleure santé sont en général plus motivés et plus à même d'épargner davantage étant donné leur durée de vie plus longue et leurs dépenses de santé plus faibles. Bloom et Canning (2000) montrent que des améliorations en termes de santé permettraient d'extirper 30 millions de personnes de la pauvreté absolue d'ici à 2015.

Faute d'assurance médicale, la santé et les événements qui y sont liés peuvent s'avérer catastrophiques et plonger les gens dans une pauvreté plus profonde par la perte de revenus et des coûts de soins de santé élevés. Les paiements directs pour les soins de santé aggravent le niveau de pauvreté, créant, si on n'y prête garde, un cercle vicieux de pauvreté et de mauvaise santé. Une protection sociale en matière de santé est fondamentale afin de faire face aux risques sanitaires et financiers auxquels sont exposées les populations vulnérables.

Malgré les progrès constants réalisés dans le domaine de la santé, l'Afrique continue d'être confrontée aux pires crises de santé publique (OMS, 2014). Dans son rapport de 2014, l'Organisation mondiale de la santé indique que le VIH/sida continue de dévaster la région. Plus de 90 % des 300 à 500 millions de cas de paludisme qui se déclareraient dans le monde chaque année concernent l'Afrique, touchant principalement des enfants de moins de cinq ans; cependant, la plupart des pays se tournent à présent vers de meilleures politiques de traitement. Les pays africains enregistrent, pour la plupart, de bons résultats dans la lutte contre les maladies infantiles évitables comme la polio et la rougeole, grâce à une couverture vaccinale élargie. Il reste toutefois des difficultés à surmonter, dont les taux élevés de mortalité maternelle et néonatale, et la charge que les maladies transmissibles mortelles font peser sur les systèmes de santé africains,

s'ajoutant aux taux en augmentation de maladies non transmissibles comme le cancer, l'hypertension et les maladies coronariennes.

Il est important que l'Afrique renforce ses systèmes de santé fragiles et se penche sur les questions relatives à l'hygiène de base et à l'éducation sanitaire pour relever les défis auxquels elle fait face dans le domaine de la santé. Le manque de fonds reste la plus grande menace pour les systèmes de santé de la région. Ceux-ci ont besoin de ressources pour faire valablement face à la prévalence élevée du VIH/sida et des maladies non transmissibles comme le cancer, le diabète et les maladies coronariennes qui sont amenées à prendre de l'ampleur au cours des décennies à venir. Les programmes de développement durable qui améliorent ou préservent la qualité de l'eau, de l'air ou d'autres biens et services environnementaux réduiront de toute évidence les budgets de santé publique et assureront la bonne santé de la population active.

## Chômage des jeunes

L'Afrique se caractérise par une population jeune croissante, estimée à plus de 60 % de sa population totale et à 45 % de sa population active – la plus jeune du monde et celle qui connaît la croissance la plus rapide. Comme l'indique le Rapport économique sur l'Afrique 2014 (CEA, 2014) : « Bien que les taux officiels de chômage des jeunes en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) soient moins élevés que dans la plupart des autres régions », ils sont deux fois plus élevés que ceux des adultes (avec des estimations respectives de 11,8 % et 6 % en 2012).

« Si l'absence d'éducation est l'obstacle principal que rencontrent les jeunes sur le marché du travail, dans certains cas, le manque d'emploi et l'inadéquation entre compétences demandées et offertes constituent les principales sources du chômage » (Perspectives économiques en Afrique, 2012) ». « En Égypte, 70 % des chômeurs ont entre 15 et 29 ans, et environ 60 % d'entre eux ont un diplôme universitaire, ce qui signifie qu'il y a un niveau très élevé de « chômeurs instruits » dans ce pays » (CUA, 2013a). « Même si la génération actuelle des Africains qui rejoignent la population active est la plus instruite qu'il n'y ait jamais eu, beaucoup trouvent que leurs perspectives d'emploi et de revenus diffèrent très peu de celles de leurs parents » (Banque mondiale, 2014). En moyenne, environ 72 % des jeunes Africains vivent avec moins de 2 dollars par jour.

La région déploie des efforts pour relever les défis que pose le chômage des jeunes. Le dix-septième sommet de l'UA, qui s'est tenu à Malabo en 2011, était consacré au thème : « accélérer l'autonomisation des jeunes pour le développement durable ». Récemment, plusieurs réunions importantes de l'UA, en particulier celles qui se sont tenues en mars 2010, avril 2011 et juillet 2011, ont fourni l'occasion d'aborder des thèmes liés au chômage des jeunes. À Yaoundé en 2011, les ministres africains du travail et des affaires sociales, l'Union africaine, des fédérations d'employeurs et des syndicats se sont engagés à réduire le chômage des jeunes et des femmes d'au moins 2 % par an sur cinq ans et d'harmoniser les systèmes d'information sur le marché du travail en soutenant l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques de l'emploi.

La nombreuse population jeune qui n'est ni au travail, ni dans l'enseignement, ni en formation constitue un groupe croissant de jeunes chômeurs découragés. Ils représentent une menace pour la cohésion sociale et la stabilité politique dans de nombreuses sociétés africaines. C'est une situation qui appelle l'attention la plus urgente. Des politiques et des mesures concrètes sont nécessaires, notamment des investissements accrus dans l'éducation et la formation; des investissements accrus visant une meilleure intégration des jeunes dans la vie économique, politique et sociale; la mise en place de formations techniques et professionnelles qui soient en adéquation avec les besoins du marché du travail; et une meilleure participation des jeunes dans la prise de décisions.

## Égalité des sexes et autonomisation des femmes

L'Afrique continue de réaliser des progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. De nombreux pays affichent des réussites remarquables, s'agissant en particulier de la parité des sexes à

l'école primaire et du nombre de sièges occupés par des femmes dans les assemblées législatives. Des problèmes subsistent cependant en matière de promotion des femmes à des emplois rémunérés en dehors du secteur agricole; des pratiques culturelles comme les inégalités successorales, les mariages précoces et la dynamique du pouvoir au sein des ménages; et le manque de perspectives économiques équitables.

Il est impératif d'aller plus loin. La promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des contributions essentielles à la réalisation d'un large éventail d'objectifs de développement durable proposés dans le présent rapport. Par exemple, plus les femmes sont éduquées, plus elles ont tendance à retarder l'âge du mariage et des grossesses, réduisant le risque de mortalité maternelle et infantile pendant l'accouchement et augmentant la probabilité d'avoir des enfants suffisamment robustes que pour fréquenter l'école et atteindre l'âge adulte. Des mères plus éduquées ont les compétences nécessaires pour briguer des emplois hautement qualifiés et bien rémunérés et seront par conséquent mieux à même de nourrir leurs enfants, d'en prendre soin et de les éduquer. L'autonomisation des femmes et des filles par l'éducation leur permet aussi de prendre part aux décisions qui sont prises à tous les niveaux – domestique, local et national – et de favoriser, par leur influence, une répartition des ressources faisant place aux femmes. Elle contribue à augmenter la productivité qui, à son tour, augmente la croissance économique et les ressources (sous formes d'impôts et autres revenus) permettant de financer les investissements dans les services sociaux (CEA, 2012). Les pays qui investissent dans la promotion du statut économique et social des femmes ont tendance à afficher des taux de pauvreté moindres. Une année supplémentaire dans l'enseignement secondaire peut se traduire par une augmentation de 10 à 20 % des salaires futurs des filles (Banque mondiale, 2011).

Il peut en coûter beaucoup à la société de ne pas investir dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Entre 2005 et 2015, on a estimé que des disparités profondes entre filles et garçons dans l'enseignement primaire et secondaire, avaient réduit la croissance économique de 0,4 points de pourcentage par an, augmenté les taux de natalité d'environ un enfant par femme, augmenté la mortalité infantile de 32 par an (pour 1 000 naissances vivantes) et augmenté de 2,5 points de pourcentage la prévalence d'enfants présentant une insuffisance pondérale (Abu-GhaidetKlasen, 2004).

Pour accélérer la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les politiques publiques doivent être réorientées pour lutter contre la discrimination à l'encontre des filles et des femmes dans les systèmes éducatifs, encourager une plus grande participation des femmes aux activités économiques productives et rémunératrices, et leur donner une plus grande voix dans la prise de décisions à tous les niveaux de la société. L'adoption de politiques économiques et sociales qui répondent mieux aux besoins respectifs des hommes et des femmes – telles que la mise en œuvre de stratégies de discrimination positive, la réforme des lois coutumières qui défavorisent les femmes et les filles et l'augmentation des ressources humaines et financières destinées à mettre en œuvre et à faire respecter de telles réformes – est essentielle pour atteindre cet objectif. Cette problématique doit également être abordée dans les pays où les disparités jouent en défaveur des garçons (CEA, 2012).

## *D. Questions et priorités relatives à l'environnement et aux ressources naturelles*

Le développement durable de l'Afrique est largement tributaire des biens et services qu'elle retire de son environnement et de sa base de ressources naturelles. La terre, le sol, l'eau, la forêt, la biodiversité, les écosystèmes marins et les ressources minérales sont à la base de la production primaire et soutiennent la plupart des secteurs moteurs du développement socioéconomique du continent. L'agriculture, le tourisme, l'industrie, l'exploitation minière et de nombreuses formes de commerce local, national et international sont portés par les biens et services que fournissent les ressources naturelles, tandis que les modes de consommation et de production fondés sur ces ressources déterminent la cadence du développement durable (Réseau des solutions pour le développement durable, 2013). Pour l'Afrique qui s'est engagée sur la voie de la croissance durable, la gestion du capital naturel est un impératif qui nécessitera la mise en œuvre de



stratégies novatrices visant à maximiser durablement les apports sociaux, économiques et écologiques de ces ressources.

## La terre

La terre est au cœur de la vie sociale, culturelle, spirituelle, politique et économique de la plupart des pays africains. Elle constitue avec les ressources naturelles, un actif essentiel pour la croissance économique et le développement. En effet, une majorité d'économies africaines restent largement tributaires de l'agriculture et des ressources naturelles pour assurer une part importante de leur revenu national, de leurs besoins alimentaires et de leur offre d'emplois. Dans la pratique, les droits fonciers revendiqués et attribués par les gouvernements sont souvent en conflit avec les pratiques des communautés locales en la matière. En conséquence, la propriété foncière et le logement sont précaires pour de nombreux Africains tant dans les zones urbaines que rurales. En outre, la terre est distribuée de manière très inéquitable, en particulier dans les économies issues des anciennes colonies de peuplement d'Afrique australe, où la majorité de la population rurale n'a aucun accès aux terres les plus productives et précieuses.

Selon le rapport intitulé *Rio+20 Progress towards Sustainable Development in Africa report* (CEA, 2012b), plus de 30 % des terres arides du monde sont situées dans les régions arides de l'Afrique du Nord, du Sahel et de la partie australe du continent africain. Elles couvrent une superficie de presque deux milliards d'hectares répartis sur 25 pays, soit 65 % des terres émergées de la région. Plus de 400 millions de personnes vivent dans ces zones arides et la plupart d'entre elles appartiennent à la population rurale pauvre, qui connaît un taux d'accroissement annuel de 3 %. Les terres arides sont menacées par le déboisement, l'érosion des sols, l'extraction des nutriments, la sécheresse récurrente et les changements climatiques, autant de causes possibles de dégradation des sols, de désertification et de pauvreté accrue. Des innovations agricoles durables sont essentielles afin de limiter les effets néfastes sur l'environnement et les moyens de subsistance des populations rurales (CEA et OCDE, 2011). Sans mesures sociétales et gouvernementales d'appoint, les marchés peuvent se révéler non durables d'un point de vue environnemental et ainsi créer les conditions d'une dégradation de l'environnement (PNUD, 2010).

La dépendance à l'égard de la terre comme principale source de subsistance et comme socle du développement économique va probablement se maintenir en Afrique dans le futur proche. Il importe par conséquent de continuer de formuler et de mettre en œuvre des politiques foncières visant à améliorer les moyens de subsistance des pauvres et à augmenter l'investissement privé dans l'agriculture. L'importance de la terre en Afrique est une réalité à facettes multiples, au cœur de la réalisation des objectifs de développement durable. Des politiques rationnelles et une administration foncière et des systèmes d'information efficaces sont nécessaires pour relever le double défi auquel l'Afrique est confrontée dans le domaine foncier : a) favoriser l'investissement et créer des opportunités économiques et b) garantir un accès sûr à la terre aux pauvres ruraux et urbains afin d'assurer de meilleurs moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et une réduction de la pauvreté (CEA, 2008). Des initiatives comme celles du Cadre panafricain pour le renforcement des droits fonciers, l'amélioration de la productivité et des conditions d'existence, les outils et indicateurs d'ONU-Habitat sur les politiques et réformes foncières, l'Initiative conjointe UA/CEA/BAD sur les politiques foncières et le Réseau mondial d'outils fonciers (GLTN) ont aidé les pays à mettre en place des systèmes de gestion durable des terres.

## Forêts

Si l'on compare avec la période 1990 - 2000, l'Afrique a enregistré des progrès constants dans la gestion durable des forêts au cours de la dernière décennie. La perte nette de forêts s'est ralentie et il y a eu une légère augmentation des superficies forestières affectées à la préservation de la diversité biologique et situées dans des aires protégées (FAO, 2010). Pendant les périodes allant de 2000 à 2005 et de 2005 à 2010, huit pays ont affiché des taux de changement positifs (en pourcentage) de leur superficie forestière, 37 pays des taux négatifs, et six pays n'ont enregistré aucun changement. Une démarche de croissance verte inclusive peut contribuer à la préservation des ressources forestières et des services écosystémiques connexes. Les pays

africains doivent redoubler d'efforts afin d'atteindre la cible de 10 % de couverture forestière à travers la gestion durable des forêts et l'utilisation des terres dans le cadre d'initiatives de croissance verte inclusive.

## Biodiversité

La gestion durable des ressources naturelles se traduit également par la préservation de la diversité biologique. Selon la liste rouge des animaux et des végétaux menacés établie en 2011 par l'Union internationale pour la conservation de la nature, c'est en Afrique de l'Est, puis en Afrique de l'Ouest, que les espèces menacées d'oiseaux, de mammifères et de poissons étaient les plus nombreuses. Par contre, c'est en Afrique australe que les espèces menacées d'oiseaux, de mammifères, de poissons et de plantes supérieures étaient les moins nombreuses. Les espèces animales en danger critique d'extinction et vulnérables étaient les plus nombreuses en Afrique de l'Est, puis en Afrique australe, et les moins nombreuses en Afrique du Nord. Une biodiversité en déclin peut entamer les avantages que le continent tire de sa diversité biologique. Les efforts déployés en faveur du développement durable doivent viser à préserver les habitats, à réduire le nombre d'espèces menacées et à empêcher d'autres extinctions d'espèces. Des actions de protection des forêts terrestres ont été menées pour atténuer la perte de biodiversité. Les aires terrestres protégées sont des aires totalement ou partiellement protégées d'au moins 1 000 hectares. Elles sont désignées par les autorités nationales pour constituer des réserves stratégiques avec un accès public limité, des parcs nationaux, des monuments naturels, des réserves naturelles ou aires protégées pour la flore et la faune sauvages, des monuments naturels et des zones administrées principalement en vue de leur utilisation durable.

## Ressources minérales

L'Afrique est énormément riche en gisements de minerais. Son potentiel en métaux précieux, métaux de base et diamants est inégalé, et elle produit des tonnes de métal et de produits minéraux. Cette production concerne plusieurs minéraux et métaux stratégiques, comme l'or, le platine, le diamant, l'uranium, le tantale, le manganèse, le chrome, le nickel, la bauxite et le cobalt. L'Afrique fait toujours l'objet de prospections, mais recèle déjà environ 30 % des réserves minérales de la planète, y compris plus de 80 % des réserves mondiales de platine, de chrome et de tantale et plus de 40 % des réserves d'or, de diamant, de cobalt, de manganèse et de phosphate. Grâce à ces réserves, l'Afrique est un producteur stratégique de ces métaux précieux. Les réserves de métaux se situent surtout en Afrique centrale et australe. En 2010, les exportations de combustibles et de produits miniers représentaient près de 58 % des exportations totales du continent.

L'industrie minière représente une part importante du PIB de plusieurs pays africains. Nombreux sont cependant les pays de la région qui n'ont pas encore pu tirer pleinement parti de leurs richesses minérales à cause des conflits, dans certaines sous-régions, qui déstabilisent le développement et freinent de nouveaux investissements dans l'exploration et l'exploitation des ressources minérales. Pour énormes qu'elles soient, les ressources minérales de l'Afrique n'ont donc pas contribué de façon significative à éliminer la pauvreté. La découverte de pétrole et de ressources minérales semble donc jouer un rôle mineur dans l'amélioration des perspectives pour les pauvres. En réponse aux questions cruciales posées par le développement durable du secteur minier, l'Union africaine a lancé le Centre africain de mise en valeur des ressources minérales à l'occasion de la Conférence des ministres en charge du développement des ressources minérales qui s'est tenue à Maputo (Mozambique) en décembre 2013, le but étant de renforcer la capacité des pays miniers de tirer parti économiquement et socialement de la mise en œuvre de la Vision africaine des mines.

## Ressources en eau douce

Le système interconnecté des eaux intérieures et marines est essentiel pour l'activité humaine. L'eau est vitale pour tous les secteurs. Elle sert d'intrant industriel, est indispensable à la production d'hydroélectricité et est vitale pour le tourisme, l'agriculture de subsistance et commerciale, la production halieutique et animalière. Le secteur agricole reste le plus grand consommateur des ressources en eau en Afrique, avec 85 % des prélèvements annuels d'eau, contre 10 % et 5 % pour les prélèvements à des fins domestiques et

industrielles, respectivement. La croissance rapide de la population a entraîné le triplement des prélèvements d'eau au fil des trois dernières décennies, la pression alimentaire se faisant de plus en plus forte et l'industrialisation de plus en plus intense, ce qui a accéléré la raréfaction de l'eau dans la région. Ce fait entrave le développement en limitant la production alimentaire ainsi que le développement sanitaire et industriel. Les changements climatiques ne font qu'accentuer ces tendances négatives.

Les prélèvements d'eau continuent de suivre les mêmes tendances. Les efforts entrepris pour préserver l'eau en tant que ressource renouvelable, doivent se concentrer sur sa consommation durable, le maintien de sa qualité, la réduction de son gaspillage et l'efficacité accrue de son utilisation dans tous les secteurs. On ne saurait assez insister sur l'importance d'améliorer l'efficacité de l'utilisation agricole de l'eau, dès lors que c'est ce secteur qui en est le plus grand consommateur en Afrique. Il s'agit d'en améliorer l'approvisionnement et l'exploitation de manière à augmenter la productivité des cultures, de l'élevage et de l'aquaculture, face à une demande alimentaire toujours plus grande et à la concurrence accrue des utilisateurs non agricoles.

## Ressources marines

Les écosystèmes marins de l'Afrique comprennent les océans et les mers, les estuaires, les récifs coralliens, les forêts de mangrove, les zones humides et les dunes. Ces systèmes sont importants pour divers aspects du développement et des services durables, tels que la stabilisation des côtes face aux fortes intempéries et à l'élévation du niveau des eaux marines, la régulation de la qualité de l'eau et de sa quantité, ainsi que le maintien de la biodiversité et d'habitats de reproduction pour de nombreuses espèces aquatiques. La gestion durable de ces ressources marines est capitale pour la subsistance des communautés côtières qui souvent ne disposent pas d'autres moyens de l'assurer. Les poissons en particulier sont une source de subsistance et de sécurité alimentaire. Le secteur de la pêche emploie jusqu'à 10 millions de personnes en Afrique et le poisson peut représenter jusqu'à 70 % de l'apport quotidien de protéines animales dans certains pays côtiers du continent. Le secteur est également pourvoyeur de devises et de recettes publiques. En Mauritanie et en Guinée-Bissau par exemple, le secteur de la pêche fournit 25 % à 30 % des recettes publiques.

L'évolution de la proportion des stocks de poissons restant dans des limites biologiques sûres, indique le degré d'exploitation durable des écosystèmes marins. Cet indicateur est une référence importante pour l'élaboration des politiques en matière de gestion durable des réserves de poissons aux niveaux national, régional et mondial. Selon les estimations de 2009, 57,4 % des populations de poissons marins étaient pleinement exploitées. Par contre, la proportion des populations surexploitées et se situant au-delà de leurs limites biologiques sûres augmentait et la proportion des populations sous-exploitées diminuait. De 1990 à 2009, le pourcentage des stocks de poissons surexploitées au-delà de leurs limites biologiques sûres, était plus élevé que celui des populations pleinement exploitées au-delà de leurs limites. En outre, la proportion des populations surexploitées au-delà de leurs limites était de 29,9 % en 2009 contre 18,6 % en 1990.

## Changements climatiques

Pour réaliser le développement durable, il est nécessaire de faire face à la variabilité et aux changements climatiques en tant que défis mondiaux urgents susceptibles d'avoir des effets à long terme sur les systèmes humains et écologiques. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GEIC, 2007), un système climatique en réchauffement est appelé à avoir un impact sur la disponibilité des premières nécessités telles que l'eau douce, la sécurité alimentaire et l'énergie. Les efforts consentis pour affronter les changements climatiques, tant par l'adaptation que par l'atténuation, inspireront et détermineront aussi le programme de développement durable.

Les pays africains continuent de concevoir et de mettre en œuvre les programmes nationaux d'adaptation aux changements climatiques qui orienteront leurs stratégies nationales d'adaptation. En décembre 2011, ils étaient 34 à avoir mis au point et soumis de tels programmes au secrétariat de la Convention-cadre

des Nations Unies sur les changements climatiques, contre 28 en 2008. Les pays qui ont soumis leurs programmes peuvent recevoir des financements d'aide à l'adaptation pour les pays les moins avancés, gérés par le Fonds pour l'environnement mondial. Afin de concevoir des mesures d'adaptation, il faut renforcer les approches d'anticipation et de préparation systématiques et adaptées au contexte local; mettre en place des mesures préventives et développer des capacités de tolérance, de rétablissement et de restauration; intégrer la gestion des risques dans les processus de développement durable; et réaliser des évaluations coûts-bénéfices des options d'adaptation. Le développement des connaissances institutionnelles est important à tous les niveaux du processus de planification de l'adaptation. Ces éléments devraient se refléter dans les plans d'action nationaux.

Les pays africains, comme dans d'autres régions en développement, ont à cœur de contribuer à la réduction des émissions dans le contexte du développement durable. Dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la mise en oeuvre de mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) s'intensifie, moyennant une aide apportée en matière de technologies, de financement et de renforcement des capacités. Le but est de réduire en 2020 les émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau qu'elles auraient atteint dans l'hypothèse d'une politique inchangée. En décembre 2013, 27 pays africains figuraient parmi les 57 qui avaient soumis leurs MAAN au secrétariat de la Convention (CCNUCC, 2013). Différentes mesures nationales d'atténuation existent : certaines mesures se fondent sur des projets alors que d'autres initiatives tentent de réduire les émissions à l'échelle de l'économie entière. Si elles sont efficacement mises en oeuvre, les mesures nationales d'atténuation contribueront de manière certaine au développement durable des pays et stimuleront l'adoption d'autres principes de la croissance verte inclusive, notamment via des mécanismes de développement propre.

## **Catastrophes naturelles**

Les populations et les écosystèmes africains sont très exposés aux catastrophes naturelles. La vulnérabilité d'une population à ces dernières est aggravée par son interaction avec les ressources naturelles dans le cadre de ses activités de subsistance et de développement, même dans les écosystèmes à risque. Les risques naturels tels que les tremblements de terre, l'activité volcanique, les glissements de terrain, les tsunamis, les cyclones tropicaux et autres tempêtes violentes, les tornades et grands vents, les inondations intérieures et côtières, les incendies de forêt et les brumes sèches qui y sont associées, la sécheresse, les tempêtes de sable ou de poussière, les infestations d'insectes entraînent de lourdes pertes en vies humaines et en moyens de subsistance, la destruction des infrastructures économiques et sociales, et des dégâts écologiques généraux.

En Afrique, les pertes humaines et économiques globales se sont alourdies en raison de la plus grande fréquence des catastrophes naturelles et de la vulnérabilité, en particulier des pauvres aux épisodes de sécheresse, tremblements de terre, épidémies, températures extrêmes, inondations, invasions d'insectes, tempêtes, incendies sauvages, éruptions volcaniques, glissements de terrain et autres catastrophes. Le degré de préparation du continent aux catastrophes naturelles n'a pas beaucoup changé. Les efforts déployés pour réduire les pertes en vies humaines dues aux catastrophes et pour gérer celles-ci s'améliorent toutefois, du fait qu'un plus grand nombre de pays disposent de plates-formes nationales opérationnelles, pour la préparation aux catastrophes, leur prévention et l'atténuation de leurs effets. Il reste que l'insuffisance des capacités continue d'entraver la mise en place de mesures de préparation et d'intervention destinées à faire face aux catastrophes naturelles.

## **Gestion des produits chimiques et des déchets**

La bonne gestion des produits chimiques est essentielle à la réalisation du développement durable, notamment en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et des maladies, l'amélioration de la santé humaine et de l'environnement, ainsi que le relèvement et le maintien du niveau de vie, et ce, dans tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Face à l'utilisation et à la production croissantes de produits chimiques, les institutions africaines chargées de leur gestion, déjà dotées de ressources et de capacités réduites, se trouveront encore plus limitées et verront leur surcharge augmenter. Des mesures et systèmes doivent

être mis au point pour réduire l'exposition aux effets négatifs des produits chimiques et réduire la vulnérabilité humaine à cet égard, tout en examinant les lacunes importantes qui existent en matière d'intégration des politiques et de coordination des institutions lorsqu'il s'agit d'appliquer aux niveaux régional, national et local les accords environnementaux multilatéraux touchant aux produits chimiques (CEA, 2008).

Les déchets sont produits en plus grande quantité du fait de l'accroissement de la population, de l'industrialisation et du relèvement des niveaux de vie. La gestion des déchets solides est une question de plus en plus préoccupante dans les pays africains, surtout dans les centres urbains, et constitue un des grands défis auxquels se heurte la promotion d'une consommation et d'une production durables dans la région. Les déchets industriels, électroniques et médicaux, dont certains sont dangereux, augmentent aussi rapidement dans de nombreux pays. Les villes africaines n'ont pas été en mesure de mettre en place des systèmes adéquats de collecte des déchets municipaux et industriels, faute d'infrastructures, de ressources et de systèmes de gestion urbaine adéquats (CEA et autres, 2010). Il est nécessaire d'obtenir des moyens financiers adéquats pour gérer les déchets, de promouvoir la gestion intégrée des déchets dangereux en minimisant leur production et en recourant à des technologies de production plus propres, d'utiliser des technologies efficaces, rationnelles et abordables qui puissent être adaptées à l'environnement africain, d'examiner les législations concernées afin de promouvoir la gestion efficace des déchets dangereux, d'investir dans la recherche-développement pour ouvrir aux industries de nouvelles possibilités en matière de technologie et de minimisation des déchets, et de procéder à l'intégration nationale des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux déchets.

De nombreux pays africains ont signé plusieurs des accords multilatéraux sur l'environnement ci-après, qui fournissent des cadres pour aborder les défis environnementaux : la Convention sur la diversité biologique (CDB); la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la lutte contre la désertification. Aux niveaux régional et sous-régional, l'Afrique a approuvé plusieurs accords et protocoles consacrés à la protection et la gestion de l'environnement. Diverses mesures sont prises visant à promouvoir la collaboration et l'harmonisation des lois, politiques, stratégies et programmes nationaux. Des institutions créées aux niveaux régional et sous-régional, notamment l'Union africaine par le biais du programme du NEPAD et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), fournissent des orientations pour l'application des engagements. Malgré les progrès réalisés à cet égard et les efforts déployés pour mettre en place des cadres institutionnels, de très nombreux problèmes subsistent. Les mécanismes et systèmes institutionnels en charge des questions d'environnement sont encore fragiles. Le public n'est toujours pas suffisamment conscient des causes et de l'ampleur des problèmes environnementaux et des conséquences qu'entraînerait le fait de les ignorer.

La région a énormément à gagner d'un développement respectueux de l'environnement. Toutefois, il faudra pour cela, entre autres initiatives :

- Renforcer les capacités politiques et de mise en œuvre, y compris en réformant les approches néfastes pour l'environnement et en stimulant celles qui le respectent;
- Continuer à améliorer la gouvernance internationale de l'environnement afin de mieux répondre aux besoins de l'Afrique en matière de développement durable;
- Renforcer les financements et autres moyens de mise en œuvre des initiatives en faveur de la viabilité environnementale;
- Encourager l'élaboration et l'application de mesures de la croissance qui tiennent compte des questions, préoccupations et résultats en termes d'environnement;
- Investir dans la recherche collaborative visant à assurer une compréhension plus large et détaillée des problèmes liés à l'environnement et aux changements climatiques et de la manière dont les écosystèmes forestiers et marins, notamment, peuvent générer des bienfaits multiples pour améliorer les moyens de subsistance, et prendre part à cette recherche.

Des changements dans les procédés de production et les habitudes de consommation sont essentiels pour le développement durable. Au fur et à mesure que l'Afrique s'industrialise et utilise davantage de ressources naturelles dans le cadre de sa transformation structurelle, il faut accorder une attention plus grande aux modes de consommation et de production durables. Il faut absolument que les gouvernements, le secteur privé, les collectivités locales et les individus redoublent d'efforts afin d'améliorer la responsabilisation sociale et environnementale des modes de production et de consommation.

## *E. Gouvernance, réformes politiques et institutionnelles*

Une bonne gouvernance ainsi que des politiques et institutions efficaces au niveau national sont essentielles pour atteindre les objectifs et cibles de développement durable. Les gouvernements de la région devront poursuivre sans relâche les programmes destinés à rendre l'environnement plus propice moyennant des réformes des modes de gouvernance, un affinement des cadres politiques, juridiques et réglementaires, des institutions publiques fonctionnelles et efficaces et des services publics efficaces. Ces éléments ont des effets considérables sur la participation du secteur privé au financement des investissements et au développement des infrastructures et sur la capacité d'attirer des investissements étrangers directs. Fournir des ressources au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et renforcer l'agence du NEPAD afin de mettre en œuvre et suivre efficacement les plans d'action nationaux contribueront encore à améliorer la gouvernance. Une bonne gouvernance et des institutions efficaces sont des conditions sine qua non d'une croissance et d'un développement durables. Ils donnent aux investisseurs la confiance nécessaire pour que les instruments de financement proposés fonctionnent bien.

Il faut mettre en place, ou renforcer si elles existent, des plates-formes qui permettent une consultation et une collaboration régulière entre les décideurs et les autres parties prenantes afin d'examiner et améliorer la gouvernance, les politiques et les institutions. Parmi de telles plates-formes on peut citer la récente proposition de l'Agence du NEPAD (2013) sur l'éventuelle création d'un Conseil des entreprises de haut niveau de l'Union africaine, qui guiderait en permanence l'élaboration de produits et services financiers novateurs afin d'augmenter l'épargne nationale et mobiliser les ressources par le biais d'instruments appropriés. On envisage également que ce Conseil fournisse des directives pour l'examen des taux et politiques financières afin de veiller à ce que ceux-ci ne soient pas entièrement régis par les forces du marché mais orientés de manière adéquate, sans pour autant susciter de répression financière.

Dans le contexte des mesures de gouvernance, la région doit intensifier ses efforts afin de suivre, établir, prévenir et rapatrier les flux financiers illicites. Les fonds rapatriés augmenteront considérablement les ressources intérieures disponibles pour les projets et programmes de développement.

## *F. Moyens de mise en œuvre*

Les moyens de mise en œuvre des objectifs et cibles de développement durable présentés dans ce rapport sont d'ordre financier et technique. Ils comprennent notamment les ressources financières internes et externes, l'éducation et le renforcement des capacités, l'intégration régionale, l'accès au commerce et aux marchés, le développement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles, la bonne gouvernance et l'efficacité institutionnelle, la réforme des institutions internationales de financement et de développement et la coopération Sud-Sud. La plupart de ces moyens concernent également des objectifs et cibles précis identifiés au niveau régional. Ils seront abordés dans le chapitre suivant (chapitre V) consacré aux moyens de mise en œuvre.

## G. Liens entre les priorités

La pauvreté limite l'accès à des aliments nutritifs, aux soins de santé à une éducation de qualité, à l'eau potable et à des installations d'assainissement améliorées. Une mauvaise gouvernance, qui est source d'exclusion sociale, de conflits et d'insécurité détourne les ressources des programmes destinés à promouvoir la croissance et à éliminer la pauvreté, ce qui en retour, aggrave le dénuement et la pauvreté. La corruption et des institutions publiques inefficaces augmentent le coût des programmes de développement, réduisant la portée éventuelle des interventions et la proportion de la population qui peut en bénéficier. Étant donné que la production agricole dépend largement des petits exploitants, parmi lesquels on trouve de très nombreuses femmes, l'autonomisation des femmes moyennant un meilleur accès à la terre, au crédit, à l'éducation, à des emplois non agricoles, à une rémunération égale et à des emplois à responsabilités, contribuera grandement à améliorer leur capacité productive, la santé et le statut nutritionnel des enfants et à réduire les niveaux globaux de pauvreté. Les femmes, plus que les hommes, portent le fardeau de la pauvreté et cet état de fait a des conséquences importantes pour le bien-être sociétal. L'absence d'inclusion sociale et de sécurité attise les tensions et les conflits dans la société. Il en résulte un environnement moins propice aux investissements et à une croissance économique stable.

Une croissance soutenue dans les secteurs réels de l'économie, combinée à une distribution équitable des revenus, donnera la possibilité à une proportion de plus en plus importante de la population de participer aux processus de croissance et de développement, de bénéficier des fruits de la croissance économique et de sentir qu'ils font partie du développement. La croissance est indispensable à la création d'emplois qui permettront de réduire le chômage des jeunes et la pauvreté, et donc d'élargir l'accès à la nourriture, la santé, une éducation de qualité et l'élimination des bidonvilles. La croissance s'appuie cependant sur des facteurs fondamentaux à savoir l'existence d'infrastructures, d'investissements et de capacités. Dans un contexte où l'infrastructure fait cruellement défaut, comme c'est le cas en Afrique, la croissance est considérablement limitée et il est nécessaire d'accroître les dépenses consacrées aux infrastructures. Ce ne sera toutefois pas possible sans des ressources financières intérieures, tributaires quant à elles de recettes fiscales qui ne peuvent augmenter qu'en cas de croissance économique soutenue. Les investissements dépendent aussi largement d'un environnement politique pacifique et stable, entre autres facteurs, alors que les capacités dépendent de la qualité de l'éducation et des institutions.

La qualité de l'éducation, la nature des infrastructures, la capacité des économies à croître, l'exploitation intelligente des ressources naturelles et l'épargne réalisée pour les investissements futurs, déterminent l'équité intergénérationnelle du processus de développement. La surexploitation des ressources naturelles épuise les capacités de croissance future. Des modes de consommation et de production non viables, des procédés de production intenses en carbone, une mauvaise gestion des déchets causant la pollution, la déforestation et de mauvaises pratiques agricoles contribuent à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, qui à leur tour augmentent le niveau de réchauffement et les risques de changements climatiques. La dégradation de l'environnement, qui entraîne la disparition de la biodiversité et d'écosystèmes, augmente le coût de la croissance pour les générations à venir.

## H. Objectifs, cibles et indicateurs de développement durable proposés pour 2016-2030

Les objectifs de développement durable présentés dans le tableau 2 résultent de l'analyse exposée ci-dessus sur le développement durable dans la région, des enquêtes et consultations menées au niveau sous-régional et sont proposés pour alimenter les discussions et consultations en cours sur les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015. Le tableau 3 présente les objectifs de développement durable de manière plus détaillée et inclut les cibles et indicateurs connexes.

Donner la priorité à un objectif par rapport à un autre pourrait susciter la controverse, en raison des différences entre les priorités sous-régionales et la difficulté de comparer directement les enjeux de dével-

opement durable identifiés. Toutefois, la région est unanime pour placer parmi ses priorités absolues, l'élimination de toutes les formes de pauvreté et de la faim extrême, la promotion de l'agriculture durable et la réalisation de la sécurité alimentaire et d'une nutrition adéquate pour tous.

Les objectifs de développement durable proposés sont appelés à être affinés davantage en fonction de l'information et des faits nouveaux. De même, les cibles et les indicateurs seront probablement constamment améliorés afin de compléter la série la plus appropriée d'objectifs, qui guidera le développement de la région au-delà de 2015. L'indicateur de développement durable défini pour la cinquième édition du Rapport sur le développement durable en Afrique, pourrait se révéler utile à cet égard. Cet indicateur, qui englobe les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, ainsi que les aspects de gouvernance, est le fruit d'un processus consultatif itératif entamé en 2011 et rassemblant toutes les parties prenantes pertinentes.

## Tableau 2 : Objectifs de développement durable proposés

Objectif 1 :	Éliminer toutes les formes de pauvreté
Objectif 2 :	Promouvoir l'agriculture durable, assurer la sécurité alimentaire et une nutrition adéquate pour tous
Objectif 3 :	Assurer des services de santé de qualité, suffisants, abordables et complets pour tous
Objectif 4 :	Assurer l'accès à une éducation abordable et de qualité pour tous, à tous les niveaux
Objectif 5 :	Réaliser l'égalité des sexes, protéger et autonomiser les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité
Objectif 6 :	Assurer l'inclusion et la protection sociales, y compris un revenu minimum garanti et la sécurité sociale, et un emploi décent pour tous, en particulier pour les jeunes
Objectif 7 :	Réaliser une transformation structurelle des économies et une croissance économique soutenue et inclusive; accélérer le développement des infrastructures, l'industrialisation inclusive et durable, et l'élargissement de l'accès à l'énergie abordable; construire des villes résilientes et des établissements humains durables
Objectif 8 :	Améliorer la qualité, la résilience et la protection de l'environnement; et promouvoir l'exploitation, l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles
Objectif 9 :	Lutter contre la désertification et la dégradation des terres, atténuer les effets de la sécheresse et promouvoir la gestion durable des terres et des océans
Objectif 10 :	Promouvoir la culture, la recherche, la science, l'innovation et le développement technologique
Objectif 11 :	Intensifier les partenariats mondiaux et régionaux pour le développement
Objectif 12 :	Promouvoir la bonne gouvernance aux niveaux national et international



**Tableau 3: Objectifs, cibles et indicateurs de développement durable de la Région Afrique**

OBJECTIFS		CIBLES		INDICATEURS
<b>Objectif 1</b>	Éliminer toutes les formes de pauvreté	1.1	D'ici à 2030, éliminer la pauvreté absolue et réduire à zéro le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour dans les zones urbaines et rurales	1. Pourcentage de la population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour 2. Nombre de pauvres
		<b>Objectif 2</b>	Promouvoir l'agriculture durable, assurer la sécurité alimentaire et une nutrition adéquate pour tous	1. Pourcentage de la population dépendant de l'aide alimentaire 2. Proportion de terres agricoles sous irrigation 3. Pourcentage de croissance de la productivité agricole 4. Pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale 5. État nutritionnel national 6. Pourcentage de la population souffrant de la faim chronique 7. Proportion de la population dont la consommation d'énergie alimentaire est inférieure au seuil minimum 8. Pourcentage de pertes après récolte 9. Croissance des investissements dans l'agriculture au regard des plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire
		2.1	D'ici à 2030, mettre fin à la dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire	1.
		2.2	D'ici à 2025, étendre l'agriculture d'irrigation	2.
		2.3	D'ici à 2030, doubler la productivité agricole	
		2.4	D'ici à 2025, réduire de 75 % les pertes après récolte	
		2.5	D'ici à 2030, réduire à zéro les pertes évitables	
		2.6	D'ici à 2025, améliorer du simple au double l'état nutritionnel de la population	

Objectif 3	Assurer des services de santé de qualité, adéquats, abordables et complets pour tous	<p>3.1 Porter l'espérance de vie à 60 ans au moins d'ici à 2020 et à 70-80 ans au moins d'ici à 2030</p> <p>3.2 D'ici à 2030, assurer l'accès universel à des services de santé de base de qualité et aux médicaments essentiels</p> <p>3.3 D'ici à 2030, réduire à zéro le taux de mortalité évitable associé à la mortalité infantile, la mortalité des enfants de moins de cinq ans et la mortalité maternelle</p> <p>3.4 D'ici à 2030, réduire de 50 % le nombre de décès dus aux maladies cardiovasculaires et aux maladies non transmissibles</p> <p>3.5 D'ici à 2030, réduire à 25 % l'incidence des maladies cardiovasculaires et des maladies non transmissibles</p> <p>3.6 D'ici à 2030, réduire de 75 % les nouvelles infections à VIH</p> <p>3.7 D'ici à 2030, réduire de 80 % les nouvelles infections par la tuberculose</p> <p>3.8 D'ici à 2030, éliminer 80 % des décès dus au paludisme</p> <p>3.9 D'ici à 2030, réduire à 25 % l'incidence du paludisme</p> <p>3.10 D'ici à 2030, atteindre au moins 60 % de la cible visant à construire une installation médicale pour 1 000 personnes</p> <p>3.11 D'ici à 2030, produire localement 80 % des médicaments</p> <p>3.12 D'ici à 2018, réformer la politique de santé pour y inclure la promotion et la protection de la santé génésique</p>	<p>1. Espérance de vie moyenne</p> <p>2. Pourcentage de la population ayant accès aux soins de santé primaires</p> <p>3. Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel soignant qualifié</p> <p>4. Pourcentage d'enfants âgés de 1 an vaccinés contre la rougeole</p> <p>5. Taux de mortalité infantile et taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p> <p>6. Taux de mortalité maternelle (décès maternels pour 1 000 naissances vivantes)</p> <p>7. Nombre de décès dus aux maladies cardiovasculaires et aux maladies non transmissibles, et incidence de ces maladies</p> <p>8. Prévalence et taux de mortalité du VIH/sida</p> <p>9. Pourcentage de la population à un stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux</p> <p>10. Nombre de nouvelles infections par le VIH</p> <p>11. Taux de prévalence de la tuberculose et infections par 100 000 personnes</p> <p>12. Taux de mortalité de la tuberculose par 100 000 personnes</p> <p>13. Incidence du paludisme par 100 000 personnes et décès dus à cette maladie</p> <p>14. Nutrition, style de vie et obésité</p> <p>15. Nombre d'installations médicales pour 1 000 personnes</p> <p>16. Proportion de la population faisant usage des services de santé</p> <p>17. Nombre de médecins par rapport au nombre de patients</p> <p>18. Proportion de la population vivant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé</p>
------------	--	---	---

<p><b>Objectif 4</b></p>	<p>Assurer l'accès à une éducation abordable et de qualité pour tous, à tous les niveaux</p>	<p>4.1 D'ici à 2025, réaliser dans l'enseignement primaire la parité totale des sexes, un taux net de scolarisation de 100 % et un taux d'achèvement de 100 %</p> <p>4.2 Réaliser dans l'enseignement secondaire et tertiaire, pour les deux sexes, des taux minimum de scolarisation et d'achèvement de 80 % d'ici à 2025 et de 90 % d'ici à 2030</p> <p>4.3 D'ici à 2030, réaliser un taux d'alphabétisation de 80 % de la population de chaque sexe dans la tranche d'âge de 15 à 24 ans</p> <p>4.4 D'ici à 2030, réaliser un taux d'alphabétisation d'au moins 60-70 % de la population adulte</p> <p>4.5 D'ici à 2030, assurer un enseignement de niveau international dans 60 % des établissements d'enseignement nationaux</p> <p>4.6 Doubler le taux d'encadrement des enseignants à tous les niveaux d'ici à 2025 et assurer un enseignement de niveau international dans 60 % de tous les établissements d'enseignement d'ici à 2030</p> <p>4.7 D'ici à 2030, atteindre au moins 80 % de la cible consistant à construire une école primaire et une école secondaire pour 1 000 personnes</p> <p>4.8 D'ici à 2025, élever au moins une université dans chaque pays à un niveau d'excellence mondiale établi</p> <p>4.9 D'ici à 2018, mener à bien une réforme du système éducatif en vue d'étendre le programme aux soins et au développement de la petite enfance</p>	<p>1. Pourcentage d'élèves qui commencent la première année et finissent la dernière année de l'enseignement primaire</p> <p>2. Taux de scolarisation et d'achèvement dans l'enseignement de niveau primaire</p> <p>3. Taux de scolarisation et d'achèvement dans l'enseignement de niveau secondaire</p> <p>4. Taux de scolarisation et d'achèvement dans l'enseignement de niveau tertiaire</p> <p>5. En années, durée moyenne effective contre durée moyenne escomptée de la scolarité</p> <p>6. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire</p> <p>7. Taux d'alphabétisation des jeunes</p> <p>8. Taux d'alphabétisation des adultes</p> <p>9. Existence d'une politique relative aux soins et au développement de la petite enfance</p> <p>10. Taux d'encadrement des enseignants à tous les niveaux d'enseignement (primaire, secondaire et tertiaire)</p> <p>11. Nombre d'écoles primaires et secondaires disponibles pour 1 000 personnes</p> <p>12. Évaluation de la qualité de l'enseignement au regard des critères nationaux et internationaux</p>
--------------------------	--	--	---

Objectif 5	Réaliser l'égalité des sexes, protéger et autonomiser les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité	
a)	Renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	1. Pourcentage de femmes ayant des emplois rémunérés non agricoles dans les principales administrations et entreprises des secteurs public et privés
5a.1	D'ici à 2030, réaliser la parité hommes-femmes en matière d'emploi dans au moins 60 % des principales administrations et entreprises des secteurs public et privé	2. Proportion de sièges occupés par des femmes dans les assemblées législatives nationales
5a.2	D'ici à 2020, combler l'écart entre le salaire moyen des femmes et le salaire moyen des hommes dans les principales administrations et entreprises des secteurs public et privé	3. Proportion de femmes exerçant des fonctions ministérielles ou à la tête de grandes administrations
5a.3	D'ici à 2020, inscrire dans la Constitution nationale, le droit des femmes et des pauvres à la propriété foncière et à l'héritage	4. Degré d'accès à la terre
5a.4	D'ici à 2020, réformer les lois et pratiques afin de reconnaître des droits de propriété égaux aux femmes	5. Étendue de l'accès au crédit
5a.5	D'ici à 2025, créer un fonds de développement agricole pour les femmes	
b)	Élever le niveau d'emploi et d'épanouissement des jeunes	1. Taux de chômage
5b.1	Réduire le chômage des jeunes d'au moins 5 % par an	2. Nombre d'emplois nouveaux créés pour les jeunes
5b.2	D'ici à 2030, réduire de moitié le nombre de jeunes analphabètes	3. Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans
5b.3	D'ici à 2025, doubler les ressources allouées aux organismes et programmes consacrés à l'épanouissement de la jeunesse	4. Pourcentage de jeunes analphabètes
5b.4	Mettre sur pied un fonds destiné à l'épanouissement de la jeunesse et des programmes de formation pour la jeunesse afin d'équiper chaque tranche de 1 000 jeunes analphabètes et non qualifiés des compétences requises	5. Pourcentage de jeunes non qualifiés
5b.5	D'ici à 2020, prévoir la représentation des jeunes dans les processus et les structures de prises de décision importantes	6. Nombre de programmes de reconversion des jeunes et efficacité de ces programmes
5b.6	D'ici à 2020, mettre au point un enseignement général et professionnel apte à doter les jeunes des compétences nécessaires pour répondre aux besoins du marché du travail	7. Adéquation entre les compétences offertes et les besoins du marché du travail
		8. Nombre de programmes de formation et de développement des compétences répondant aux besoins du marché du travail

<p><b>Objectif 6</b></p>	<p>Assurer l'inclusion et la protection sociales, y compris un revenu minimum garanti et la sécurité sociale, et un emploi décent pour tous, en particulier pour les jeunes</p>	<p>a) Renforcer la sécurité sociale</p> <p>6a.1 D'ici à 2030, augmenter la part des ressources de sécurité sociale et d'assistance sociale destinée aux pauvres, aux handicapés, aux personnes âgées et à tous les autres groupes vulnérables</p> <p>6a.2 D'ici à 2020, réduire de deux tiers le nombre d'infractions violentes pour 100 000 personnes</p> <p>6a.3 D'ici à 2020, réduire de moitié la violence sexiste</p> <p>6a.4 D'ici à 2020, réduire de moitié le nombre de viols pour 100 000 personnes</p> <p>6a.5 D'ici à 2030, transformer 80 % des établissements spontanés (zones de taudis)</p> <p>6a.6 Améliorer la qualité du capital social et la cohésion sociale</p> <p>6a.7 D'ici à 2030, promouvoir un milieu de travail soucieux de la personne handicapée</p> <p>6a.8 Mettre l'accent sur l'industrie artisanale et sur les petites et moyennes entreprises pour la création d'emplois</p>	<p>1. Pourcentage de ménages dirigés par un enfant bénéficiant d'une assistance sociale</p> <p>2. Pourcentage de la population vulnérable ayant accès au logement</p> <p>3. Pourcentage de la population ayant un accès sûr à l'énergie et à d'autres services infrastructurels</p> <p>4. Degré d'inégalité des revenus et des chances</p> <p>5. Taux de criminalité violente</p> <p>6. Taux de violence sexiste</p> <p>7. Proportion de viols</p> <p>8. Pourcentage de la population vivant dans des établissements spontanés (taudis)</p> <p>9. Taux de transformation des taudis</p> <p>10. Proportion de personnes handicapées ayant un emploi décent</p> <p>11. Part des dépenses publiques consacrée à la sécurité sociale et à l'assistance sociale</p> <p>12. Pourcentage de la population bénéficiant de la sécurité sociale</p>
		<p>b) Améliorer l'inclusion et l'équité sociales</p> <p>6b.1 D'ici à 2018, intégrer la protection sociale dans les stratégies nationales de développement et prévoir des filets de sécurité pour les groupes vulnérables sans revenus</p> <p>6b.2 D'ici à 2020, assurer aux communautés locales et désavantagées une part équitable des bienfaits associés à l'exploitation minière et aux ressources naturelles</p>	<p>1. Part des recettes de l'exploitation minière et de l'exploitation d'autres ressources naturelles qui revient aux communautés locales et désavantagées</p> <p>2. Mesure dans laquelle les communautés locales participent à la négociation des contrats miniers</p> <p>3. Part des ressources publiques consacrée à la protection sociale des groupes vulnérables</p> <p>4. Nombre de personnes bénéficiant d'un filet de sécurité social</p>

<b>Objectif 7</b>	<p>Réaliser une transformation structurelle des économies et une croissance économique soutenue et inclusive ; accélérer le développement infrastructurel, l'industrialisation inclusive et durable, et l'élargissement de l'accès à l'énergie abordable ; construire des villes résilientes et des établissements humains durables</p>	<p>a) Réaliser une transformation structurelle et une croissance inclusive</p> <p>7a.1 D'ici 2025, réaliser une croissance inclusive dans tous les secteurs clés</p> <p>7a.2 D'ici à 2018, intégrer, dans les programmes nationaux de développement, des politiques et des stratégies visant à promouvoir l'équité intergénérationnelle dans la croissance économique</p> <p>7a.3 D'ici à 2025, assurer l'émergence d'économies fondées sur la connaissance et mues par l'innovation</p> <p>7a.4 Réduire de 30 % d'ici à 2020 et de 80 % d'ici à 2030 le coût élevé du développement dans les économies des pays insulaires</p> <p>7a.5 Réduire le volume des déchets côtiers de 30 % d'ici à 2020 et de 80 % et de 80 % d'ici à 2030</p> <p>7a.6 Réduire la piraterie marine de 50 % d'ici à 2020 et de 80 % d'ici à 2030</p> <p>7a.7 D'ici à 2025, mettre en place au moins un corridor de transit entre un pays sans littoral et un pays côtier</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pourcentage de croissance du PIB par habitant</li> <li>2. Part des revenus totaux perçus par les 10-20 % les plus pauvres de la population</li> <li>3. Part des revenus totaux perçus par les 10-20 % les plus riches de la population</li> <li>4. Coefficient de Gini</li> <li>5. Part en pourcentage des investissements verts dans le PIB</li> <li>6. Pourcentage de possibilités d'emplois verts créées</li> <li>7. Pourcentage d'industries utilisant les énergies renouvelables et les technologies associées à la croissance verte</li> <li>8. Part en pourcentage de l'investissement public et privé dans les éléments moteurs de la croissance verte – recherche -développement, innovation, etc.</li> <li>9. Degré de participation locale dans les investissements de croissance</li> <li>10. Balance commerciale à moyen et long terme</li> <li>11. Rapport dette/PIB (dette intérieure et extérieure)</li> <li>12. Volume des déchets côtiers dans les économies des pays insulaires</li> <li>13. Importance de la piraterie marine dans les économies des pays côtiers</li> <li>14. Nombre de politiques et de stratégies incluses dans les programmes nationaux de développement pour promouvoir l'équité intergénérationnelle dans la croissance économique</li> </ol>
-------------------	---	--	---

	<p>b) Promouvoir un développement industriel durable et inclusif</p> <p>7b.1 Atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire et d'économie émergente d'ici à 2030, et mise en œuvre du paiement en ligne des biens et services d'ici à 2025</p> <p>7b.2 Part du secteur manufacturier dans le PIB (porter à un minimum de 20-25 % d'ici à 2020)</p> <p>7b.3 Part des exportations de produits manufacturés dans l'ensemble des exportations (porter à un minimum de 60-70 % d'ici à 2030)</p> <p>7b.4 D'ici à 2025, valoriser 60-80 % de toutes les matières premières et mettre sur pied des systèmes d'innovation autour de tous les produits clés dans lesquels interviennent des matières premières dont les communautés locales sont dotées</p>	<p>1. Part du secteur manufacturier dans le PIB</p> <p>2. Part des exportations de produits manufacturés dans l'ensemble des exportations</p> <p>3. Valeur ajoutée par le secteur manufacturier</p> <p>4. Mesure dans laquelle sont appliquées les directives visant la durabilité de la production et de la consommation</p> <p>5. Mesure dans laquelle les politiques existantes constituent un environnement favorable à l'investissement de l'industrie dans les technologies de production durable</p> <p>6. Pourcentage des produits manufacturés dans le commerce (porter le commerce des produits manufacturés à un minimum de 30 % d'ici à 2030)</p> <p>7. Mesure de l'implantation des systèmes financiers et de paiement</p> <p>8. Part des transactions et des paiements de biens et services effectués en ligne</p> <p>9. Degré d'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles dans la production</p> <p>10. Degré d'efficacité énergétique et d'efficacité sur le plan des émissions de carbone dans la production des biens et services</p> <p>11. Degré d'efficacité de la consommation des services infrastructurels et des ressources naturelles (cultures, poissons, bois, fourrage)</p> <p>12. Calendrier pour le passage des administrations et entreprises publiques et privées aux achats écologiques</p> <p>13. Existence dans chaque pays d'un centre national pour une production propre ainsi que de lois environnementales favorisant l'efficacité de ce centre</p> <p>14. Mesure dans laquelle la parité des sexes se reflète dans la croissance de l'emploi industriel</p>
--	---	---

	<p>a) Accélérer le développement infrastructurel, y compris l'élargissement de l'accès à une énergie abordable</p> <p>7c.1 D'ici à 2030, répondre à 60-70 % des besoins infrastructurels au moyen de ressources intérieures</p> <p>7c.2 D'ici à 2030, mettre à disposition des transports publics écologiques en carburant</p> <p>7c.3 D'ici à 2030, transformer l'infrastructure électrique pour que 70-80 % de la population ait accès à une électricité abordable</p> <p>7c.4 D'ici à 2025, assurer l'accès d'au moins 50 % de la population rurale à une énergie propre et renouvelable</p> <p>7c.5 D'ici à 2030, atteindre au moins 50 % d'efficacité énergétique et d'efficacité sur le plan des émissions de carbone dans la production</p> <p>7c.6 D'ici à 2030, atteindre au moins 50 % d'efficacité dans la consommation des services infrastructurels, des ressources naturelles et des ressources environnementales</p> <p>7c.7 D'ici à 2030, veiller à ce que les énergies renouvelables représentent 50 % de la fourniture énergétique</p> <p>7c.8 D'ici à 2025, veiller à ce que chaque ménage ait accès à l'eau potable</p> <p>7c.9 Mettre des installations d'assainissement à la disposition de 70 % de la population d'ici à 2020, de 80 % de la population d'ici à 2025, et de toute la population d'ici à 2030</p> <p>7c.10 Renforcer la capacité de développement infrastructurel</p>	<p>1. Part des dépenses publiques consacrées au développement infrastructurel</p> <p>2. Part des partenariats public-privé dans le développement infrastructurel</p> <p>3. Taux de réalisation des projets relevant du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) dans le domaine des transports, de l'énergie, des technologies de l'information et des communications, et des bassins versants transfrontaliers</p> <p>4. Pourcentage d'énergie provenant de sources renouvelables</p> <p>5. Qualité et efficacité du transport des marchandises et des personnes</p> <p>6. Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité</p> <p>7. Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable</p> <p>8. Pourcentage de la population ayant accès à des installations d'assainissement améliorées</p>
--	---	--



<p><b>Objectif 8</b></p>	<p>Améliorer la qualité, la résilience et la protection de l'environnement ; promouvoir l'exploitation, l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles</p>	<p>a) Gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles</p> <p>8a.1 Réduire de 2-5 % par an les émissions par habitant de CO<sub>2</sub> et de gaz à effet de serre, notamment les émissions provenant des bateaux et des avions</p> <p>8a.2 D'ici à 2030, améliorer d'au moins 60 % la qualité des océans et des cours d'eau</p> <p>8a.3 D'ici à 2030, mettre en place un système écologiquement viable et efficace pour gérer au moins 80 % des déchets</p> <p>8a.4 D'ici à 2025, réduire de moitié l'utilisation des pesticides de synthèse</p> <p>8a.5 D'ici à 2025, créer et doter un fonds spécial pour la gestion de l'environnement en Afrique</p> <p>8a.6 D'ici à 2018, promulguer des lois et règlements visant à réduire l'intensité de l'exploitation et du prélèvement des ressources naturelles – minéraux, cultures, populations de poissons, bois et toutes espèces menacées</p> <p>8a.7 D'ici à 2030, régénérer toutes les terres dégradées par l'exploitation des ressources minérales</p> <p>8a.8 D'ici à 2020, revoir et, le cas échéant, renégocier les contrats d'exploitation minière ainsi que les politiques et législations minières</p> <p>8a.9 D'ici à 2020, veiller à la mise au point d'instruments de participation des communautés locales à la gestion des ressources naturelles</p> <p>8a.10 D'ici à 2020, intégrer la gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans les politiques</p> <p>8a.11 D'ici à 2018, mettre en place les lois, règlements et politiques nécessaires pour promouvoir la gestion viable des forêts</p> <p>8a.12 D'ici à 2025, créer les capacités nationales nécessaires pour déterminer l'emplacement, la quantité et la qualité du potentiel en ressources naturelles</p>	<p>1. Émissions de CO<sub>2</sub> par habitant</p> <p>2. Pollution atmosphérique urbaine</p> <p>3. Teneur de l'air ambiant en polluants</p> <p>4. Qualité de l'eau douce dans les cours d'eau</p> <p>5. Pourcentage de terres arables régénérées après dégradation</p> <p>6. Pourcentage de terres protégées régénérées après dégradation</p> <p>7. État des principales populations de poissons</p> <p>8. État des ressources en bois</p> <p>9. États des ressources minérales</p> <p>10. Qualité des sols agricoles</p> <p>11. Écosystèmes régénérés après destruction par exploitation minière</p> <p>12. Espèces menacées protégées et rétablies</p> <p>13. Stratégies et politiques de participation des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles</p> <p>14. Efficacité du cadre institutionnel pour la gestion des ressources naturelles</p>
--------------------------	--	--	---

<p><b>Objectif 9</b></p>	<p>Lutter contre la désertification et la dégradation des terres, atténuer les effets de la sécheresse et promouvoir la gestion durable des terres et des océans</p>	<p><b>a)</b>                  9a.1 D'ici à 2030, réduire les taux de dégradation des terres, de désertification et de déforestation, atténuer les effets de la sécheresse et régénérer la moitié des terres perdues                  9a.2 D'ici à 2018, intégrer le développement et la gestion des ressources en eau dans les stratégies et politiques                  9a.3 D'ici à 2020, encourager le recours à des pratiques et soutenir matériellement l'usage d'intrants qui améliorent la qualité et la fertilité des sols                  9a.4 D'ici à 2025, réduire de moitié l'utilisation d'engrais non biologiques et de pesticides agricoles</p>	<p>1. Pourcentage de couverture forestière                  2. Pourcentage d'aires terrestres et marines protégées                  3. Pourcentage de prairies replantées                  4. Superficie reboisée                  5. Superficie forestière faisant l'objet d'une gestion durable                  6. Superficie des terres désertifiées restaurées                  7. Niveau d'utilisation des pesticides et des engrais non organiques                  8. Quantité d'eau disponible par habitant                  9. Degré d'intégration de la gestion durable des terres et de l'eau dans les stratégies de développement</p>
--------------------------	--	---	--

		<p><b>b)</b> Stimuler la résilience aux changements climatiques ainsi que la réduction et la gestion des risques de catastrophe</p> <p>9b.1 D'ici à 2020, intégrer dans les stratégies nationales de développement des mesures complètes visant à réduire les effets des changements climatiques sur les ressources naturelles et les écosystèmes</p> <p>9b.2 D'ici à 2025, développer la capacité de réduction et de gestion des risques de catastrophe et les initiatives d'adaptation aux changements climatiques</p> <p>9b.3 D'ici à 2030, mobiliser 18 milliards de dollars par an au moyen du mécanisme pour un développement propre afin de répondre aux besoins d'adaptation aux changements climatique et de soutenir le développement rural</p> <p><b>c)</b> Restaurer la biodiversité et la santé des écosystèmes</p> <p>9c.1 D'ici à 2025, restaurer la valeur ou l'intégrité écologiques des forêts et parcs naturels appauvris</p> <p>9c.2 D'ici à 2020, susciter une plus grande prise de conscience de la conservation de la biodiversité</p> <p>9c.3 D'ici à 2025, améliorer la quantité et la qualité des écosystèmes</p> <p>9c.4 D'ici à 2018, intégrer la conservation de la biodiversité et des écosystèmes dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux</p>	<p>1. Pourcentage de la population exposé aux inondations</p> <p>2. Cultures perdues en raison de l'extrême variabilité des conditions météorologiques</p> <p>3. Changements du niveau des eaux</p> <p>4. État des ressources marines</p> <p>5. Efficacité des stratégies de gestion des risques de catastrophe</p>
<p><b>Objectif 10</b></p>	<p>Promouvoir la culture, la recherche, la science, l'innovation et le développement de la technologie</p>	<p>a) Préserver et encourager la culture</p> <p>10a.1 Préserver l'identité culturelle, les valeurs sociétales et la pratique des langues autochtones</p> <p>10a.2 Promouvoir les savoirs locaux dans tous les aspects du développement</p>	<p>1. Degré d'utilisation des langues autochtones dans les écoles</p> <p>2. Degré d'intégration des savoirs locaux dans les soins de santé, l'éducation et la socialisation des jeunes</p> <p>3. Degré d'intégration des pratiques culturelles dans le développement durable</p>

	<p>b) Développer la recherche, la science, la technologie et l'innovation</p> <p>10b.1 Améliorer la qualité de l'enseignement scientifique et technologique et prévoir les incitations nécessaires pour qu'il suscite un intérêt certain et durable de la part de la jeunesse ; d'ici à 2020, veiller à ce qu'au moins 50 % des élèves qui achèvent l'enseignement secondaire, aient des notes comprises entre A et C en mathématiques et en science</p> <p>10b.2 Financer adéquatement les établissements d'enseignement scientifique et technologique du niveau tertiaire ; d'ici à 2020, élever au moins un de ces établissements par pays à l'excellence en matière de formation et de recherche</p> <p>10b.3 D'ici à 2030, établir au moins trois centres d'excellence en science et en technologie dans chaque pays africain afin de stimuler l'innovation et l'application des connaissances nouvelles à l'agriculture, à l'industrie et aux services</p> <p>10b.4 Doter les centres d'excellence du NEPAD des ressources nécessaires et les améliorer dans des domaines tels que les biosciences, les sciences de l'eau, la technologie du laser et les sciences mathématiques, de sorte à les élever au niveau mondial d'ici à 2025 et à promouvoir le développement et l'application sûre des nouvelles connaissances sur le continent</p> <p>10b.5 Former annuellement au moins 1000 scientifiques de haut niveau sur le continent</p> <p>10b.6 D'ici à 2025, mettre au point des systèmes d'innovation autour des processus et produits clés des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services</p> <p>10b.7 Promouvoir l'application du savoir autochtone de l'Afrique dans tous les aspects du bien-être sociétal</p> <p>10b.8 D'ici à 2030, combiner la pratique de la médecine traditionnelle avec les approches modernes</p> <p>10b.9 Mobiliser les partenariats pour veiller à ce que la Stratégie de L'Union africaine pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA 2024) soit menée à bien</p>	<p>1. Proportion d'étudiants et qualité des résultats de l'examen en mathématiques, science et technologie aux niveaux primaire et secondaire</p> <p>2. Proportion d'étudiants du supérieur prenant des cours basés sur la science et la technologie</p> <p>3. Nombre d'établissements de formation et de recherche en science, technologie et innovation, et classement mondial de ces établissements</p> <p>4. Nombre de scientifiques et de spécialistes en technologie formés chaque année</p> <p>5. Nombre de systèmes d'innovation mis au point pendant la période 2015-2030 au soutien de l'agriculture, de l'industrie et des services</p> <p>6. Nombre de procédés et produits innovants brevetés et appliqués au cours de chaque demi-décennie</p> <p>7. Degré d'application des connaissances autochtones</p> <p>8. Degré d'intégration des pratiques traditionnelles et modernes de la médecine</p> <p>9. Résultats de la STISA 2024 de l'Union africaine</p>
--	--	---

<p><b>Objectif 11</b></p>	<p>Intensifier les partenariats mondiaux et régionaux pour le développement</p>	<p>11.1 Réduire de moitié les flux financiers illicites d'ici à 2020, et les éliminer totalement d'ici à 2030                  11.2 D'ici à 2025, rapatrier les fortunes mal acquises confiées à des banques étrangères                  11.3 D'ici à 2016, réduire de moitié le coût des virements internationaux                  11.4 D'ici à 2016, abaisser à un maximum de 1 % le coût des envois d'argent de la diaspora                  11.5 D'ici à 2025, transférer les technologies vertes aux pays africains                  11.6 Accroître le commerce des produits africains et élargir leur accès aux marchés                  11.7 Redynamiser les partenariats mondiaux pour réorienter l'action collective vers l'efficacité du développement                  11.8 D'ici à 2030, réaliser pleinement les cibles d'intégration régionale des huit communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine                  11.9 D'ici à 2030, porter à 50 % la part du commerce intra-africain                  11.10 D'ici à 2020, éliminer les barrières aux transferts de fonds en Afrique                  11.11 Réduire de moitié le coût des envois d'argent en Afrique</p>	<p>1. Volume des flux financiers illicites                  2. Montant des fortunes mal acquises rapatriées                  3. Coût des virements internationaux                  4. Coût des envois d'argent de la diaspora                  5. Nouvelles technologies vertes transférées                  6. État de l'accès des exportations africaines aux marchés                  7. Efficacité des partenariats mondiaux                  8. Représentation, responsabilisation et transparence des grands organismes internationaux dans les domaines du développement multilatéral et de la finance                  9. Part du commerce intra-africain dans le commerce total                  10. Progrès réalisés par rapport aux cibles d'intégration régionale                  11. Coût des envois d'argent de la diaspora en Afrique</p>
---------------------------	---	---	---

<p><b>Objectif 12</b></p>	<p>Promouvoir la bonne gouvernance aux niveaux national et international</p>	<p><b>a)</b>                  Bonne gouvernance, transparence et responsabilisation                  12a.1 Augmenter l'efficacité et la rentabilité des services publics de 50 % d'ici à 2020 et de 80 % d'ici à 2030                  12a.2 Renforcer les processus démocratiques participatifs et les élections comme moyens de changement des gouvernements                  12a.3 Maintenir une tolérance zéro à l'égard des changements de gouvernement non démocratiques                  12a.4 Exiger des dirigeants des secteurs public et privé le plus haut degré de transparence et de responsabilité                  12a.5 Réduire la corruption au sein du secteur public de 50 % d'ici à 2020 et de 80 % d'ici à 2030                  12a.6 D'ici à 2020, veiller à ce que tous les pays africains adhèrent au MAEP                  12a.7 Promouvoir la reconstruction et le relèvement en période post-conflit                  12a.8 D'ici à 2025, donner une plus grande voix à l'Afrique dans la gouvernance des grandes institutions mondiales de la finance et du développement – Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Société financière internationale et Conseil de sécurité des Nations Unies – et y favoriser une représentation équilibrée des régions du monde</p>	<p>1. Qualité, coût et délais de prestation des services publics                  2. Nombre de changements de gouvernement non démocratiques                  3. Mesure dans laquelle les parties intéressées participent à la gouvernance politique                  4. Qualité des élections                  5. Niveau de corruption                  6. Nombre de pays adhérant au MAEP et mettant en œuvre des plans d'action nationaux                  7. Nombre de pays en situation post-conflit menant des programmes de réconciliation, de reconstruction et de relèvement                  8. Force et efficacité de la voix de l'Afrique dans la gouvernance des grandes institutions mondiales de la finance et du développement</p>
		<p><b>b)</b>                  Paix, sécurité et stabilité sociopolitique                  12b.1 Réduire les conflits armés à zéro d'ici à 2020 et établir des sociétés libres de tout conflit violent d'ici à 2030                  12b.2 D'ici à 2030, réduire de 80 % le commerce illicite des armes légères, la prolifération des armes et le trafic des drogues                  12b.3 Augmenter les contributions des gouvernements africains et des partenaires de développement au Fonds spécial pour la paix et la sécurité en Afrique</p>	<p>1. Nombre de conflits armés par an                  2. Ressources disponibles pour les opérations de paix et de sécurité</p>

## V. Stratégie et moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable proposés

### A. Vue d'ensemble

Les moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable examinés dans ce rapport comprennent notamment les ressources financières intérieures et extérieures, le renforcement des capacités, l'intégration régionale, l'accès au commerce et aux marchés, le développement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles, l'efficacité du développement et la coopération Sud-Sud. Ils ont fait l'objet de rapports exhaustifs récents dans la région, parmi lesquels : Progrès de mise en œuvre du développement durable en Afrique – Rapport récapitulatif. (CEA, 2012) et un rapport d'étude établi par l'Agence du NEPAD et la CEA (2013) concernant la mobilisation des ressources domestiques.

### B. Ampleur des ressources nécessaires

À l'heure actuelle, il n'existe pas d'estimations concrètes des ressources requises pour réaliser les aspirations ambitieuses énoncées dans les objectifs de développement durable proposés. Tout porte cependant à croire qu'elles seront énormes, tout comme les défis à relever en vue de la réalisation de ces aspirations. Des estimations récentes d'instituts de financement du développement donnent quelques indications concernant les ressources qu'il faudra mobiliser.

Une estimation rapide effectuée en prélude à Rio+20, indiquait que l'Afrique aurait besoin de près de 200 milliards de dollars par an pour mettre en œuvre les engagements de développement durable pris au titre des dimensions sociale, économique et environnementale. Cette estimation comprenait environ 100 milliards de dollars pour la réalisation des OMD, tenait compte de la nécessité de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'investissements dans les infrastructures à hauteur de 93 milliards de dollars et prévoyait 5,4 milliards de dollars pour des activités transversales de renforcement des capacités. Ces montants étaient probablement sous-estimés aux regards des besoins réels pour la pleine réalisation des objectifs de développement durable convenus au niveau international, y compris les conclusions de Rio+20 (CEA, 2012c).

S'agissant des financements consacrés à la lutte contre les changements climatiques, la Banque mondiale estime que les mesures d'atténuation et d'adaptation dans la région coûteront entre 520 et 840 milliards de dollars par an. Si on ajoute à ces montants les dépenses actuelles et les besoins accrus pour les actions visant à arrêter la désertification, l'extinction des espèces, l'épuisement et la pollution des ressources en eau, ainsi que les coûts résultant de la fourniture d'un accès universel aux services de base, à la protection sociale, au respect des droits de l'homme, au maintien de la paix et de la sécurité et au développement de l'infrastructure nécessaire à l'intégration régionale (comme l'énergie, les voies ferrées, les routes et les ressources en eau), entre autres, les fonds nécessaires pourraient s'élever à plusieurs centaines de milliards de dollars par an.

Il ressort de ces estimations qu'il faudra énormément de ressources financières pour les objectifs qui seront convenus. Il est dès lors essentiel que l'Afrique commence à prendre un part active à l'estimation des besoins de financement et à l'élaboration d'une stratégie de financement pour les objectifs de développement durable. En particulier, étant donné que le continent a été largement tributaire de sources extérieures pour financer son développement pendant les décennies passées, il est crucial qu'il prenne les devants et présente ses idées sur la façon de financer les objectifs de développement durable. Il doit consacrer le plus vite possible, le temps et les ressources nécessaires à une évaluation des besoins à cet égard, afin de fournir

ces informations aux dialogues d'experts, aux plates-formes de coopération pour le développement, aux tribunes à caractère informel et aux négociations intergouvernementales.

## C. Financement du développement durable : engagements, mesures et ressources extérieures

Au cours des décennies, les ressources découlant d'engagements multilatéraux et bilatéraux ont largement contribué à financer le développement de l'Afrique. Les OMD, en particulier, étaient largement axés sur l'aide au développement. Il ressort cependant des discussions et consultations sur les objectifs de développement durable, que le continent s'engage à prendre la responsabilité de son développement en mobilisant davantage de ressources intérieures. Tout porte d'ailleurs à croire que l'Afrique dispose des ressources financières nécessaires pour tenir ses engagements en matière de développement. Il faut dès lors mettre en place les instruments nécessaires à la mobilisation des ressources, des partenariats efficaces avec la communauté internationale pour permettre à la région de tirer pleinement parti de ses ressources naturelles, un commerce équitable et un accès réel aux marchés ainsi qu'une bonne gouvernance et des institutions efficaces. Des économies en expansion et diversifiées seront nécessaires pour créer des emplois décents et des revenus, stimuler l'épargne et permettre un recouvrement plus efficace des recettes publiques et des flux importants de capitaux publics-privés pour financer le développement.

Toutefois, si les ressources financières domestiques sont essentielles, les engagements internationaux restent importants<sup>4</sup>. À l'heure actuelle, les pays développés se sont engagés à consacrer 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement (APD)<sup>5</sup>, conformément à l'objectif fixé par les Nations Unies, 0,15 % à 0,20 % du PIB étant alloués aux pays les moins avancés<sup>6</sup>, mais également à encourager le secteur privé, y compris les multinationales, les fondations privées et les institutions de la société civile à fournir une aide financière et technique aux pays en développement (SMDD, 2002, par. 86.d).

Les partenaires du développement ont également pris des engagements précis concernant l'allègement de la dette et les mécanismes de financement novateurs. Il a été estimé en 2005 que les engagements souscrits en faveur de l'aide au pays en développement conduiraient, d'ici à 2010, à une augmentation de 25 milliards de dollars par an, aux prix et taux de change de 2004 (CEA et OCDE, 2010, p. 21). En 2009, face à la crise mondiale, de nouveaux engagements ont été souscrits afin d'accroître les ressources fournies par les institutions financières internationales. Les principales initiatives lancées afin d'appuyer le développement durable dans les pays en développement comprenaient notamment : UNITAID, la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm) pour l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI), des engagements concernant les marchés, la contribution volontaire de solidarité pour UNITAID, le marquage ACD et le mécanisme de financement intitulé « Dette contre santé » pour le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le marché de droits d'émission de carbone et les investissements socialement responsables (voir Bermudez et Douste-Blazy, 2011)

---

4 Il convient de signaler que l'aide extérieure au développement a joué un rôle capital dans l'intensification des efforts que le continent déploie en faveur du développement durable. En 2008, les volumes d'aide ont atteint leurs niveaux les plus élevés en termes absolus (121,5 milliards de dollars), tout en restant en-deçà des engagements pris au sommet du G-8 à Gleneagles (Royaume-Uni) et au Sommet des Nations Unies (Millénaire+5) qui visaient une augmentation de l'aide à 130 milliards de dollars à l'horizon 2010 en prix constants de 2004. On estime que l'aide annuelle à l'Afrique augmente de 12 milliards de dollars en prix de 2004. Plusieurs donateurs ont tenu leurs engagements individuels envers l'Afrique subsaharienne en 2010, mais le montant était très en deçà de la cible de 25 milliards de dollars annoncée au Sommet de Gleneagles. Il faut cependant se féliciter du fait qu'en dépit de la crise financière mondiale, l'Afrique a reçu la plus grande part d'APD consacrée aux régions en développement en 2009. Cela témoigne de la détermination soutenue des partenaires de développement, à aider la région à réaliser les OMD et le développement durable.

5 Cet engagement figure dans une résolution de 1970 de l'Assemblée générale des Nations Unies et a été réaffirmé à la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est déroulée à Monterrey (Mexique) en mars 2002 ainsi qu'au Sommet mondial sur le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg en 2003.

6 Le Plan d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2001-2010, 20 mai 2001. En ligne [http://www.un.org/special-rep/ohrrls/ldc/Contributions/Report%20of%20the%20LDC%20III\\_E.pdf](http://www.un.org/special-rep/ohrrls/ldc/Contributions/Report%20of%20the%20LDC%20III_E.pdf)



On estime que l'APD à destination de l'Afrique a atteint 46 milliards de dollars en 2010 mais les engagements souscrits en 2005 n'ont pas été honorés. En effet, ce montant est peut-être un record mais il est très inférieur, par rapport à 2004, à ce que laissaient présager les engagements pris en 2005. La situation diffère d'un donateur à l'autre mais la région n'a reçu qu'un tiers de l'augmentation depuis lors au lieu de la moitié prévue à l'époque (CEA et OCDE, 2011). Les partenaires du développement doivent s'acquitter de leurs engagements pleinement et d'une manière prévisible pour permettre aux pays partenaires de planifier efficacement. Ils devraient respecter les engagements existants visant à augmenter l'APD globale entre 2010 et 2015 et planifier pour l'après-2015. Par ailleurs, il faut considérablement accélérer les efforts déployés pour renforcer l'efficacité de l'aide afin d'atteindre les cibles convenues dans le Programme d'action d'Accra et de tenir les engagements souscrits au Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Busan (Corée) en novembre-décembre 2011<sup>7</sup>.

Les pays développés sont également convenus qu'il était nécessaire de réduire l'insoutenable fardeau de la dette par l'application de mesures d'allègement, d'annulation et d'autres mécanismes novateurs permettant de s'attaquer au problème de l'endettement des pays en développement, en particulier les plus pauvres et les plus endettés d'entre eux (SMDD, 2002, par. 89). En particulier, le groupe de pays du G-8 a proposé d'étendre l'allègement de la dette aux pays qui parviennent au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), et d'annuler totalement leur dette envers l'Association internationale de développement (IDA), le Fonds africain de développement (FAD) et le Fonds monétaire international (FMI)<sup>8</sup>.

À la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui s'est réunie à Copenhague en décembre 2009, les pays développés se sont engagés à fournir des ressources nouvelles et supplémentaires à concurrence de près de 30 milliards de dollars entre 2010 et 2012 afin de couvrir les besoins de financement des pays en développement en matière de lutte contre les changements climatiques et à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 à partir de sources publiques, privées, et autres<sup>9</sup>. À cette fin, il a été convenu de constituer le Fonds vert pour le climat en tant qu'entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention en vue d'appuyer, dans les pays en développement, des projets, programmes, politiques et autres activités relatives à l'atténuation, y compris l'Initiative de réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+), l'adaptation, le renforcement des capacités, la mise au point et le transfert de technologies.

La Conférence des Parties a créé le Fonds vert à sa seizième réunion à Cancun (Mexique). À sa dix-septième réunion tenue à Durban (Afrique du Sud), elle s'est engagée à le rendre pleinement opérationnel en 2012. En outre, les fonds pour le démarrage rapide de projets que les pays développés s'étaient engagés à verser lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à Copenhague, doivent encore augmenter et certains souhaitent une plus grande transparence dans le choix des activités et des pays bénéficiaires. Les pays africains ont notamment demandé la création d'un Fonds vert pour l'Afrique qui serait géré par la BAD et qui financerait les projets prioritaires en matière d'atténuation et d'adaptation sur le continent. Ce Fonds régional faciliterait l'accès aux ressources et accélérerait les mesures en faveur des objectifs de développement durable. Bien que la région ne soit pas un des principaux responsables des changements climatiques, elle en subit profondément les conséquences. Il est dès lors pertinent que les pays développés tiennent les engagements pris à Copenhague et à Cancun sur le financement en matière de lutte contre les changements climatiques et veillent à ce que l'accès aux financements soit rentable. L'Afrique doit jouer un rôle majeur dans les négociations internationales sur les changements climatiques.

Les investissements directs étrangers directs représentent une autre source importante de financement du développement, quand bien même les flux ont diminué passant de 72 milliards de dollars en 2008 à 58,6 milliards de dollars en 2009, une baisse qui équivaut à 0,34 % du PIB. Toutefois, les flux vers les industries extractives du continent ont augmenté, en particulier dans les pays tels que l'Algérie, le

7 Voir <http://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/quatriemeforumdehautniveausurlefficacitedelade.htm>

8 Cette proposition figure dans le Communiqué des ministres des finances du G-8 intitulé « Conclusions sur le développement », publié le 11 juin 2005.

9 CCNUCC 2009, Décision 2/CP.15 • Accord de Copenhague.

Tchad, la Guinée équatoriale, le Nigeria et le Soudan (CEA, 2011). Les entrées de capitaux extérieurs ont considérablement contribué à l'investissement intérieur et aux dépenses publiques dans de nombreux pays. L'Afrique devra veiller à ce que les IDE soient acheminés vers les secteurs et activités susceptibles d'appuyer la mise en œuvre de stratégies de développement nationales durables. Il faut encourager des flux équilibrés mais privilégier les secteurs où les IDE peuvent fournir une valeur ajoutée, stimuler la création d'emplois, renforcer le transfert de technologie et de savoir-faire et protéger l'environnement. Les pays développés devraient soutenir les efforts que les gouvernements africains déploient afin de mobiliser des revenus domestiques, notamment en intensifiant considérablement la lutte contre les paradis fiscaux, les prix de transfert et les flux illicites de capitaux. Ils devraient également renforcer les mesures prises pour réduire les coûts de transaction des envois de fonds, comme mentionné plus haut.

## *D. Potentiel de ressources financières intérieures*

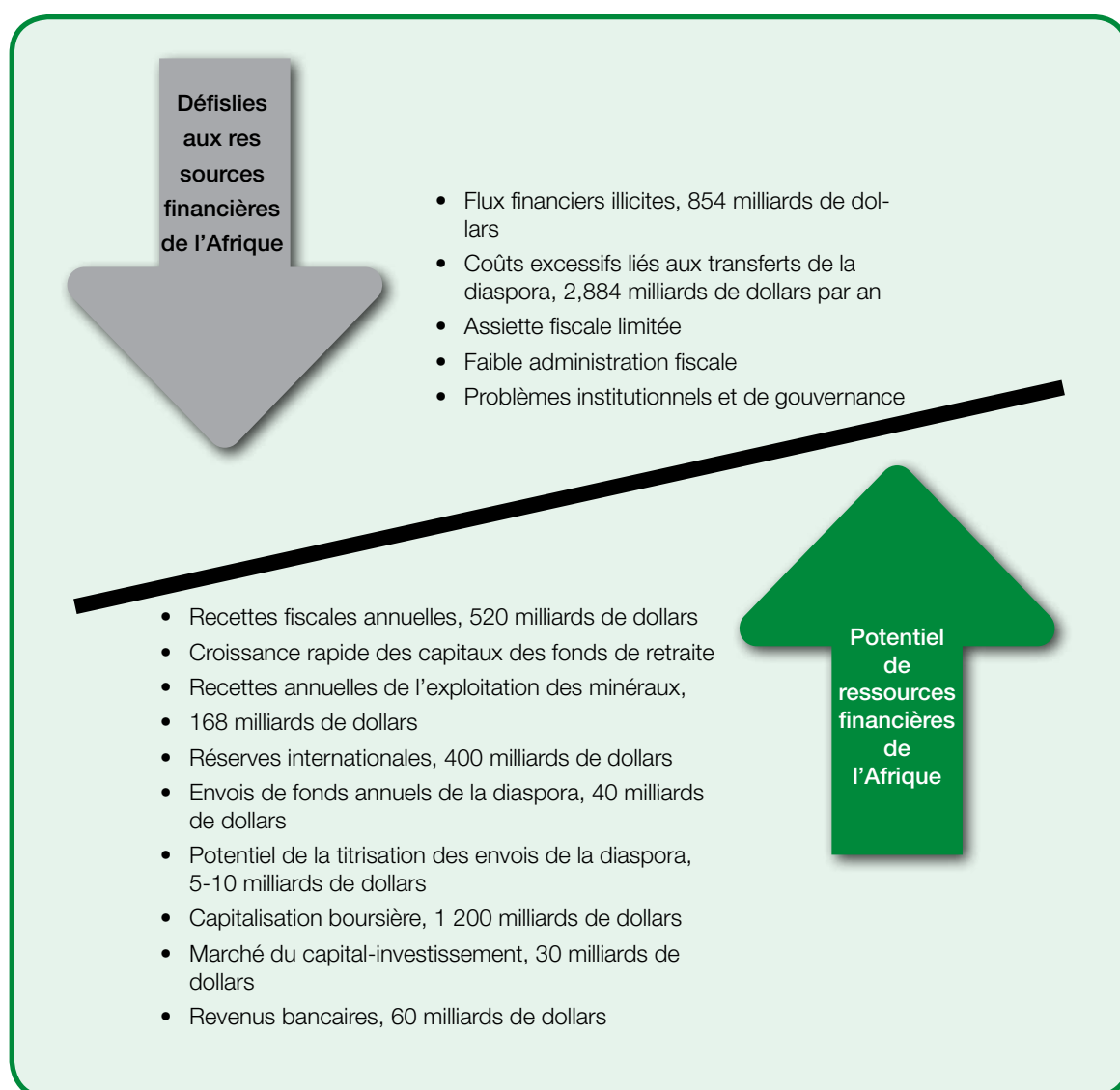
Un rapport établi par l'Agence du NEPAD et la CEA (2013) indique que le potentiel de ressources de l'Afrique est énorme et laisse à penser que la région dispose de moyens pour financer son propre développement. Pour preuves, il cite les éléments suivants :

- Les pays africains lèvent des impôts locaux à concurrence de plus de 520 milliards de dollars par an, alors qu'ils reçoivent des flux privés à hauteur de 59 milliards de dollars et 50 milliards de dollars au titre de l'APD. Ces chiffres indiquent que le potentiel que représentent les recettes fiscales est énorme pour autant que l'administration fiscale soit améliorée.
- Les actifs des fonds de pension en Afrique augmentent à un rythme impressionnant. Par exemple, ces actifs sont passés de 166 milliards de dollars en 2007 à 277 milliards de dollars en 2011 en Afrique du Sud et de 3 milliards de dollars en 2008 à 14 milliards de dollars en 2010 au Nigeria. En Namibie, les actifs des fonds de pension s'élevaient à 16,3 milliards de dollars namubiens (1,84 milliards de dollars) et au Kenya, ils sont estimés à 397 milliards de shillings kenyans (4,56 milliards de dollars).
- L'Afrique tire plus de 168 milliards de dollars par an de ses minerais et combustibles minéraux et dispose de plus de 400 milliards de dollars de réserves internationales détenues par ses banques centrales et de réserves. Les fonds envoyés par la diaspora africaine s'élevaient à 40 milliards de dollars en 2012 et représentaient une part importante des 351 milliards de dollars correspondants au niveau mondial pour la même année. La Banque mondiale a estimé que les fonds envoyés par la diaspora africaine pourraient atteindre les 200 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie. Le continent pourrait également lever entre 5 et 10 milliards de dollars sur le marché international des capitaux, moyennant la titrisation des versements de la diaspora.
- La capitalisation boursière en Afrique est passée de 300 milliards de dollars en 1996 à 1 200 milliards de dollars en 2007. Quelque 39 pays africains émettent des Bons du trésor et 27 offrent des obligations. Au 31 décembre 2011, plus de 700 obligations, pour une valeur de 206 milliards de dollars avaient été émises par des pays africains. L'émergence de marchés obligataires importants est donc très proche. Par ailleurs, pas moins de dix pays africains ont établi des fonds souverains.
- Entre 1970 et 2008, les flux financiers illicites en provenance de la région ont atteint 854 milliards de dollars. S'il est mis un terme à ces sorties, ces capitaux pourraient être utilisés pour la mise en œuvre programmes et projets de développement, aux niveaux national et régional, pour la réalisation des objectifs et cibles de développement durable présentés dans ce rapport.
- Le marché du capital-investissement en Afrique représente environ 30 milliards de dollars. En 2011, les sociétés de capital-investissement avaient récolté 1,5 milliards de dollars au titre des transactions dans la région.
- Les revenus bancaires sont estimés à 60 milliards de dollars dans la région et le secteur bancaire dispose de nombreuses liquidités.

Tous ces éléments, parmi d'autres, indiquent que des ressources pourraient soutenir les projets et programmes de développement, pour autant que des mécanismes appropriés soient mis en place. Ils permettent d'envisager avec beaucoup d'optimisme que dans les 20 prochaines années, l'Afrique pourrait être bien armée pour réaliser la plupart de ses objectifs et cibles de développement durable.

En outre, un examen des diverses options de financement du développement indique qu'il est possible de mettre en place des instruments viables qui permettraient de mobiliser davantage de ressources financières dans la région afin de soutenir la mise en œuvre des objectifs de développement durable proposés. Ces instruments comprennent notamment : la création d'un Fonds africain pour le développement des infrastructures; l'élaboration d'un mécanisme africain de garantie du crédit; la promotion de fonds de placement privés africains; la consolidation des marchés boursiers africains moyennant, entre autres, la promotion d'obligations pour financer l'infrastructure et des obligations s'adressant à la diaspora; la titrisation des envois effectués par la diaspora; la création de fonds souverains stratégiques consacrés au développement; la mise en place de bourses de valeurs régionales; et les partenariats publics-privés.

**Figure 2: Ressources financières de l'Afrique : potentiel et défis**



Source : Agence du NEPAD et CEA (2013)

## E. Efficacité du développement

L'économie mondiale et le paysage du développement ont considérablement changé depuis que les principes de l'efficacité de l'aide ont été définis par la Déclaration de Paris en 2005 et revus à Accra en 2008, en tant que cadres pour l'efficacité en matière de développement. Pour que la coopération au développement gagne en efficacité et se traduise par une réduction de la pauvreté, il était nécessaire d'adopter une perspective fondamentalement nouvelle axée sur les pays et non plus sur les structures mondiales, tout en reconnaissant la diversité des acteurs partenaires dans le développement et les rôles importants mais différents que chacun joue. Le Partenariat de Busan signé en 2011 reconnaît et incarne cette évolution par ses quatre principes visant à réaliser les objectifs de développement durable communs : l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement, l'orientation vers les résultats, des partenariats pour le développement ouverts à tous et la transparence et l'obligation redditionnelle.

Il ressort d'un récent rapport d'évaluation de la mise en œuvre des engagements souscrits à Busan que, dans l'ensemble, les efforts déployés en vue de changer les modes de coopération au développement portent leurs fruits mais il reste beaucoup à faire afin de transformer les pratiques de coopération et assurer une appropriation, par les pays, de toutes les initiatives de développement ainsi que la transparence et la redevabilité parmi tous les partenaires du développement. Ce rapport révèle que l'engagement en faveur des principes de Busan reste ferme, malgré les turbulences économiques mondiales, les paysages politiques en pleine évolution et les pressions budgétaires intérieures. Les résultats obtenus sur la base des engagements importants de 2005 concernant l'efficacité de l'aide, perdurent dans l'ensemble. Cela confirme qu'un engagement politique soutenu peut entraîner de meilleures pratiques au niveau des pays, si on lui laisse le temps. Il reste toutefois des efforts à faire pour réaliser les cibles que le Partenariat mondial pour le développement avait fixées pour 2015. Il est important de noter qu'en termes d'inclusivité – un principe central du Partenariat de Busan – le rapport indique que la coopération au développement a permis une reconnaissance et un engagement accrus d'acteurs du développement non-étatiques dans les systèmes nationaux et les processus de responsabilisation.

Les pays de la région discutent davantage de leurs stratégies de développement national avec leurs parlements et électors alors que les partenaires du développement alignent de plus en plus leur aide sur les stratégies nationales et s'efforcent d'intégrer leurs apports dans un souci d'harmonisation des pratiques. Des progrès sont accomplis afin de délier l'aide; d'améliorer la qualité des systèmes de gestion des finances publiques des pays en développement; d'améliorer les consultations, la coordination et la définition d'une position commune pour le développement de l'Afrique; d'améliorer la qualité de l'assistance technique; et d'encourager l'obligation de rendre compte.

Les gouvernements devraient poursuivre les efforts qu'ils déploient pour débattre des stratégies de développement nationales avec leurs parlements et électors et améliorer la gestion des finances publiques et la redevabilité. Les partenaires du développement devraient se conformer aux stratégies nationales et s'efforcer d'harmoniser les pratiques et interventions; ils devraient également délier l'aide, améliorer la qualité de l'assistance technique, et promouvoir la redevabilité réciproque.

## F. Coopération Sud-Sud

La coopération Sud-Sud n'a jamais cessé de jouer un rôle important concernant le financement du développement, la promotion du commerce, l'accès aux financements et à l'investissement et le partage de connaissances, de compétences et d'expertise technique. La région a conclu une série d'accords afin de renforcer et coordonner les efforts de coopération avec d'autres pays du Sud, notamment la Chine, la République de Corée, l'Inde et le Brésil. On peut citer à cet égard le Forum sur la coopération sino-africaine, l'Initiative de la Corée pour le développement de l'Afrique, le Forum Inde-Afrique, le Partenariat Inde/Brésil/ Afrique du Sud, le Sommet de la coopération Turquie-Afrique, le Partenariat Afrique-Amérique du Sud (ASA) et le Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique.

Dans l'ensemble, l'intensification de la coopération de l'Afrique avec d'autres pays du Sud, a entraîné une augmentation considérable de la part des pays en développement dans le commerce de marchandises dans la région. En outre, les flux officiels des pays en développement vers la région ont également augmenté. Bien que des progrès appréciables aient été accomplis pour la renforcer, cette coopération se heurte à plusieurs problèmes, y compris la diversité et la fragmentation des accords de coopération, la faiblesse de la stratégie de coopération Sud-Sud de l'Afrique et le bilan environnemental médiocre de certaines initiatives de coopération Sud-Sud.

La coopération Sud-Sud est devenue une source importante d'IDE et d'APD. La région doit toutefois relever les défis connexes consistant à exploiter et tirer pleinement profit des initiatives de coopération Sud-Sud, notamment en élaborant une stratégie efficace pour orienter la participation aux partenariats de coopération Sud-Sud. La stratégie devrait tenir compte des objectifs de développement durable de la région. Les pays africains et leurs partenaires du Sud doivent être attentifs aux questions de soutenabilité de la dette pour les pays bénéficiaires. Ils doivent également prendre davantage en compte le profil social et environnemental de leurs initiatives de coopération. Ces dernières devraient également appuyer le renforcement des capacités, renforcer la gouvernance et les institutions. Si la coopération Sud-Sud a pris de l'ampleur en tant que mécanisme important du développement dans la région, elle pourrait servir à compléter la coopération Nord-Sud. Il importe donc que les donateurs et partenaires traditionnels du développement, continuent à renforcer leur soutien à la coopération Afrique-Sud et triangulaire.

## G. Développement et transfert de technologie

Dans le discours sur le développement durable, la mise au point et le transfert de technologies sont reconnus comme des moyens favorisant le développement durable et, à ce titre, figurent dans de nombreux documents connexes. Ainsi, l'Action 21, la Déclaration de Rio, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, l'Avenir que nous voulons, entre autres, préconisent la coopération dans le développement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles. Rio+20 a réaffirmé qu'il fallait des politiques pour une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté afin de faciliter le développement et le transfert des technologies. Durant la période préparatoire du sommet de Rio+20, les pays africains ont réaffirmé leur engagement à promouvoir la science, la technologie et l'innovation afin d'assurer que l'Afrique soit compétitive (CEA et al. 2011) et l'ont répété dans le cadre des consultations pour l'après-2015 et des processus de suivi de Rio+20, en appelant à la coordination et aux synergies entre les diverses initiatives de transfert de technologie et au soutien international pour la création de mécanismes et de réseaux en la matière. La mise au point de technologies est essentielle dans les domaines de l'énergie, de la productivité agricole; de la réduction de la pollution et de la gestion appropriée de l'environnement; du développement industriel durable; de la santé et des sciences de la vie.

À la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), plusieurs instruments multilatéraux ou régionaux sur l'environnement ou le commerce contiennent des dispositions relatives au développement et au transfert de technologies. On peut citer au niveau international, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto, la Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Montréal et le Groupe de travail sur le commerce et le transfert de technologie de l'Organisation mondiale du commerce. Au niveau régional, les pays africains ont exprimé le souhait de promouvoir le développement et le transfert de technologies et se sont engagés en ce sens. Le cadre du NEPAD intitulé Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie de 2006, le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) de 2007 et la Stratégie de mise en œuvre d'AIDA de 2008 soulignent tous le rôle que la science, la technologie et l'innovation doivent jouer pour sous-tendre l'industrialisation, la croissance économique et la compétitivité de l'Afrique.

Pourtant, malgré cette reconnaissance, la technologie, la science et l'innovation n'ont pas fait l'objet d'investissements suffisants. Selon le Rapport de l'UNESCO sur la science (UNESCO, 2010), la part de l'Afrique dans les dépenses consacrées à la recherche -développement au niveau mondial s'élève à 1,5 % :

« Les pays africains ont commencé à réaliser que sans des investissements considérables dans les domaines des sciences et des technologies, le continent restera en marge de l'économie mondiale du savoir. Un nombre croissant de pays africains prennent des initiatives pour renforcer leurs capacités dans le domaine de la science et de la technologie dans le cadre de leurs stratégies de lutte contre la pauvreté ».

Le fait que l'Afrique a toujours peu investi dans la science et la technologie se voit clairement quand on considère la baisse de qualité des formations scientifiques et d'ingénierie à tous les niveaux des systèmes d'éducation. Les établissements d'enseignement supérieur, en particulier les universités et les écoles techniques doivent de toute urgence se renouveler et se mettre en phase avec les objectifs de développement durable. Par exemple, le lien est très ténu entre les institutions qui se consacrent à la science, la technologie et à l'innovation d'une part et l'industrie de l'autre et les activités de recherche-développement sont totalement décalées par rapport aux stratégies et priorités de développement nationales dans les domaines agricole et industriel. Pour que la technologie, la science et l'innovation puissent jouer leur rôle stratégique de catalyseurs et de moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable, il faut mettre en œuvre plus efficacement les engagements pris aux niveaux régional et international. Il faut augmenter les investissements pour développer le capital humain moyennant l'éducation, des formations et des compétences appropriées; financer le développement des innovations et des technologies; attirer les IDE; et établir les cadres politiques, juridiques et réglementaires nécessaires.

## H. Renforcement des capacités

La réunion régionale d'application de l'Afrique sur le suivi des conclusions de Rio+20 insistait sur le fait que le renforcement des capacités est essentiel à la mise en œuvre des engagements en matière de développement durable en Afrique. La réunion préconisait dès lors que des stratégies nationales globales de renforcement des capacités soient élaborées et appliquées de manière prioritaire afin que la mise en œuvre du programme de développement durable de la région progresse. La réunion sollicitait également le soutien de la communauté internationale à cet égard (CEA, 2013).

Le renforcement des capacités est nécessaire afin d'appuyer l'établissement de priorités; la conception, l'élaboration et l'exécution de programmes; l'évaluation des impacts; et la mise en place des cadres adéquats de suivi et d'évaluation. Les pays dans la région doivent développer les compétences, les institutions et les infrastructures nécessaires; améliorer les systèmes d'éducation; améliorer les installations et le personnel de santé; et élargir l'accès aux services publics. Pour qu'il soit efficace, le programme de renforcement des capacités de la région doit être orienté vers les problèmes, les enjeux et les objectifs de développement durable et ce, à tous les niveaux – local, national, sous-régional et régional, y compris les principales institutions et parties prenantes. Le renforcement des capacités doit viser les besoins, à savoir une bonne gouvernance, des changements appropriés de comportements, des institutions robustes et réactives, des politiques efficaces et un environnement propice à la participation des citoyens dans les processus politiques et de gouvernance et à la création de connaissances, technologies et systèmes d'innovation nouveaux.

Au fil des ans, grâce aux efforts déployés aux niveaux national et sous-régional ainsi qu'au soutien des partenaires dans le domaine du développement, la région a réalisé des progrès pour faire face à ses problèmes et défis en matière de capacités. Les gouvernements africains ont souscrit au plan d'action Éducation pour tous (EPT). La deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique a tiré parti des lacunes identifiées dans la première série de plans pour l'éducation et est allée au-delà de la scolarisation primaire (CEA et OCDE, 2011). La Banque mondiale, la BAD, la CEA et d'autres organismes importants de l'ONU, ainsi que de grandes organisations multilatérales et bilatérales ont fait d'importantes contributions à cet égard. Le Consortium pour la recherche économique en Afrique a été créé en 1988, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique a été établie en 1991, le Partenariat pour le renforcement des capacités en Afrique a été lancé en 1999, le FMI a lancé en 2002 le Centre d'assistance technique d'Afrique et l'UA, par le biais de son agence du NEPAD a lancé en 2010 le cadre régional pour le renforcement des capacités : le Cadre stratégique pour le développement des capacités, entre autres initiatives.

Une enquête réalisée récemment par la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique auprès de 34 pays africains a indiqué que 70 % des pays avaient intégré le renforcement des capacités dans leurs plans, visions et stratégies de développement et 54 % d'entre eux avaient des programmes nationaux spécifiques en matière de renforcement des capacités (Fondation, 2011, p. 14). Les pays africains ont amélioré l'environnement politique pour le renforcement des capacités, en élaborant notamment des stratégies nationales de développement, des mécanismes de dialogue efficaces et davantage de partenariats. L'éducation primaire reste une priorité nationale importante et une attention de plus en plus grande est accordée à la formation secondaire et professionnelle. Le renforcement des capacités constitue maintenant un élément transversal de toutes les modalités de l'aide.

Malgré les progrès notables accomplis en matière de renforcement des capacités, les taux de scolarisation et d'achèvement scolaire restent faibles, notamment après le primaire où ils sont, en moyenne, inférieurs à 70 %. La qualité de l'éducation continue de poser problème. Le nombre d'enseignants qualifiés est très inférieur aux besoins. De nombreux pays africains ont établi des documents stratégiques pour encadrer le renforcement des capacités, mais le taux de progrès n'en reste pas moins insuffisant pour que les engagements en matière d'éducation et de renforcement des capacités soient tenus. L'assistance technique pour l'éducation et d'autres domaines du renforcement des capacités, est fragmentée et tient rarement compte des stratégies ou priorités du gouvernement en la matière. Les pays africains ont également des difficultés à retenir le personnel qualifié. Il est dès lors urgent d'accorder la priorité qui se doit, au renforcement des capacités humaines et institutionnelles, non seulement en tant que question transversale dans l'ensemble des actions de développement mais également en mettant en place des mesures ciblées conformes aux besoins et priorités de développement durable identifiés au niveau national.

## I. Commerce et accès aux marchés

Le commerce international, en particulier l'accès au marché pour les produits d'exportation, est un élément clef du développement durable. Action 21 notamment, et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg plus encore, insistent sur le lien entre commerce et développement. Le commerce contribue à une meilleure allocation des maigres ressources et favorise l'accès des pays aux biens, services et technologies. Le commerce stimule la croissance, crée de l'emploi et accroît les niveaux de revenus, ce qui, avec le temps, peut entraîner une augmentation de la demande pour un meilleur environnement. Il peut également élargir l'accès aux biens, services et technologies verts, nécessaires pour réduire la pollution et la consommation d'énergie, ou contribuer à les mettre au point. Un système de commerce international stable et prévisible favorise les investissements, l'innovation et l'évolution technologique, trois éléments indispensables au développement durable. Ce dernier est un des objectifs du Cycle de Doha, le plus récent des cycles multilatéraux de négociations visant à libéraliser plus avant le commerce mondial. Les négociations visent à supprimer les mesures commerciales qui créent des distorsions ou des effets négatifs sur l'environnement et à promouvoir un accès plus large aux biens et services environnementaux à moindre coût. Le Cycle de Doha comprend également des discussions sur le renforcement des capacités, l'initiative « Aide pour le commerce » et le traitement spécial et différencié.

Les accords de coopération et le commerce régional sont essentiels au développement durable en Afrique. Au niveau régional, les tarifs ont baissé en moyenne. On note des progrès dans la création de zones régionales de libre-échange et d'unions douanières, comme par exemple les efforts faits pour intégrer les pays membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en une seule zone de libre-échange. Plusieurs pays de la région et communautés économiques régionales (CER) sont engagés dans des négociations commerciales bilatérales afin de diversifier leurs marchés d'exportation et renforcer leur intégration dans les systèmes économiques et commerciaux mondiaux. Malgré ces efforts, le commerce intra-africain est encore très inférieur au commerce dans d'autres régions et l'Afrique reste marginalisée au sein du marché mondial.

Les objectifs de développement durable offrent dès lors une excellente occasion à la communauté internationale de réaffirmer son engagement à :

- Promouvoir un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles équitables, qui soit non discriminatoire, prévisible et favorable à tous les pays qui visent un développement durable;
- Veiller à ce que les mesures prises pour des raisons environnementales et affectant le commerce ne constituent pas des moyens de discrimination arbitraire ou injustifiée ni des restrictions déguisées au commerce international;
- Promouvoir un système commercial international qui tienne compte des besoins des pays en développement, y compris en veillant à ce que les initiatives de renforcement des capacités en matière de commerce, aident les pays en développement à exploiter les avantages du commerce;
- Œuvrer en faveur de la réussite des négociations de Doha qui contribuent fortement à la vision du développement durable.

## J. *Intégration régionale*

Parce qu'elle favorise la diversification économique, l'élargissement des marchés, une mise en commun et une meilleure allocation des ressources, l'élaboration de solutions aux problèmes et défis internationaux et liés à la mondialisation que la région rencontre, l'intégration régionale est un vecteur essentiel pour une bonne mise en œuvre des objectifs de développement durable. Elle renforce les liens économiques, sociaux, culturels, politiques, technologiques et autres aux fins d'un développement équilibré et durable entre pays et sous-régions. La coopération aux niveaux sous-régional et régional contribuera également à maintenir et consolider la stabilité et favorisera des relations étroites et pacifiques.

La création de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) en 1963, soit peu de temps après que de nombreux pays africains ont accédé à l'indépendance politique, démontre clairement l'importance de l'intégration régionale pour la réalisation du développement durable : en effet, l'Organisation a joué un rôle moteur dans de nombreuses initiatives de coopération régionale. La transformation de l'OUA en Union africaine s'est accompagnée de mesures visant à approfondir l'intégration régionale. Plusieurs institutions régionales ont été établies et renforcées, notamment la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et le Parlement panafricain. Toutes ces initiatives facilitent les efforts déployés en faveur de l'intégration régionale. Le Programme minimum d'intégration a été élaboré afin d'harmoniser et d'accélérer le processus d'intégration et de renforcer la convergence des CER.

Ces efforts portent leurs fruits. L'intégration régionale s'est considérablement améliorée (CUA, 2011) en particulier par le biais des diverses communautés économiques régionales (CER) qui en constituent les pierres angulaires. Cependant, il reste un certain nombre de défis et de contraintes qui ralentissent encore l'intégration, et qui sont : la multiplicité des CER; le fait que certains États appartiennent à plusieurs CER; la crainte de certains États de perdre leur souveraineté; les contextes politiques volatiles dans certains pays; le manque de capacités institutionnelles nécessaires à l'exécution d'un programme d'intégration au niveau national; le faible niveau du commerce intra-régional; et le manque d'infrastructures adéquates pour soutenir l'intégration.

L'approfondissement et l'accélération de l'intégration régionale de l'Afrique doivent dès lors rester parmi les premières priorités des pays africains et de leurs partenaires en matière de développement. L'intégration régionale doit être prise en compte au niveau national. À cet égard, il est nécessaire de renforcer la volonté politique et d'aider les pays du continent à entreprendre et appliquer des réformes nationales, y compris la mise en place des cadres institutionnels nécessaires à l'intégration régionale.



## VI. Suivi et évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable

### A. Introduction

Les objectifs de développement durable proposés incarnent les priorités de l'Afrique en matière de développement durable dans le cadre mondial du programme de développement pour l'après-2015. Comme pour toute autre série d'objectifs, il est impératif, pour s'assurer de leur réalisation, que soit mis en place un cadre solide de suivi et d'évaluation destiné à mesurer les progrès accomplis. Ce cadre permettra également de relever les domaines de préoccupation, de contrôler les ressources financières affectées aux priorités établies, d'apprécier à quel point les politiques et programmes clés contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable, et d'évaluer l'impact global des stratégies de développement et de planification. Le dispositif de suivi doit aussi prévoir des examens par plusieurs parties prenantes à divers niveaux – local, national, sous-régional, régional et international; un calendrier d'évaluation; un cadre analytique commun à tous les pays et régions; et des interventions bien coordonnées pour renforcer les capacités statistiques des institutions chargées de recueillir et d'analyser les données.

Le dispositif de suivi des objectifs devrait idéalement s'appuyer sur des mécanismes institutionnels existants, principalement ceux utilisés pour les objectifs du Millénaire pour le développement, après que leurs faiblesses éventuelles ont été relevées et corrigées. En particulier, le processus de suivi utilisé pour les OMD a fourni des enseignements importants sur la manière de maintenir le cap sur les objectifs et cibles de développement convenus au niveau international, tout en gardant le monde informé des réalisations, des zones de préoccupation et des questions nouvelles. Il a également fait ressortir la nécessité de disposer d'indicateurs définis avec précision, objectivement mesurables, permettant de suivre les progrès à travers les pays et pouvant être agrégés afin de représenter les tendances régionales et mondiales.

Un cadre commun pour l'établissement des rapports relatifs aux indicateurs sera nécessaire pour assurer la comparabilité, la coordination, la crédibilité et la viabilité du suivi et de l'évaluation des prestations et des résultats des pays, sous-régions et régions. Les grands organismes concernés, comme la CUA, la CEA, l'Agence du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la Banque africaine de développement (BAD), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), pourraient être chargés de suivre et d'établir les rapports à l'échelon régional, tandis que les CER auraient pour responsabilité de documenter la mise en œuvre et les résultats à l'échelon sous-régional. Les systèmes nationaux de statistique devraient être renforcés afin de recueillir, dépouiller et analyser les données nationales et infra-nationales. Les programmes nationaux de suivi et d'évaluation devraient être intégrés dès le départ dans le renforcement des capacités statistiques de sorte à garantir la disponibilité de statistiques de base fiables aux fins du suivi et de l'évaluation des progrès enregistrés dans le cadre des objectifs de développement durable. Au niveau mondial, les structures existantes devraient être maintenues, notamment le Groupe de travail pour la réalisation des OMD en Afrique, qui réunit les institutions régionales et internationales afin de suivre les progrès. La communauté mondiale des statisticiens devrait, sous l'égide de la Commission de statistique de l'ONU et sur la base des Principes fondamentaux de la statistique officielle, continuer à jouer le rôle de chef de file et donner des orientations en ce qui concerne les aspects stratégiques et techniques du suivi des indicateurs des objectifs de développement durable.

### B. Éléments d'un cadre de suivi et d'évaluation

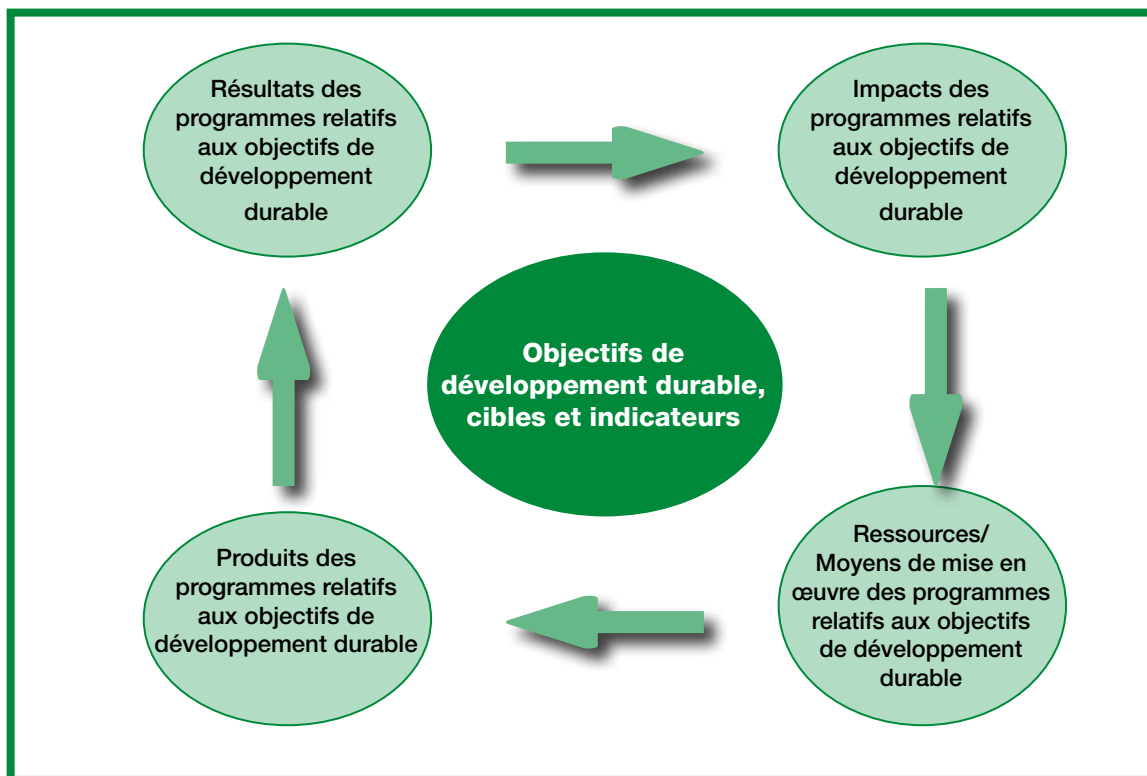
Les pays auront besoin d'un cadre analytique cohérent pour le suivi et l'évaluation systématique de l'impact des objectifs de développement durable. Au sein de ce cadre, et de manière générale, les indicateurs pourraient se diviser en deux catégories : les indicateurs de performance et les indicateurs de résultats. Les

premiers servent à mesurer l'utilisation efficace des moyens pour obtenir des produits et à comparer les effets réels des moyens par rapport à leurs effets escomptés. Les moyens sont les ressources financières, matérielles et humaines utilisées dans le cadre des programmes de développement pour fournir des produits, des services ou des biens. Évaluer la performance en déterminant le degré d'efficacité et d'efficience de la transformation de moyens en produits, relève largement de l'exercice comptable et financier et permet de fournir des données qui serviront à l'analyse coûts-bénéfices et au calcul des rapports moyens-produits afin d'établir les rapports financiers et d'étape périodiques.

Les indicateurs de résultats, quant à eux, entrent dans la catégorie des effets et impacts. Les impacts sont les effets ultimes des programmes de développement, qu'ils soient ou non souhaités. L'évaluation de ces résultats supérieurs des programmes de développement est beaucoup plus captivante que l'examen de données internes disponibles dans les systèmes financiers de gestion de l'information. Elle suppose que l'on demande à divers bénéficiaires, représentatifs de la population générale, de quelle manière un programme donné les a touchés. Les indicateurs de résultats sont devenus plus importants depuis la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement en 2005, et même auparavant, depuis le Consensus de Monterrey sur le financement du développement en 2002. Dans le cadre des indicateurs de résultats, le fait de placer l'accent sur l'efficacité de l'aide et sur le développement basé sur les résultats, oblige les décideurs et les experts du développement à démontrer empiriquement les effets de leurs programmes. En conséquence, les cadres de suivi et d'évaluation ont commencé à se préoccuper davantage de résultats, mesurés en termes d'impacts, que de moyens et produits. La capacité d'un système de suivi et d'évaluation à mesurer et démontrer des résultats et des impacts dépend donc de l'utilisation d'indicateurs fondés sur des données fiables et sur la capacité à collecter et analyser ces données de manière systématique afin de produire les informations et rapports.

Un système de suivi et d'évaluation de base pour les objectifs de développement durable pourrait se fonder sur une méthodologie de cadre logique et s'appliquer à tous les niveaux. En termes simplistes, un tel cadre conceptuel décrirait un projet, programme ou volet de développement durable en termes de l'objectif ou de l'impact qu'il vise. Afin de réaliser cet impact, on attend par exemple un changement du comportement ou du mode de vie de la population de telle sorte que ce changement contribue à la réalisation des objectifs de développement durable définis. Ces changements de comportement ou de modes de vie représentent les résultats du programme de développement durable et peuvent prendre plusieurs années avant de devenir visibles. Pour que ces résultats se produisent, le programme doit générer des produits (des biens et des services). Ceux-ci exigent à leur tour que la combinaison nécessaire de moyens de mise en œuvre ou ressources (financières, matérielles, humaines, technologiques et institutionnelles) soit disponible au bon moment, au bon endroit et en quantité voulue. Ainsi, les moyens de mise en œuvre ou ressources vont générer des produits qui vont entraîner des résultats et en fin de compte des impacts.

**Figure3: Principaux éléments du cadre logique pour le suivi et l'évaluation**



Source : CEA, 2014. Adapté du Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement du PNUD (2009).

### *C. Suivi et évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable : questions à examiner et enseignements tirés à partir des OMD*

#### **Nouveaux thèmes émergents dans les objectifs de développement durable**

Les objectifs de développement durable proposés indiquent que de nouveaux thèmes et objectifs de développement vont apparaître, qui ne font pas partie du cadre actuel des OMD. Bien que le cadre de suivi des OMD constitue un fondement solide sur lequel s'appuyer en termes de capacités institutionnelles, compétences, méthodologies, collecte de données et établissement des rapports, les ressources additionnelles et l'engagement politique qui sont nécessaires pour ces nouveaux thèmes, ne devraient pas être sous-estimés. Les nouveaux objectifs à l'étude demanderont, dans une large mesure, l'élaboration de nouvelles sources de données et de critères solides, certains reposant sur des méthodes plus traditionnelles, comme les enquêtes sur les ménages et d'autres sur des méthodes qui s'écartent des systèmes statistiques nationaux, comme les enquêtes d'opinion, de perception et de satisfaction.

En outre, l'inclusion d'objectifs qui cherchent à intégrer les dimensions sociale, environnementale et économique du développement durable et les indicateurs connexes d'efficacité et de durabilité, pourrait poser de nouveaux défis pour le suivi et l'évaluation. Il faut consacrer du temps et des ressources à ces nouveaux thèmes afin de mettre en place l'infrastructure nécessaire et parvenir à un consensus sur les responsabilités et donc la responsabilisation en ce qui concerne la compilation et l'analyse des données aux niveaux national et international. L'expérience acquise dans le cadre du suivi des OMD, même avec des méthodes novatrices et des avancées en informatique, prouve qu'il faudra peut-être plusieurs années au

moins, ainsi que des nouvelles ressources considérables, pour mettre en place de nouveaux programmes convenus de développement statistique; pour obtenir des résultats, commencer à les tester et établir des seuils de référence; et suivre avec des collectes de données et l'établissement de rapports périodiques afin de soutenir l'évaluation aux niveaux régional et mondial. Une évaluation minutieuse des capacités à long terme et des responsabilités aux niveaux national et international, doit constituer une dimension importante des plans et stratégies de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

## Choix et adaptation des cibles et indicateurs au niveau national

Les processus des objectifs de développement durable et les propositions qui se font jour représentent la première tentative aussi complète au niveau mondial d'établir des objectifs pour le développement durable. Les objectifs et cibles proposés au niveau régional servent également, entre autres, à rallier les différents acteurs, à galvaniser la volonté et les mesures politiques et à encourager toutes les nations à œuvrer vers un ensemble de priorités définies, d'où la nécessité d'harmoniser les procédures de suivi et de faire rapport sur les progrès accomplis. Toutefois, les aspirations et processus concernant le développement devraient tenir compte du contexte et les objectifs et cibles aux niveaux mondial et régional ne doivent pas être confondus avec les aspirations, objectifs et cibles du développement national. Pour qu'ils soient utiles, les objectifs et cibles au niveau local doivent être adaptés aux circonstances nationales et aux conditions de départ. Si les OMD ont été critiqués, c'est parce qu'ils ne tenaient pas dûment compte des circonstances propres à chaque pays ni des situations de départ, que le lien entre les cibles et indicateurs convenus pour le suivi au niveau mondial et les modifications éventuelles propres au pays, n'était pas clair et les pays ont parfois perçu les cibles et indicateurs au niveau mondial comme des mandats.

Les objectifs de développement durable proposés ne visent donc pas à fixer ou remplacer les priorités nationales. Leur mise en œuvre pourrait être partiellement adaptée ou modifiée en fonction des circonstances nationales. Comme ce fut le cas avec les OMD, certains pays pourraient décider de compléter les cibles et indicateurs proposés avec d'autres qu'ils jugent appropriés aux circonstances qui leur sont propres. Les pays devraient être encouragés à revoir continuellement leurs propres objectifs, cibles et indicateurs moyennant des processus participatifs, et le programme de développement pour l'après-2015 aux niveaux régional et mondial constitue un ensemble de critères utiles mais pas nécessairement obligatoires. Cet aspect est fondamental pour l'appropriation, l'engagement et la responsabilisation au niveau national.

Le cadre de suivi et d'établissement des rapports qui serait mis en place n'est pas non plus destiné à créer de nouvelles et lourdes obligations d'établissement des rapports étant donné que la liste de demandes d'informations et statistiques à fournir en matière de développement est déjà longue. La coopération technique et les partenariats entre les institutions régionales et leurs États membres devraient continuer à jouer un rôle positif s'agissant d'adapter les objectifs, cibles et indicateurs mondiaux et régionaux aux circonstances et priorités nationales, y compris la mise en œuvre de programmes d'informations de base nécessaires et la collecte d'indicateurs, d'analyses et de rapports nationaux en fonction des enjeux régionaux et mondiaux.

## Appropriation nationale

Les processus des OMD ont souvent été critiqués parce que l'appropriation et la volonté politique faisaient défaut au niveau national et que les responsabilités n'avaient pas été clairement attribuées à une institution. C'est en partie dû au fait qu'au départ, les OMD ont été conçus par la méthode descendante et que la participation des pays en développement au cadre initial était minimale, résultant en une faible appropriation nationale. Ils ont, en outre, été critiqués parce qu'ils n'étaient pas alignés sur les programmes mis en œuvre au niveau du continent et les efforts déployés pour les relier aux plans nationaux de développement et aux stratégies de réduction de la pauvreté, ont souvent été considérés comme seulement « politiquement corrects » (CEA, 2012). Le cadre des objectifs de développement durable devrait viser à remédier à ces faiblesses.

Dans le processus de suivi des OMD, la collecte et l'analyse des données ainsi que la participation et l'appropriation nationales ont également fait l'objet d'un examen minutieux. Certains bureaux nationaux de statistiques ont exprimé leurs préoccupations au sujet d'estimations ou extrapolations de données

manquantes pour certains indicateurs, qui ont été réalisées par diverses méthodes statistiques utilisées par des organismes internationaux, alors qu'ils collaboraient d'habitude avec des partenaires nationaux pour produire des données comparables au niveau international. Pour les objectifs de développement durable, il conviendra d'améliorer la transparence, la responsabilisation et la participation nationale pour toute estimation qui ne serait pas basée sur des données communiquées, et veiller à ce que les méthodes utilisées soient compréhensibles pour les utilisateurs et les parties prenantes nationales et puissent être reproduites. Lorsque les organismes internationaux recourent à leurs propres méthodes d'estimation et de modélisation afin de combler des lacunes dans les données et/ou rendre ces dernières plus comparables, les pays devraient également participer à l'élaboration et à l'application de ces méthodes. Il est nécessaire de consulter et d'appuyer davantage les services nationaux de statistiques afin d'assurer une collaboration et une meilleure prise en charge au niveau national.

## Capacités des systèmes nationaux de statistiques

Aux fins d'appropriation nationale, d'engagement politique et de responsabilisation notamment, il est essentiel que le suivi international du développement au niveau mondial se fonde, dans la mesure du possible, sur les statistiques officielles émanant des services nationaux de statistiques. Le renforcement des capacités nationales pour la collecte, la compilation, l'analyse et la communication des données concernant les cibles et indicateurs est essentiel à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des objectifs de développement durable proposés.

Les capacités nationales se sont considérablement développées depuis que le cadre et les indicateurs des OMD ont été mis en place en 2001. Un nouveau soutien important a été fourni pour l'élaboration des statistiques nationales et on continue de remédier aux lacunes dans les données à tous les niveaux. Cependant, de nombreux systèmes nationaux de statistiques souffrent toujours cruellement d'un manque de ressources et n'ont pas encore réussi à fournir des données fiables dans les délais impartis. Il sera difficile d'obtenir des données comparables, complètes et de bonne qualité pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Même lorsque les données sont disponibles, elles sont rarement ventilées de manière à permettre les comparaisons entre échelles spatiales, périodes de temps et même entre les sexes ou autres structures sociales, et elles limitent donc le suivi et l'établissement de rapports détaillés.

Les systèmes nationaux de statistiques sont principalement confrontés aux problèmes suivants : le manque de capacités humaines et institutionnelles des services responsables de la collecte, de la compilation, de l'analyse et de la diffusion des statistiques; le manque d'outils, formats et cadres techniques pour appuyer les efforts de production des données; l'insuffisance des ressources financières et la mauvaise coordination institutionnelle. En outre, les donateurs ont souvent concentré leur soutien exclusivement sur la collecte de données sans accorder suffisamment d'attention au renforcement des capacités nationales pour l'analyse, l'établissement de rapports et l'élaboration d'indicateurs qui s'ensuivent. Afin d'appuyer les objectifs de développement durable, les programmes de renforcement des capacités et de collecte de données, devraient accorder une plus grande attention aux techniques d'analyse et aux processus qui suivent la collecte de données, y compris les méthodes d'estimation visant à remédier aux insuffisances de données.

Le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports concernant les objectifs de développement durable, exerceront des pressions supplémentaires sur ces systèmes qui auront besoin de plus de ressources pour appuyer efficacement la mise en œuvre desdits objectifs. Il sera utile de procéder rapidement à un examen, pays par pays et objectif par objectif, des lacunes des données et des problèmes liés à leur compilation, afin de régler d'éventuels problèmes de capacités dans les services de statistiques nationaux. S'agissant des nouveaux thèmes émergents des objectifs de développement durable, il faudra tenir compte des besoins en ressources, des implications au niveau des coûts et des questions de qualité et de continuité dans les données. De nouvelles ressources devront, dès le début, être identifiées pour appuyer la collecte, la compilation et la diffusion des données. Les pays africains vont continuer à avoir besoin d'aide pour l'amélioration de leurs systèmes de statistiques, afin de pouvoir mesurer les progrès accomplis et d'appuyer les aspirations globales en termes de développement, de participer efficacement aux programmes de suivi nationaux et de contribuer à orienter les politiques nationales.

## Rôles et responsabilités institutionnels

S'agissant des dispositions institutionnelles, il faudra identifier avec précision les institutions et organismes chargés du suivi et de l'évaluation de la performance et des résultats des objectifs de développement durable et leur donner un mandat et les capacités appropriés. Cela devra être le cas de la communauté au niveau international, en passant par les niveaux infranational, national, sous-régional et régional. Ainsi, au niveau de la communauté, il faudra renforcer les services de suivi et d'établissement des rapports des autorités locales afin qu'ils jouent un rôle dans les enquêtes destinées à produire les données nécessaires et les rapports de mise en œuvre. Au niveau infranational, les administrations provinciales ou les gouvernements des États, le cas échéant, devront augmenter l'efficacité des mécanismes existants de suivi et d'établissement des rapports afin de compiler les statistiques et rapports fournis par les communautés et produire des rapports de mise en œuvre au niveau infranational. Ceux-ci seront à leur tour compilés au niveau national par les institutions et organismes pertinents. C'est à ce niveau que le bureau national de statistiques jouera un rôle crucial dans la production, en temps voulu, de données fiables.

Au niveau sous-régional, les communautés économiques régionales fourniront le cadre institutionnel pour le suivi des objectifs de développement durable et l'établissement des rapports connexes pour chacune des cinq sous-régions. Ceux-ci s'appuieront largement sur les rapports produits au niveau national. Ensuite, les rapports sous-régionaux seront consolidés au niveau régional par les organisations régionales compétentes comme la CUA, la CEA, l'Agence du NEPAD, la BAD, le PNUD et le PNUE.

Au niveau international, les Nations Unies devraient servir d'institution faîtière pour le rapport mondial sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Ce rapport s'appuiera sur les contributions nationales et régionales, d'autres données et informations émanant d'institutions et organismes bilatéraux et multilatéraux, d'agences spécialisées des Nations Unies, d'ONG actives au niveau mondial, entre autres. Une entité appropriée au sein des Nations Unies devra servir de centre de coordination.

Dans un souci d'efficacité et de rentabilité, le cadre de suivi et d'établissement des rapports qui verra le jour, devrait tirer parti des mécanismes existants voire les renforcer, en particulier aux niveaux national, régional et international. Toutes les institutions et entités désignées devront recevoir des ressources suffisantes pour bien suivre les progrès accomplis dans le cadre des objectifs de développement durable et communiquer à cet égard comme il convient. Il est également essentiel que les rapports établis à chaque niveau fassent l'objet d'un examen multipartite pour validation avant d'être transmis au niveau suivant. L'adoption à tous les niveaux d'un cadre commun pour le suivi et l'établissement des rapports, devrait permettre d'assurer la comparabilité des progrès réalisés au fur et à mesure par les différents pays et régions.

## VII. Conclusions et recommandations

Ce rapport a examiné les priorités de l'Afrique en termes de croissance économique, de développement social et de durabilité environnementale. Le rapport a porté également sur les enjeux généraux liés à la gouvernance et aux institutions. Il propose ensuite des objectifs, cibles et indicateurs de développement durable à mettre en œuvre pendant la période 2016 - 2030. À cette fin, il a passé en revue les conclusions et priorités des cinq sous-régions en matière de développement durable, examiné la littérature pertinente et proposé un ensemble de 12 objectifs que les efforts en matière de développement durable dans la région viseront à atteindre. Le rapport présente les moyens de mise en œuvre qui permettront d'atteindre ces objectifs ainsi que le cadre de suivi et d'évaluation.

Le rapport est parvenu aux principales conclusions et recommandations ci-après.

### A. Conclusions

Au cours de la décennie passée, l'Afrique a connu une croissance économique soutenue et impressionnante. Un quart des pays de la région ont connu une croissance égale ou supérieure à 7 %, et certains d'entre eux figuraient parmi les pays du monde connaissant la croissance la plus rapide. Cette croissance doit cependant être réorientée afin de fournir un fondement solide pour le développement durable. La croissance doit entraîner des améliorations en termes de développement humain. Les efforts que l'Afrique déploie en faveur d'une transformation structurelle devraient être axés sur la durabilité et veiller à la création d'emplois décents et à l'élimination de la pauvreté.

La région a accompli des progrès remarquables en matière de développement social. L'incidence de la pauvreté a diminué dans de nombreux pays, les dépenses publiques consacrées à l'éducation et à la santé sont en augmentation constante et la plupart des pays ont atteint la scolarisation universelle avec parité entre les sexes dans l'enseignement primaire. Les progrès sont lents mais encourageants en matière de santé, d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes mais des problèmes considérables subsistent. En particulier, la pauvreté, les inégalités et la faim extrême restent les problèmes fondamentaux pour le cadre de développement de l'après-2015.

Le développement durable de l'Afrique dépend largement de biens et services dérivés de son environnement et de ses ressources naturelles. L'environnement et les ressources naturelles sont essentiels dans les efforts que la région déploie pour éliminer la pauvreté et sont inextricablement liés aux dimensions sociales du développement durable. La terre, le sol, l'eau, les forêts, la biodiversité, les écosystèmes marins et les ressources minérales forment la base de la production primaire et constituent le fondement de la plupart des secteurs à l'origine du développement socioéconomique. L'agriculture, le tourisme, l'industrie, l'exploitation minière et de nombreuses formes de commerce local, national, régional et international prospèrent grâce aux biens et services que les ressources naturelles fournissent. La gestion du capital naturel est essentielle sur la voie de la croissance durable et de la transformation structurelle du continent. La variabilité et les changements climatiques, avec les implications qu'ils représentent à long terme pour les systèmes sociaux, économiques et écologiques, constituent un autre défi inévitable et urgent dans le cadre du développement durable.

La voie du développement durable nécessite une évolution considérable des politiques, et l'ampleur des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable présentés dans ce rapport, est également énorme. Si les modes traditionnels d'aide et de coopération au développement restent importants, l'Afrique doit aussi assumer la responsabilité de son propre développement. Elle devrait mobiliser beaucoup plus de ressources financières intérieures et rechercher des partenariats efficaces au sein de la communauté internationale lui permettant de tirer pleinement parti de ses ressources naturelles, de pratiquer le commerce équitable et d'accéder aux marchés. Le renforcement des capacités, la mise au point de technologies, la bonne gouvernance et des institutions efficaces sont également des éléments cruciaux.

Un cadre robuste pour le suivi et l'évaluation est essentiel à la réalisation des objectifs de développement durable. Ce cadre devrait mesurer les progrès accomplis, recenser les domaines de préoccupation, contrôler les ressources financières affectées aux priorités établies et évaluer l'impact général des principales politiques. La gestion est impossible s'il n'y a pas de mesure. Le cadre de suivi devrait également prévoir des examens multipartites à divers niveaux, constituer un cadre analytique commun aux divers pays et régions et proposer des interventions bien coordonnées afin de renforcer les capacités statistiques des institutions chargées de la collecte et l'analyse de données.

## B. Recommandations

Aux fins d'une mise en œuvre efficace des objectifs de développement durable dans la région d'Afrique dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, ce rapport formule les recommandations suivantes :

### Générales

- La mise en œuvre des objectifs de développement durable devrait être dirigée par les plus hautes instances politiques aux niveaux local, national, sous-régional et régional. Une direction politique efficace est essentielle pour l'appropriation et l'engagement ainsi que pour galvaniser les appuis, mobiliser les ressources et assurer la responsabilisation.
- Il faut assurer, encourager et maintenir une participation active de toutes les parties prenantes, à savoir les secteurs public et privé, la société civile, les organisations de jeunes et les associations de femmes. Cette participation suppose en particulier des examens multipartites à divers niveaux et renforce encore la responsabilisation. Les dirigeants de tous les secteurs de l'économie et de la société doivent gérer activement les enjeux du développement durable et veiller à l'engagement de toutes les parties prenantes.
- Le renforcement de la bonne gouvernance dans la région porte des fruits. Par exemple, le Rapport économique sur l'Afrique 2014 indique que la croissance de l'Afrique est en partie due à une amélioration de la gouvernance et de la gestion économiques. Des progrès ont également été accomplis dans les domaines des droits de l'homme, de l'État de droit et de la lutte contre la corruption mais des problèmes subsistent à d'autres égards. Les gouvernements, les institutions régionales, sous-régionales et internationales devraient continuer à appliquer des protocoles et mesures visant à l'émergence de dirigeants compétents, transparents et responsables, ainsi que d'institutions et systèmes de gouvernance efficaces dans la région.
- Les pays devraient disposer de cadres nationaux bien définis pour la mise en œuvre des objectifs et cibles. Ces cadres devraient assurer que les objectifs de développement durable soient adaptées aux priorités, contextes et circonstance propres aux pays et qu'ils orientent, comme il convient, les politiques, la planification ainsi que la mise en place et les réformes institutionnels.
- Les objectifs de développement durable auront des implications pour les programmes régionaux, par exemple l'Agenda 2063 de l'Union africaine, avec des délais de mise en œuvre différents. C'est pourquoi, l'articulation, la mise en œuvre et les examens périodiques des objectifs de développement durable proposés, devraient tenir compte de ces cadres et initiatives de développement régionaux.
- Il faudrait revoir le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs afin qu'il inclut des mesures permettant de déterminer si les politiques et programmes qui s'inscrivent dans les plans d'action nationaux d'un État membre, sont compatibles avec le développement durable.
- Le développement durable présuppose un changement de paradigme dans le cadre actuel du développement. Ses principes, concepts, notions et fondements philosophiques généraux devraient devenir partie intégrante des programmes d'éducation de la région à tous les niveaux. Il faut les promouvoir avec vigueur dans toutes les couches de la société et sensibiliser en particulier les jeunes qui sont appelés à assumer les responsabilités du développement durable.



- Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la mise en œuvre des objectifs et cibles est très important. L'adoption des objectifs de développement durable exigera que les stratégies et programmes de renforcement des capacités soient pleinement orientés vers le développement durable. Les approches et priorités actuelles aux niveaux local, national, sous-régional et régional doivent tenir compte du programme de développement durable. Le Cadre stratégique pour le développement des capacités de l'UA et de l'agence du NEPAD, ainsi que d'autres cadres nationaux et institutionnels de coopération au développement, devront être revus pour s'assurer qu'ils tiennent effectivement compte des objectifs de développement durable.
- L'Afrique doit assumer activement la responsabilité de développement. Si les ressources nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de développement durable seront considérables, le potentiel de mobilisation de ressources financières intérieures est également énorme. Il convient d'appliquer des mesures pour renforcer cette mobilisation, en particulier celles figurant dans les recommandations formulées dans une proposition à ce sujet par l'Agence du NEPAD et la CEA (2013), y compris le Fonds pour l'Afrique de la BAD.
- Si les ressources intérieures sont essentielles, des ressources extérieures seront également nécessaires pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Les partenaires du développement de la région devraient respecter et honorer leurs engagements et promesses, notamment ceux concernant les financements de la lutte contre les changements climatiques.
- L'Union africaine et l'Assemblée générale des Nations Unies devraient encourager les pays riches de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à redoubler d'efforts concernant les normes de divulgation. Les partenariats internationaux devraient davantage tenir compte du problème des flux financiers illicites provenant de la région africaine. En 2009, la Banque mondiale, appuyée par les chefs d'État du G-8, s'était engagée à réduire de 10 à 5 % d'ici 2014, le coût global lié aux envois effectués par la diaspora. Cette réduction ne se fait pas encore sentir à l'échelle du continent. La matérialisation de cette promesse permettra à la région d'économiser plus de 2 milliards 884 millions de dollars par an sur les coûts des transferts de la diaspora, et d'affecter ces sommes à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.
- Il faut continuer à réformer l'administration fiscale et la gestion des finances publiques. Les pays de la région qui rencontrent des difficultés dans la collecte et l'administration des impôts, devraient investir davantage de ressources pour renforcer les capacités des organismes connexes. Des organismes fiscaux indépendants qui disposent des ressources nécessaires, des compétences techniques et des mandats appropriés constituent la meilleure option.
- Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles ainsi que le développement des technologies doivent, de toute urgence, être traités comme des priorités, en tant que dimensions transversales de toutes les interventions liées au développement mais également par le biais de mesures spécifiques tenant compte des besoins et priorités du développement durable identifiés au niveau national.

## Suivi et évaluation des programmes et de la performance

- La CEA devrait collaborer avec d'autres institutions régionales afin d'élaborer et d'appliquer des cadres appropriés pour le suivi et l'évaluation des objectifs, cibles et indicateurs, de créer des bases de données pour faciliter le suivi des performances et de fournir une assistance technique aux pays concernant les stratégies, politiques et programmes de développement durable.
- La CEA et ses partenaires devraient également aider les pays à choisir et adapter les cibles et indicateurs à leurs circonstances nationales propres et à mettre au point des cadres de suivi et d'évaluation. Il faut renforcer les capacités nationales en matière de statistiques pour la collecte et l'analyse de données ainsi que pour l'établissement des rapports que les pays doivent soumettre à l'entité régionales désignée.

- Avec l'aide des pays africains, des organisations régionales et sous-régionales, et des partenaires du développement, la CEA devrait mettre en place un mécanisme permettant de compiler, traiter et archiver systématiquement et régulièrement les données et informations sur chacun des objectifs et cibles dans la région. Les décideurs et planificateurs du développement auraient ainsi un accès immédiat aux données et informations nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs et cibles ainsi que sur les moyens déployés à cet égard.
- La CEA, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement devraient organiser périodiquement des réunions consultatives d'examen et diriger les processus de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de développement durable.
- La CEA, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement devraient créer et renforcer des plates-formes de dialogue sur le développement durable entre toutes les parties prenantes et à tous les niveaux – régional, sous-régional et national – afin de diffuser les enseignements tirés des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs et cibles de développement durable, les informations et connaissances connexes, et aussi de déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas et pourquoi.
- La CEA, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement devraient veiller à ce que les rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre des objectifs et cibles, soient établis sur la base d'une approche participative et que chaque pays de la région communique sur les progrès accomplis.

## Références et autres ouvrages

Abu-Ghaida, Dina, et Stephan Klasen (2004). *The Costs of Missing the Millennium*.

Africa Progress Panel (2011), *Africa Progress Report 2011*. En ligne : <http://www.africaprogresspanel.org/publications/previous-report-summary/>. Genève, Suisse.

Afrobaromètre (2013). En ligne : <http://www.afrobarometer.org/fr>.

Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et Commission économique pour l'Afrique (2013). *Mobiliser les ressources financières intérieures à l'appui de la mise en œuvre des programmes et projets nationaux et régionaux du NEPAD – L'Afrique compte sur ses propres ressources*. Addis-Abeba. Août 2013.

Arcand, Jean-Louis (2001). *Undernourishment and Economic Growth: the efficiency cost of hunger*. Étude FAO : Développement économique et social n° 147, Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. En ligne : <http://www.fao.org/docrep/003/x9280e/x9280e00.htm>

Asenso-Okyere, Kwadwo, Catherine Chiang, Paul Thangata, et Kwaw S. Andam, 2011. *Interactions between Health and Farm Labor Productivity*. Washington, DC: International Food Policy Research Institute.

Assemblée générale des Nations Unies (2012). *Summary of the Special Event of the Second Committee of the UN General Assembly – Conceptualizing a set of Sustainable Development Goals*. 24 octobre. En ligne :

<http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1433Long%20Summary%20SDG%20event.pdf>.

Banque africaine de développement (2011). *L'Afrique dans 50 ans – Vers une croissance inclusive*. Banque africaine de développement, Tunis.

Banque africaine de développement (2013). *Rapport sur le développement en Afrique 2012*. Banque africaine de développement, Tunis.

Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Programme des Nations Unies pour le développement (2012), *Perspectives économiques en Afrique 2012 – Promouvoir l'emploi des jeunes*. En ligne : [http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/development/perspectives-economiques-en-afrique-2012\\_aeo-2012-fr#page1](http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/development/perspectives-economiques-en-afrique-2012_aeo-2012-fr#page1)

Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques et Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2013). *Perspectives économiques en Afrique 2013 – Transformation structurelle et ressources naturelles*. Organisation de coopération et de développement économiques. En ligne : [http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/development/perspectives-economiques-en-afrique-2013\\_aeo-2013-fr#page1](http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/development/perspectives-economiques-en-afrique-2013_aeo-2013-fr#page1).

Banque asiatique de développement (2012). *Key Indicators for Asia and the Pacific – 2012 – 43<sup>rd</sup> Edition*. En ligne : <http://www.adb.org/sites/default/files/publication/29940/ki2012.pdf>

Banque mondiale (2011). *Goal 3-Promote Gender Equality and Empower Women by 2015*. Banque mondiale, Washington, DC. En ligne : [www.worldbank.org/mdgs/gender.html](http://www.worldbank.org/mdgs/gender.html)

Banque mondiale (2014). *L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne*, Forum pour le développement de l'Afrique. Banque mondiale, Washington, DC.

Banque mondiale (2014). *World Development Indicators: Power and communications*. Banque mondiale, Washington, DC. En ligne : <http://wdi.worldbank.org/table/5.11>.

Bermudez Jorge et Philippe Douste-Blazy, (2011). *Innovative Financing for Development*. The i-8 group Leading Innovative Financing for Equity [L.I.F.E.]. En ligne: <http://www.un.org/esa/ffd/documents/InnovativeFinForDev.pdf>

Bloom, David et David Canning (2000). "The Health and Wealth of Nations." *Science*. New Series, vol. 287, n° 5456 (18 février), pp. 1207 à 1209. American Association for the Advancement of Science, Washington DC.

Centre Sud (2013). "Concept Paper on Sustainable Development Goals". 10 March 2013. Geneva: South Centre.

Commission de l'Union africaine (2011). État de l'intégration régionale en Afrique. Addis-Abeba. Commission de l'Union africaine.

Commission de l'Union africaine (2013a). *Pacte de l'UA pour l'emploi des jeunes et des femmes en Afrique (YWEP-A)*. Projet de la neuvième session ordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine, 8-12 avril 2013, Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba.

Commission de l'Union africaine (2013b). *Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015*.

Commission de l'Union africaine, Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement (2012). *Post-2015 Development Agenda: Emerging Consensus from Africa – Outcome Document*. Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique (2008). *Sustainable Development Report on Africa – Five-Year Review of the Implementation of the World Summit on Sustainable Development Outcomes in Africa (WSSD+5)*. Addis-Abeba. En ligne : <http://www.uneca.org/sites/default/files/publications/sdra2-full.pdf>.

Commission économique pour l'Afrique (2011). *Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20*, 20-25 octobre 2011.

Commission économique pour l'Afrique (2012a). *Africa Regional Report on Sustainable Development*. Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique (2012b). *Progress towards Sustainable Development in Africa*. May 2012.

Commission économique pour l'Afrique (2012). *Progress towards Sustainable Development in West Africa*, May 2012.

Commission économique pour l'Afrique (2012). *Progress towards Sustainable Development in Eastern Africa*, May 2012.

Commission économique pour l'Afrique (2012). *Progrès de mise en œuvre du développement durable en Afrique centrale*. Addis-Abeba. Mai.

Commission économique pour l'Afrique (2012). *Progress towards Sustainable Development in Southern Africa*, May 2012.

Commission économique pour l'Afrique (2012). *Progrès de mise en œuvre du développement durable en Afrique du Nord*, mai.

- Commission économique pour l'Afrique (2012). *Cadre des indicateurs du développement durable en Afrique et liste d'indicateurs préliminaires*. Mars.
- Commission économique pour l'Afrique (2012). *Progrès de mise en œuvre du développement durable en Afrique – Rapport récapitulatif*. Addis-Abeba. Mai.
- Commission économique pour l'Afrique (2012c). *Document final de la Réunion régionale d'application de l'Afrique en vue de la vingtième session de la Commission de développement durable et huitième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable, 19-21 novembre*.
- Commission économique pour l'Afrique (2013). *Statistical Analysis of the Status of Sustainable Development in Africa, a Revised Draft Report*. Addis-Abeba. 28 septembre.
- Commission économique pour l'Afrique (2013). *Rapport sur les Objectifs du développement durable de la sous-région d'Afrique de l'Ouest – Rapport de synthèse*. Addis-Abeba. Octobre.
- Commission économique pour l'Afrique (2013). *Sustainable Development Report on Africa – Managing Africa's Natural Resource Base for Sustainable Growth and Development*. En ligne : <http://www.uneca.org/publications/managing-africas-natural-resource-base-sustainable-growth-and-development>.
- Commission économique pour l'Afrique (2013). *Projet de rapport sur les objectifs de développement durable en Afrique australe – Résumé*. Addis-Abeba. Octobre.
- Commission économique pour l'Afrique (2013). *Draft Report on Sustainable Development Goals for Eastern African Sub-Region*, juin.
- Commission économique pour l'Afrique (2013). *Projet de rapport sur les objectifs de développement durable pour l'Afrique centrale – Rapport de synthèse*. Addis-Abeba. Septembre.
- Commission économique pour l'Afrique (2013). *Projet de rapport sur les objectifs de développement durable pour l'Afrique du Nord*. Addis-Abeba. Septembre.
- Commission économique pour l'Afrique (2014). *Sustainable Development Report on Africa – Achieving sustainable development in Africa through inclusive green growth* (à paraître).
- Commission économique pour l'Afrique (2014). *Rapport économique sur l'Afrique 2014*. Disponible sur le site : <http://www.uneca.org/fr/publications/rapport-economique-sur-lafrique-2014>. Addis-Abeba.
- Commission économique pour l'Afrique, Commission de l'Union africaine (2014). *Rapport économique sur l'Afrique 2014 : Politique industrielle dynamique en Afrique : Institutions innovantes, processus efficaces et mécanismes flexibles*.
- Commission économique pour l'Afrique, Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement (2012). *Rapport OMD 2012 – Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement – Le programme de développement postérieur à 2015 envisagé selon la perspective africaine naissante*. Addis-Abeba.
- Commission économique pour l'Afrique, Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement (2013). *Rapport OMD 2013 – Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement – Sécurité alimentaire en Afrique : Enjeux, défis, enseignements*. Addis-Abeba.
- Commission économique pour l'Afrique, Organisation de coopération et de développement économique (2010). *Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique : promesses et résultats*. Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique. En ligne [http://www.uneca.org/sites/default/files/publications/examen\\_mutuel\\_10\\_french.pdf](http://www.uneca.org/sites/default/files/publications/examen_mutuel_10_french.pdf)

Commission économique pour l'Afrique, Organisation de coopération et de développement économique(2011). *Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique : promesses et résultats*. Addis-Abeba: Commission économique pour l'Afrique. En ligne : <http://www.uneca.org/gpad/main110524mrde2011.html>.

Commission économique pour l'Afrique, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et Table ronde africaine sur la consommation et la production durables (2010). *Sustainable Development Report on Africa – Sustainable Consumption and Production for Sustainable Growth and Poverty Reduction*. Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique, Union africaine, Banque africaine de développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Programme des Nations Unies pour le développement (2011). *Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20*. Conférence préparatoire régionale africaine de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Addis-Abeba. 20-25 octobre.

Commission mondiale de l'environnement et du développement (1987). *Rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement : Notre avenir à tous*. Genève. Commission mondiale de l'environnement et du développement. Disponible sur le site <http://www.un-documents.net/our-common-future.pdf>

Communauté de développement de l'Afrique australe (2013). *Southern Africa Today*, vol. 15, n° 4 (juin).

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2013). Voir par exemple la liste des pays en développement qui ont transmis des mesures d'atténuation adaptées à leurs circonstances nationales. En ligne : [http://unfccc.int/meetings/cop\\_15/copenhagen\\_accord/items/5265.php](http://unfccc.int/meetings/cop_15/copenhagen_accord/items/5265.php).

Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. *Global Economic Outlook* (base de données). En ligne :

[http://www.un.org/en/development/desa/policy/proj\\_link/global\\_economic\\_outlook.shtml](http://www.un.org/en/development/desa/policy/proj_link/global_economic_outlook.shtml).

Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (2012). *World Urbanization Prospects: The 2011 Revision*. New York, États-Unis. Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

Development Goal on Gender Equity. *World Development*, vol. 32, n° 7, pp. 1075–1107.

Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 (2013). *A new global partnership: Eradicate poverty and transform Economies through sustainable development*. The report of the high-level panel of eminent persons on the post-2015 development agenda.

Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 (2013). *Statistics and Indicators for the Post-2015 Development Agenda*. En ligne : [http://www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam\\_undf/UNTT\\_MonitoringReport\\_WEB.pdf](http://www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam_undf/UNTT_MonitoringReport_WEB.pdf).

Faivre-Dupaigre, Benoît (2012). *African Countries' Public Expenditure Commitments – Squaring the Circle?* Janvier, Midrand, Afrique du Sud, Agence du NEPAD.

Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique(2011). *Rapport sur les indicateurs de capacités en Afrique 2011 : Renforcement des capacités dans les États fragiles*. Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, Harare. En ligne :<http://elibrary.acbfpact.org/acbf/collect/acbf/index/assoc/HASHc6df.dir/doc.pdf>

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2007). *Bilan 2007 des changements climatiques – Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. En ligne : [http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4\\_syr\\_fr.pdf](http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf).

Institut international du développement durable (2012). « Résumé de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable – 13-22 juin ». *Bulletin des négociations de la terre*. 25 juin. En ligne : <http://www.iisd.ca/vol27/enb2751f.html>.

International Renewable Energy Agency (2013). *Renewable energy and jobs*. En ligne : <http://www.irena.org/menu/index.aspx?mnu=Subcat&PriMenuID=36&CatID=141&SubcatID=377>.

Mubila, Maurice, Laurence Lannes, et Mohamed S. Ben Aissa (2012). « Inégalité des revenus en Afrique ». *Notes d'information pour la Stratégie à long terme de la Banque*, Note d'information 5. Banque africaine de développement, Tunis.

Organisation de coopération et de développement économiques et Programme des Nations Unies pour le développement (2014). *Vers une coopération pour le développement plus efficace – Rapport d'étape 2014*. En ligne : <http://effectivecooperation.org/wordpress/wp-content/uploads/2014/04/Vers-une-cooperation-efficace-au-service-du-developpement-FINAL.pdf>

Organisation des Nations Unies (1992). Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio de Janeiro, Brésil, 3 - 14 juin 1992. Action 21. Nations Unies, New York. En ligne : <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/>.

Organisation des Nations Unies (2011). Ban Ki-moon exhorte à construire un monde à la hauteur des espérances des jeunes générations, « présent et avenir de l'humanité ». Communiqué de presse de l'allocution prononcée par le Secrétaire général à l'occasion de la présentation de son rapport à l'Assemblée générale (SG/SM/13823-AG/11148), 21 septembre 2011, New York, Nations Unies. En ligne : <http://www.un.org/press/fr/2011/SGSM13823.doc.htm>

Organisation des Nations Unies (2012a). Équipe spéciale du système des Nations Unies sur le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (2012). *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous*. Rapport au Secrétaire général. En ligne : [http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Poverty%20Reduction/Realiser-lavenir-que-nous-voulons\\_fr.pdf](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Poverty%20Reduction/Realiser-lavenir-que-nous-voulons_fr.pdf).

Organisation des Nations Unies (2012b). *Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience*. Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale, New York, Nations Unies.

Organisation des Nations Unies (2012c). « L'avenir que nous voulons », Document final de Rio+20. En ligne : [http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/66/288](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/66/288).

Organisation des Nations Unies (2012). *Première contribution du Secrétaire général aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable*. Soixante-septième session. 12 décembre. En ligne : <http://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N12/645/39/pdf/N1264539.pdf?OpenElement>.

Organisation des Nations Unies (2012). Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio+20, Document final, Rio de Janeiro, Brésil, 20-22 juin.

Organisation des Nations Unies (2012). *Questionnaire relatif aux objectifs de développement durable – Recueillir les réflexions des gouvernements nationaux en préparation de la contribution du Secrétaire général au groupe de travail ouvert sur les ODD*. Septembre. En ligne : <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/37Comoros.pdf>.

Organisation des Nations Unies (2012). *Première contribution du Secrétaire général au travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable*. Soixante-septième session. 17 décembre. En ligne :

<http://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N12/645/39/pdf/N1264539.pdf?OpenElement>

Organisation des Nations Unies (2013). *Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable – Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015*. New York.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2010). *Évaluation des ressources forestières mondiales 2010. Rapport principal*, FAO, Rome. En ligne : <http://www.fao.org/docrep/013/i1757f/i1757f.pdf>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole et Programme alimentaires mondial (2013). *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2013 – Les multiples dimensions de l'insécurité alimentaire*.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole et Programme alimentaires mondial Rome. En ligne : <http://www.fao.org/docrep/019/i3434f/i3434f00.htm>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (2010). *UNESCO Science Report 2010* [résumé en français : *Rapport de l'UNESCO sur la science 2010*]. En ligne : <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/science-technology/prospective-studies/unesco-science-report/unesco-science-report-2010/>.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (2011). *L'UNESCO et l'éducation – « Toute personne a droit à l'éducation »*. En ligne :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002127/212715f.pdf>.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (2012). *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2011 – Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde – Focus sur l'enseignement secondaire*. Institut de statistique de l'UNESCO, Paris.

Organisation internationale du Travail (2011). *Key Indicators of the Labour Market – Seventh Edition*. Bureau international du Travail, Genève. En ligne : [http://www.ilo.org/empelm/pubs/WCMS\\_114060/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/empelm/pubs/WCMS_114060/lang--en/index.htm).

Organisation internationale du Travail (2013). *Tendances mondiales de l'emploi 2013 : surmonter une nouvelle crise de l'emploi*. Bureau international du Travail, Genève.

Organisation internationale du Travail (2013). *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2013 – Une génération menacée*. Bureau international du Travail, Genève.

Organisation mondiale de la santé (2003). *National Health Data*. Geneva: World Health Organization. [www.worldbank.org/mdgs/gender.html](http://www.worldbank.org/mdgs/gender.html).

Organisation mondiale de la santé (2014). *La santé des populations – Rapport sur la santé dans la Région africaine, Bulletin de l'Organisation mondiale de la santé*, vol. 92 (mars). En ligne : <http://www.who.int/bulletin/africanhealth/fr/>.

Ortiz, Isabel, et Matthew Cummins. « L'inégalité mondiale – La répartition des revenus dans 141 pays », *Politique sociale et économique – Document de travail*. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, New York.



Août 2012. En ligne : [http://www.unicef.org/socialpolicy/index\\_58230.html](http://www.unicef.org/socialpolicy/index_58230.html).

Programme des Nations Unies pour le développement (2009). *Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement*. En ligne : [http://web.undp.org/evaluation/handbook/french/documents/PME-Handbook\\_Fr.pdf](http://web.undp.org/evaluation/handbook/french/documents/PME-Handbook_Fr.pdf).

Programme des Nations Unies pour le développement (2010). *Rapport sur le développement humain 2010 – La vraie richesse des nations: Pathways to Human Development*.

Programme des Nations Unies pour le développement (2012). *Achieving the Millennium Development Goals in Africa – The Millennium Development Goals Africa Steering Group's Recommendations – Implementation Framework*. Juin. En ligne :

[http://www.mdgafrika.org/pdf/MDGAFRICA\\_IMPLEMENTATION\\_FRAMEWORK.pdf](http://www.mdgafrika.org/pdf/MDGAFRICA_IMPLEMENTATION_FRAMEWORK.pdf).

Programme des Nations Unies pour le développement (2012). *Rapport sur le développement humain en Afrique 2012 – Vers une sécurité alimentaire durable*. New York.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2012). *Économie verte – Document d'information – Santé*. En ligne : [http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/research\\_products/briefingpapers/FR\\_GE\\_HEALTH.pdf](http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/research_products/briefingpapers/FR_GE_HEALTH.pdf).

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2012). *UNEP Global Environmental Alert Service (GEAS)*. Mars. En ligne : [http://na.unep.net/geas/getUNEPPageWithArticleIDScript.php?article\\_id=80](http://na.unep.net/geas/getUNEPPageWithArticleIDScript.php?article_id=80).

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (2013). « Note conceptuelle : Renforcer les partenariats pour un nouvel agenda urbain en Afrique : Contribution aux SGD (sic) et à la préparation de la conférence Habitat III ». Nairobi: ONU-Habitat. Disponible sur le site : [http://mirror.unhabitat.org/downloads/docs/12464\\_4\\_595306.pdf](http://mirror.unhabitat.org/downloads/docs/12464_4_595306.pdf)

Réseau des solutions pour le développement durable (2013). *Programme d'actions pour le développement durable – Rapport destiné au Secrétaire général des Nations Unies*. En ligne :

<http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2013/06/Programme-d'Actions-pour-le-Développement-Durable.pdf>.

Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio 2012 Issues Briefs, n°6: *Current Ideas on Sustainable Development Goals and Indicators*. En ligne : [http://www.unccd2012.org/content/documents/218Issues%20Brief%206%20-%20SDGs%20and%20Indicators\\_Final%20Final%20clean.pdf](http://www.unccd2012.org/content/documents/218Issues%20Brief%206%20-%20SDGs%20and%20Indicators_Final%20Final%20clean.pdf)

Sommet mondial pour le développement durable (2002), *Plan de mise en œuvre de Johannesburg*. X. Moyens de mise en œuvre, par. 89. Sommet mondial pour le développement durable. Johannesburg, Afrique du Sud. New York: Nations Unies.

Standard Chartered (Global Research) (2013). *Special Report – Measuring Sustainable Development*. 18 septembre. En ligne :

<https://www.sc.com/en/resources/global-en/pdf/Research/Sustainability.pdf>.



